

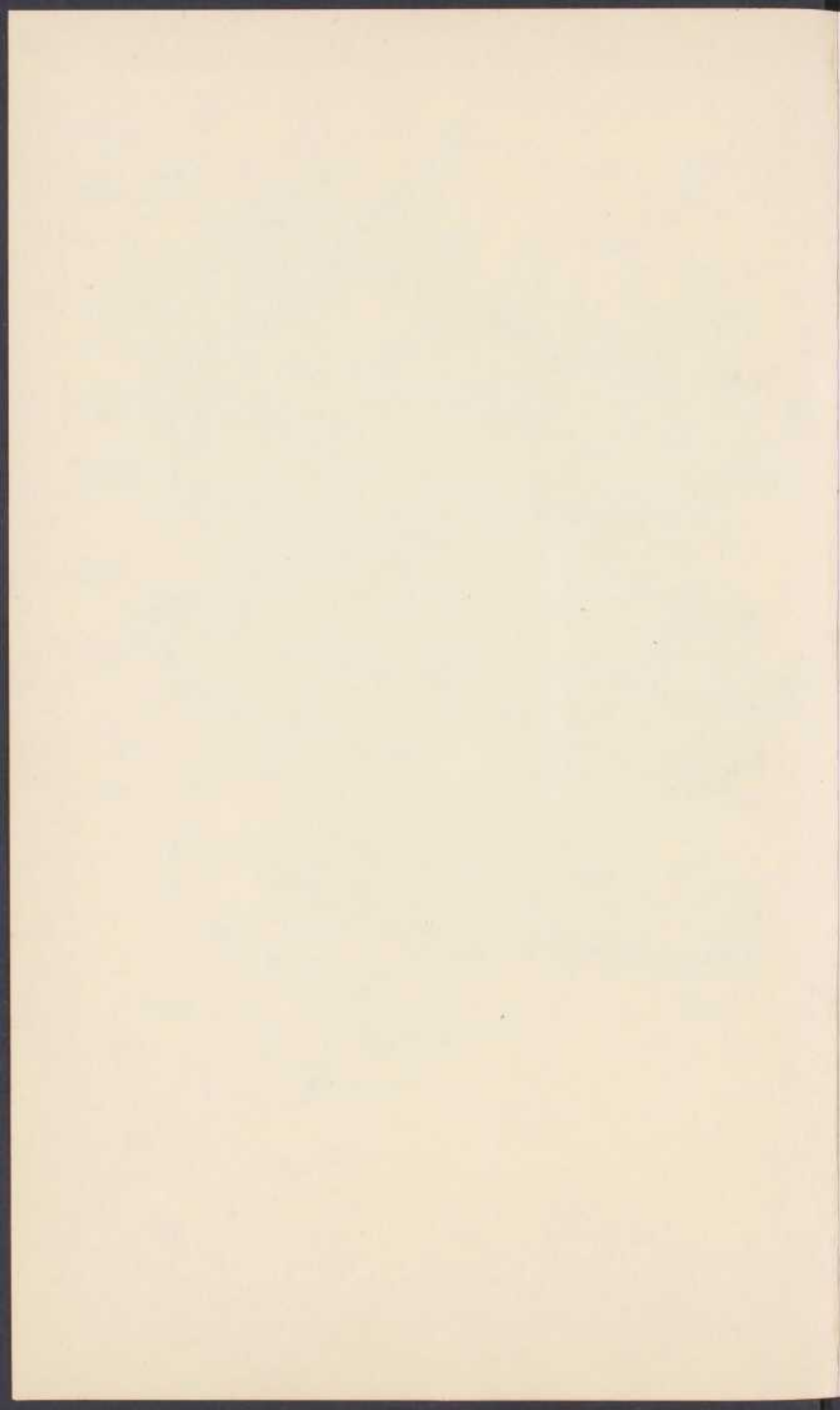


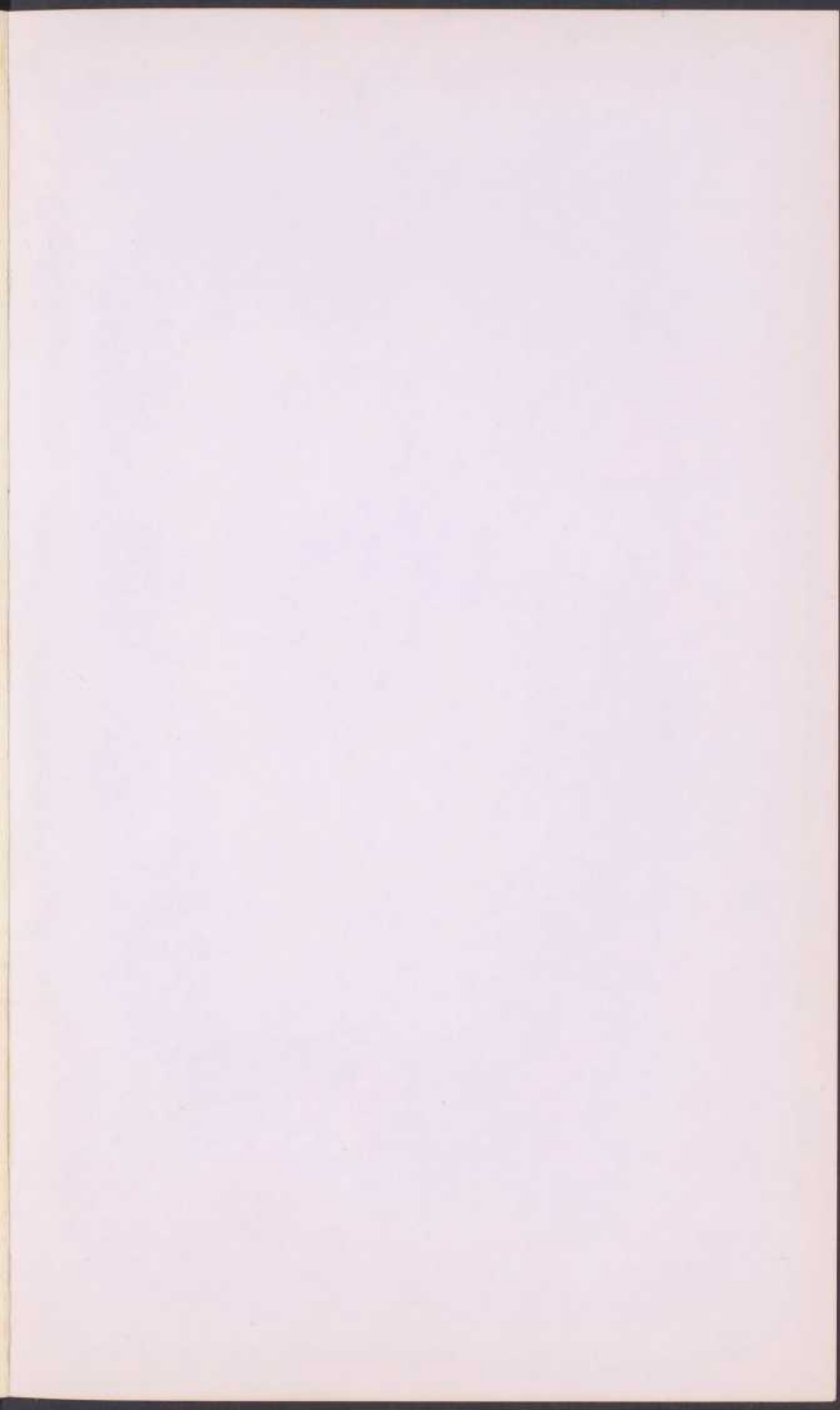
9714

VIANNEY BÉLANGER
Relieur



17-







Damase Potvin

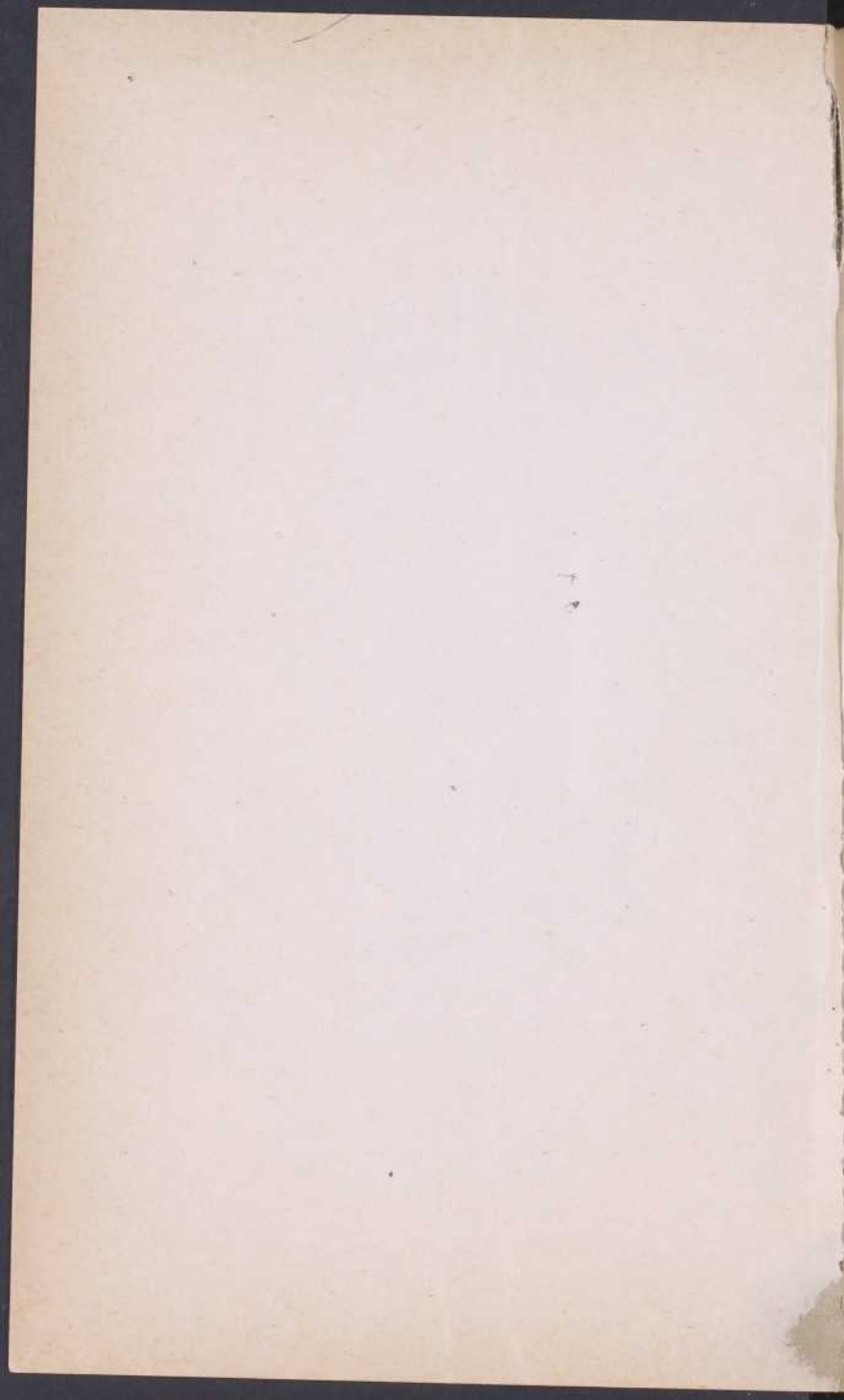
LE ROI DU GOLFE

LE DR. P. E. FORTIN.

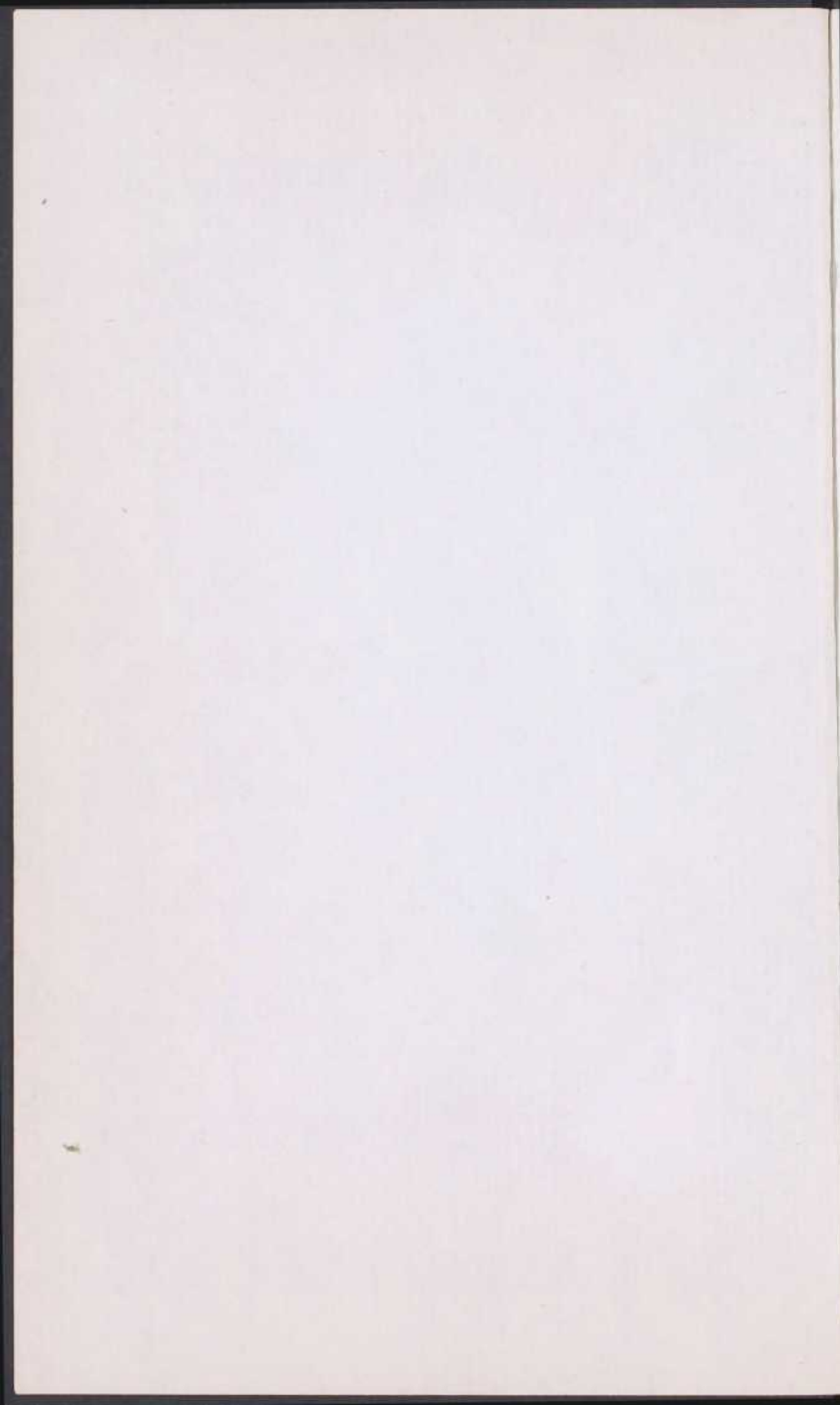
ancien commandant de la "Canadienne"

ÉDITIONS
QUARTIER LATIN





LIBRAIRIE DEOM

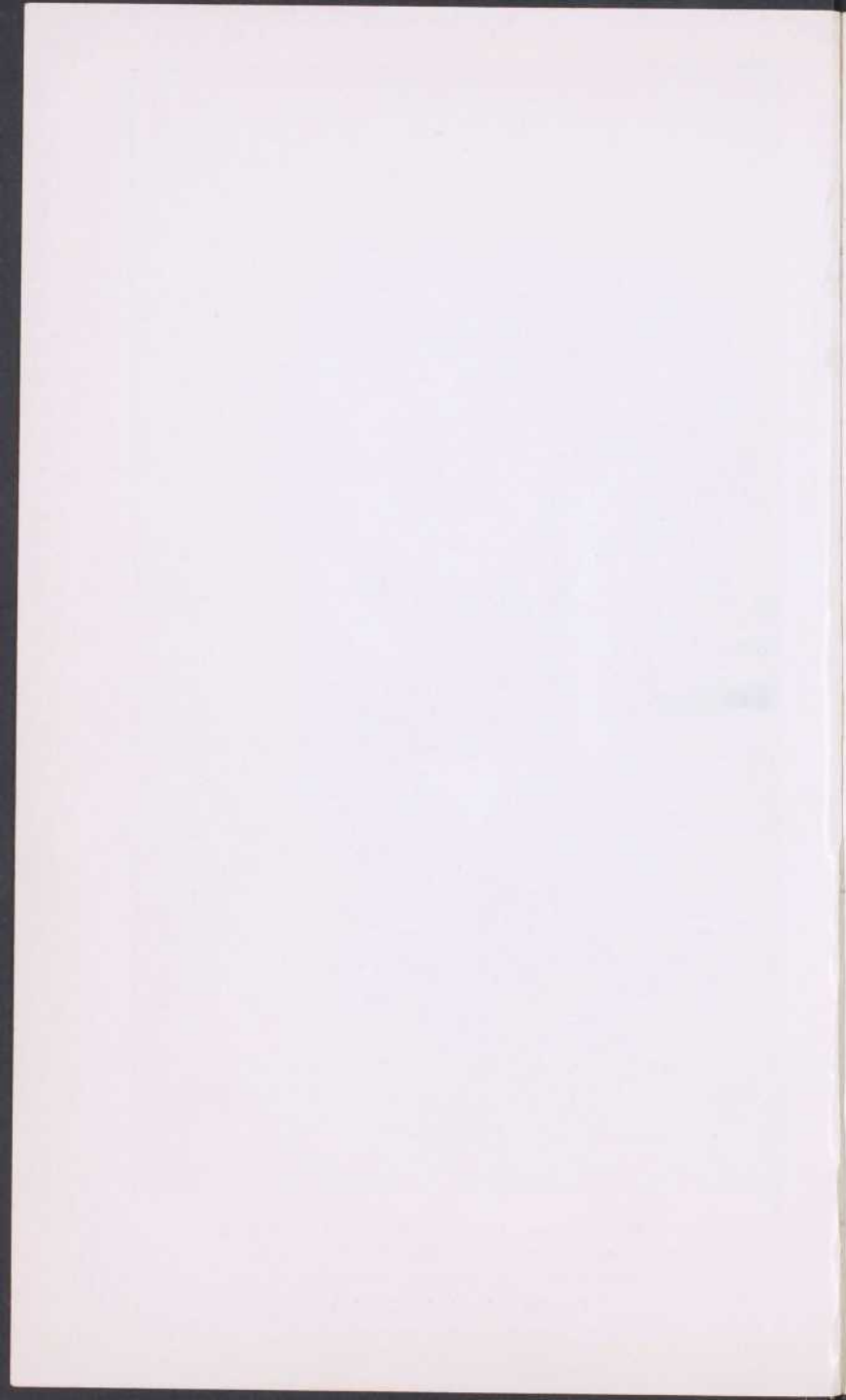


LE ROI du GOLFE

THE END OF THE WORLD



Le Dr Pierre-Etienne Fortin — 1823-1888 — Ancien
Commandant de la "CANADIENNE" — Pro-
tecteur de nos pêcheries maritimes —
Premier Député de Gaspé à
la Législature



Damase POTVIN

LE ROI DU GOLFE

LE Dr P.-E. FORTIN,
ancien commandant de la "Canadienne"

ÉDITIONS QUARTIER LATIN

34½, St-Jean - Québec

EUROPEAN
POPULATION

FC
2922.1
F67 P67
1952

À MADAME L.-J. BÉIQUE,
petite-fille du Dr P.-E. Fortin,
de Ville La Salle

HOMMAGES RESPECTUEUX

Tous droits réservés

UN HOMME DU PASSÉ

En juillet 1860, le journal "La Minerve" annonçait la mort du capitaine Dr Pierre Fortin alors commandant du garde-côte "Napoléon III". Ce fut un moment d'émotion parmi la population du Bas-Canada. La nouvelle avait été apportée par le capitaine Davidson du "Lady Head". Elle lui avait été communiquée à Percé par l'agent de la Compagnie LeBoutillier et ce dernier la tenait d'un pêcheur qui arrivait de Mingan. Lors de son départ de cet endroit, la rumeur courait que le Commandant Fortin s'était embarqué malade sur le "Napoléon III", à Pictou où ce vapeur était à charbonner, et que quelque temps après son départ, ne pouvant supporter la mer, le Commandant s'était fait débarquer à Mingan où il aurait expiré.

"Nous avons l'espoir", disait "La Minerve", après avoir publié la nouvelle, "que cette rumeur est fausse et que l'interprétation que lui donnait le "Chronicle" de Québec, dans son dernier numéro, est vraisemblable. Notre confrère dit qu'il se pourrait qu'il y eut erreur de nom et de personne, et que la triste nouvelle concernait l'inspecteur des Pêcheries de Terre-Neuve, M. Pesley, qui partit malade der-

nièrement pour une expédition dans le Golfe et aux Iles Mingan, ce qui pourrait bien avoir eu pour résultat la nouvelle de la mort de l'inspecteur des Pêcheries de Québec, le Dr Fortin".

Que la nouvelle concernant ce dernier fut vraie ou non officiellement confirmée, ou fausse, elle provoqua aussitôt un concert unanime d'éloges à la gloire du brave Commandant, de "ce digne citoyen, d'un homme", disait la "Minerve", "aimé et estimé de tous, mort à la fleur de l'âge, sur une plage sauvage et déserte, loin de ses parents et de ses amis".

Depuis huit ans, le Commandant Fortin, sur la goélette, la "Canadienne", boulinguait à travers le Golfe, le long des deux côtes du fleuve, autour des Iles de la Madeleine et d'Anticosti, et sur les bancs de Terre-Neuve. Il s'était taillé une réputation solide de bonté, de fermeté et de dévouement dans la tâche qu'il avait entreprise, d'épurer les eaux canadiennes de la piraterie et de la contrebande, de mettre de l'ordre dans nos pêcheries et de protéger les milliers de pêcheurs, exploités et terrorisés, répandus dans l'immense royaume du poisson qu'est le Golfe Saint-Laurent.

Et cette mort soudaine! Si jeune: 32 ans!

A la suite de la "Minerve", d'autres journaux, comme il arrive à la mort des grands personnages, y allèrent de leurs éloges. On enchérit dans la "Minerve": "Physionomie douce et ferme à la fois; intelligent, causeur brillant et plein d'humour, d'un abord

facile, âme généreuse, caractère énergique, esprit délicat, ne laissant que des respects, que de l'admiration partout où il a paru, etc., etc." Tout y passa. Et c'était mérité, même si le Commandant vivait encore...

Et de fait, il vivait encore. Il devait attendre encore vingt-huit ans avant de terminer, à l'âge de 60 ans, en 1888, sa belle et bienfaisante carrière. L'interprétation de la nouvelle de sa mort faite par le "Chronicle" était vraie. On avait confondu le Dr Fortin, inspecteur des Pêcheries de Québec, avec M. Pesley, inspecteur des Pêcheries de Terre-Neuve. Alors que l'on annonçait sa mort, le Commandant Fortin était sur le pont du "Napoléon III" qu'il commandait pour quelque temps avant de reprendre son service sur la "Canadienne" momentanément désarmée. On le verra sur bien d'autres scènes en sa multiple qualité de médecin, de marin, de magistrat, d'officier de police, de député, d'Orateur à l'Assemblée Législative et de sénateur.

Déjà, il semble qu'une pointe de légende veuille s'insinuer dans l'existence du Commandant Dr Pierre Fortin. Mais cette existence, longue, variée et fructueuse, n'aura rien de légendaire, et on en conviendra, si soixante ans après sa mort, on a soin de recueillir les faits et les œuvres de cet homme qui fut, longtemps, l'idole de ses compatriotes parce qu'il leur fut, à un haut degré, utile et bienfaisant. Ses grandes œuvres, dont les résultats sont encore visibles aux générations qui vinrent après lui, n'ont rien à voir avec la légende et si cette dernière, comme on a dit,

est à la croisée du rêve et de l'histoire, la vie du Commandant Fortin, solide et pratique, remplie d'œuvres, a pris résolument la voie de l'Histoire. Il fut pendant beaucoup d'années, la grande vedette des personnalités de son époque.

Pourtant, après un certain nombre d'années, dans notre siècle et dans notre pays plus particulièrement, aussi oublieux l'un que l'autre, où trouver un personnage, qui a vécu aux époques révolues, qui ne soit pas devenu un peu légendaire? A moins qu'il ne soit tombé dans l'oubli total, définitif. L'Histoire n'a jamais pu éviter de créer des légendes. On a même dit irrespectueusement que c'est son rôle... Sans atténuer en quoi que ce soit, les grandes œuvres du Commandant Fortin, sur la scène du Bas-Canada, il n'appartiendrait pas encore à la Grande Histoire. Aussi, faut-il s'empresser de le dégager de la légende pendant qu'il en est encore temps.

Aujourd'hui, après l'ère des "vies romancées" qui semblent avoir cessé de plaire, les gens ne veulent pas qu'on imagine. Ils demandent des faits authentiques, qui sont arrivés. Ils pensent peut-être que si l'on ne s'en tient pas aux faits, si on interprète ces derniers et si on les groupe d'une façon trop personnelle, on entre dans le domaine de l'erreur et de la confusion.

D'où la mode nouvelle des biographies sans "romançage". Mais le système donne-t-il la garantie de la vérité? Où est la vérité, en effet? Qui peut se

vanter de la connaître, de l'avoir vue au fond de son puits? Et, à supposer qu'on puisse la déduire des documents, qui peut affirmer qu'il en a réuni de suffisamment significatifs et en assez grand nombre pour ne redouter aucune surprise? Il circule sous terre tant de sources de paperasses; cela jaillit à la face, pourrait-on dire, au moment où l'on s'y attend le moins. Et alors, tout est à recommencer. A moins que l'on règle le cas de la façon désinvolte de l'abbé Vertot qui, après avoir rédigé, au milieu de nombreuses difficultés, son "Histoire du Siège de Rhodes", un ami, lui ayant apporté des documents nouveaux qui détruisaient en grande partie ceux dont il s'était servi, dit: "Mon siège est fait"! Et il ne recommença pas. Son siège était fait quelle que fut la vérité de ses documents.

L'Histoire, tout le monde en convient, est l'enseignement du passé, même si le passé n'est pas très éloigné de nous; et, dans les actions des hommes qui font le sujet de l'étude de ceux qui s'occupent d'histoire, il y a toujours à voir, que ces hommes soient ou non éloignés de nous, soit un encouragement pour le bien, soit une leçon qui nous apprend à éviter le mal. N'avoir rien appris de ceux qui nous ont précédé, c'est, suivant l'expression de Cicéron, avoir laissé dormir son intelligence dans le sommeil d'une grande enfance.

Et il y a beaucoup à apprendre de la carrière du Dr Pierre Fortin. Des documents, vieux seulement d'un peu plus de soixante ans, qu'on a pu recueillir

sur lui jusqu'à présent ; la bonne mémoire de quelques anciens qui, grâce à un bon mécanisme, entretient la tradition, et voilà l'intéressante physionomie qui s'estompe, et voici se dresser dans le flou de l'horizon du Golfe, la stature d'un bon géant. Un document en fait découvrir un autre. Un souvenir appelle un autre souvenir. Et les pages s'ajoutent aux pages pour la délectation de celui qui voit ainsi se dégager le passé d'un homme qui, sans lui, dans quelques années encore, il serait possible de croire qu'il n'a jamais existé. Déjà, le Dr Fortin a été trop oublié. Aussi, voudrions-nous le faire revivre aux yeux du public, qu'il a si bien servi, avec la netteté d'un film cinématographique.

"La vie d'un individu", a dit O.-W. Holmes, que cite Graham Green en tête de son beau livre "Voyage sans Cartes", dans la république de Libéria, en Amérique Occidentale, "la vie d'un individu est, "sur bien des points, comparable à un jeu de patience lequel un enfant rassemble les fragments épars "d'une carte géographique. Si j'arrivais à l'âge de "cent ans, et à garder mon intelligence, il me semblerait que je pourrais réunir ces fragments et parvenir à en faire un ensemble cohérent. En fait, je "trouve, comme tout le monde, un certain nombre "de fragments qui correspondent les uns les autres "et une quantité plus grande de pièces disjointes "qu'avec le temps, je réussirais à mettre à leur place "naturelle. Beaucoup de ces pièces semblent n'être "que des fragments. Mais elles finiraient par cons-

“tituer une partie essentielle de l'ensemble. Ce qui me frappe le plus, c'est la façon arbitraire et purement accidentelle dont les lignes de jonction semblent se promener irrégulièrement entre les fragments”.

Telles sont les réflexions optimistes auxquelles nous nous sommes laissés entraîner, et telle est l'ambition qui nous a animé en exhibant, de la poussière de près d'un siècle, les “fragments” de la vie d'un homme considérable au siècle dernier, qui fut utile à son pays, qui a agi en homme de cœur, sur les scènes nombreuses et variées où il est apparu.

Nos documents historiques, on l'a souvent fait remarquer, sont plutôt rares. Tant de pièces d'archives, de vieux papiers, ont été perdus, brûlés! Ceux que nous possédons sont maigres. Il y a des “trous”, des obscurités, même pour des hommes, des faits et des événements relativement récents. De là tant de légendes dans notre Histoire. Légendes amplifiées de génération en génération. L'imagination s'entend fort bien à boucher les “trous”. Malgré tout, même s'il y a un peu de légende dans l'histoire de certains hommes, de certains événements, on finit toujours, à force de nouvelles recherches, à dégager la vérité des dégâts causés par la “folle du logis”. “D'ailleurs, partout où il y a de la légende, a dit Voilette de Vireville, “on peut être sûr qu'en allant au fond des choses, de trouver une histoire vraie”.

Le Commandant Fortin ne doit pas être oublié plus longtemps. Il était un de ces hommes chez qui la franchise, la gaieté, le courage, le dévouement, l'amour de l'étude et les plus nobles sentiments de patriotisme s'unissaient pour former un type d'homme digne d'admiration. Ses contemporains, ses collègues à la Chambre, l'ont reconnu. Il fut, pendant nombre d'années, ai-je dit, la personnalité en vedette du Canada français. Aussi, ne rendra-t-on jamais un hommage assez éclatant à celui qui fut un grand patriote, un grand caractère, un exemple des vertus civiques et nationales.

M. Israël Tarte disait de lui, entre autres choses :

“Au physique, c'est l'un des plus beaux Canadiens de la province. Médecin, artiste, homme de ton, il est aussi à l'aise dans un salon qu'il l'était sur le pont de la “Canadienne”. . . J'ai été depuis dix ans, en contact avec bien des hommes politiques. Je n'en connais oncques au caractère plus élevé, à l'âme plus droite que l'honorable député de “Gaspé”. — Le Cultivateur, 10 juin 1882 —

Parmi les belles qualités qui distinguaient le Dr Fortin, aucune n'est plus de nature à attirer les sympathies que son désintéressement qui l'a souvent poussé jusqu'au scrupule. Qu'on nous permette d'anticiper afin de rappeler quelques traits de ce désintéressement. Lorsque la Commission des Pêcheries s'assembla à Halifax, en vertu du traité de

Washington, il céda aux instances de Sir Albert Smith, Ministre de la Marine, et se chargea de préparer la preuve pour le gouvernement canadien. Il parcourut à cette fin 500 milles de côtes et recueillit environ cent affidavits. Son témoignage devant les arbitres fut accepté sans la moindre réserve. Il fut le plus fort plaidoyer en faveur du Canada qui gagna sa cause.

Pour tout ce travail, le Dr Fortin eut pu, en tout droit et toute justice, recevoir une somme respectable d'argent. Ce n'eut été, quelle que fut la somme, qu'une faible rémunération pour l'immense service rendu. Il refusa même d'accepter le paiement de ses courses sur les côtes du Golfe, donnant pour motif de son refus qu'il était membre de la Législature.

En 1868, il alla, à ses frais, à l'Exposition Maritime du Havre, la plus grande du genre qui ait jamais été tenue. Il s'y était rendu spécialement pour étudier les questions qui se rapportaient aux pêcheries: la préparation du poisson, la construction navale, la navigation, etc. etc. Etude dont il voulait faire profiter nos propres pêcheries.

"Quel contraste", écrit M. L.-O. David dans un moment d'admirable sincérité, après avoir rappelé ces faits, "quel contraste avec trop de nos députés actuels, de nos ministres, qui profitent de leur position pour spéculer aux dépens du trésor public !" — L'Opinion Publique, 5 mai, 1878 —

A ce sujet, on lit dans le "Canadien" du 6 mars 1866 :

“Malgré l'importance de la mission confiée à la “Canadienne” et la rare qualité avec laquelle le Commandant — Fortin — remplit tous les devoirs de son emploi, nous regrettons de dire que les appointements de cet excellent officier ne sont point au niveau de ses fonctions. Le gouvernement, sans doute, regrette, tout le premier, de ne donner à un officier placé à un poste auquel sont attachés tant de responsabilités, qu'une rémunération insuffisante. Il saisira avec empressement l'occasion que lui offre le surcroît de devoir qu'il va imposer au Commandant pour élever ses appointements à un chiffre digne du pays qui l'emploie et des services qu'il rend.

“L'officier placé à la tête de notre marine naissante devrait avoir les appointements d'un officier supérieur. Il en a la position, il devrait en avoir les avantages pécuniaires. Ce ne serait que justice”.

L'occasion dont parle le “Canadien”, c'est que le gouvernement venait de lancer une proclamation pour avertir les pêcheurs américains, qu'après l'expiration du traité de réciprocité, qui eut lieu le 17 mars 1866, les dispositions des lois passées avant 1854, seraient remises en force et, qu'en conséquence, ils n'auraient plus le droit de pêcher dans les eaux britanniques. Ces dispositions prises par le Gouvernement donnaient un surcroît d'importance à la croisière faite par la “Canadienne” et un rôle plus difficile encore à remplir au Commandant Fortin.

Ajoutons, pour illustrer cette vertu de désintéressement, que le Dr Fortin n'a jamais exigé un sou pour les soins de ceux qui, sur les côtes et dans les îles, se présentaient à lui pour se faire soigner. Pendant ses années de croisières dans le Golfe, il a aussi soigné gratuitement les membres des équipages de la "Canadienne" et du "Napoléon III", comme le signalait un jour, dans la "Minerve", le juge Winter, de New Carlisle.

Sa capacité de labeur était à la hauteur de sa vertu de désintéressement. Il a accompli une somme incroyable de travail. Quand il était député, durant les sessions, on le savait, du matin au soir, enfermé, avec un ou deux secrétaires, dans une chambre que le gouvernement avait spécialement mise à sa disposition. Commissaire des Terres de la Couronne, il mettait ses employés sur les dents. Aussi, grâce à cet incessant travail, à sa constante vigilance à faire observer lois et règlements, il a fait gagner à la province des sommes considérables. Honnête dans la plus large acceptation du mot, il a perçu sans merci les sommes dues au gouvernement, et il sévissait, quelles que fussent les personnes qui étaient les débitrices. Ce n'est pas à lui qu'on eut présenté un chèque sans valeur. Il savait prendre ses précautions dans ces occasions. Il aurait étouffé l'homme qui lui eut proposé un tripotage.

Pour les gens d'affaires et les "bourgeois" de la Côte avec lesquels il traitait, il usait d'une main de fer. Mais il mettait des gants de velours quand

il avait à régler des cas concernant ses chers pêcheurs. Pour ceux-là, ses actes de bonté, de conciliation et de mansuétude ne se comptaient pas. Aussi, les pêcheurs avaient-ils constamment recours à lui dans leurs difficultés. Ils savaient qu'ils obtiendraient toujours justice. Mais pour les autres ; pour les contrebandiers, les pirates, les étrangers qui venaient sans vergogne piller nos eaux, enlever le poisson à pleines goélettes, et partant souffler le pain de la bouche des pêcheurs canadiens, il était sans pitié.

M. Tarte disait encore du Dr Fortin qu'il "était exceptionnellement instruit". Et il cherchait, ajoutions-nous, toutes les occasions pour s'instruire davantage et instruire les autres. C'est à cette fin qu'il fut le promoteur de la "Société de Géographie de la province de Québec" qui fut fondée en 1879. Il en fut le premier président. On verra plus loin quels sont les buts qu'il traçait, dans un discours bien tourné, à cette société intellectuelle qui eut une existence de plus de cinquante ans et qui a puissamment contribué à développer les études géographiques, historiques, biologiques, océanographiques et autres. Toujours dans son désir d'instruire, durant les quelques mois qu'il fut Orateur de l'Assemblée Législative, il fonda une section maritime, dirions-nous, dans la bibliothèque législative. On verra qu'il a enrichi le musée de l'Université Laval d'une belle collection d'oiseaux de mer et de grèves, de mollusques et de poissons qu'il a recueillis lui-même au cours de ses croisières dans le Golfe.

Que faire, sur un bateau, entre les quarts et les manœuvres, à moins que l'on ne lise? Et le Commandant de la "Canadienne" lisait. Aussi, s'était-il monté une petite bibliothèque dans le carré de sa goélette. On y voyait surtout des ouvrages d'auteurs canadiens et des livres d'histoire naturelle. Il aurait aimé que les membres de son équipage passent leurs loisirs au milieu de ces livres. Une belle leçon, quoi! ... pour les patrons.

Bref! un médecin charitable, un instructeur de cavalerie impeccable; — comme on le verra — apôtre des victimes du typhus à la Grosse-Ile, marin courageux, député patriote, historien, géographe, biologiste, etc. en voilà, certes, plus qu'il en faut pour voir inscrit le nom du Dr Pierre-Etienne Fortin au panthéon de ceux qui ont fait notre pays.

Si toute la carrière du Commandant Fortin n'affirmait pas éloquemment son patriotisme, le fait de sa naissance à Verchères, sous le signe, dirions-nous, de la brave petite Madelon dont le seul nom illustre cet endroit, et sa parenté avec Ludger Duvernay, fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dont il était le neveu, confirmeraient l'amour sincère qu'il a toujours porté à son cher Canada français.

Pierre-Etienne Fortin, en effet, naquit à Verchères, le 14 décembre 1823, comme il appert par l'extrait suivant de son baptême :

“Ce quatorze décembre mil-huit-cent-vingt-trois par nous prêtre sous-signé curé, a été baptisé Pierre-Etienne, né de ce jour du légitime mariage de Pierre Fortin, menuisier de cette paroisse et de Julie Duvernay ; le parrain a été Etienne Gauvreau et (sic) Hortense Duvernay, son épouse, qui ainsi que son père ont signé avec nous” (Signé) Etienne Gauvreau, Hortense Duvernay, Pierre Fortin, R. Ol. Bruneau, Ptre —

Peut-être notre héros est-il né près de l'endroit où s'élève, depuis le 21 septembre 1913, la statue de Madeleine...

Le père, Pierre Fortin, était menuisier de la paroisse, aux termes de l'état civil. “J'ai tout lieu de croire”, nous écrit M. Jean-Jacques Lefebvre, archiviste au Palais de Justice de Montréal, “qu'il était plutôt entrepreneur en construction, comme on dirait aujourd'hui, ce qui était le cas du mari de Julie Duvernay”. En effet, Pierre Fortin a construit plusieurs résidences à Verchères et à Laprairie, dont la sienne qui existe encore. Car il alla bientôt s'établir avec sa famille à Laprairie où il mourut le 10 juin 1868. Il fut inhumé dans l'église, de même que sa femme, Julie Duvernay, décédée le 26 avril 1873. Ce rare privilège d'avoir été inhumés dans l'église, lui et sa femme, était dû au fait qu'il avait été longtemps chantre dans l'église paroissiale. Pierre Fortin était fils majeur de François Fortin et de Marie Brunette, de la paroisse de La Présentation — Saint Hyacinthe —. La mère était Marie-Julie Cre-

vier, fille majeure de Joseph Crevier dit Duvernay, menuisier et de Julie de Lamorandière, de cette paroisse — La Présentation — . Les ancêtres de la famille canadienne venaient de la Normandie.

La mère du Commandant Fortin était Julie Duvernay, sœur de Ludger Duvernay, il était, avons-nous dit, le neveu du fondateur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Pierre Fortin et Julie Duvernay eurent quatre filles et un garçon. Ce dernier était le futur Commandant. De ses quatre sœurs, M. Jean-Jacques Lefebvre nous dit ce qui suit de deux d'entre elles :

“Je leur connais deux filles — à Pierre Fortin et à Julie Duvernay — a) Hortense, née vers 1833 “et qui épousa à Laprairie, en 1853, Denis Leduc, “marchand de Montréal, lequel est décédé à Montréal “en 1869. Veuve, elle donnait des leçons de musique. Elle convola à Montréal, en 1874, avec Oscar “Martel, professeur de musique; b) Philomène, née “vers 1867, qui épousa à Laprairie, en 1857, Julien “Brosseau, alors capitaine du bateau traversier “l’“Aigle”, plus tard, organisateur du 85°. Elle mourut à Laprairie, le 3 juillet 1887 et fut inhumée “dans l’église, comme un an plus tard, son frère, le “sénateur” — notre Commandant — .

Comme on le voit, on devait parler beaucoup de musique dans la famille Fortin, ce qui nous amène à révéler que le Commandant Fortin était lui-même musicien. Au dire de ses contemporains, il possédait

une très belle voix. Il chantait la romance à ravir et s'accompagnait lui-même au piano. Et ce n'est pas ce qui le rendait moins populaire quand, au cours de ses croisières, sa goélette faisait escale dans un poste de la Côte et que l'on organisait pour le Commandant des soirées où c'est lui qui, souvent, faisait seul les frais de la musique et du chant.

Quand le Commandant Fortin décéda le 14 juin 1888, il laissait une fille, Suzanne, qui avait épousé François-Joseph Bisailon, avocat, ancien bâtonnier du Barreau de Montréal. Ils eurent trois enfants : Hector, Pierre et Béatrice. Cette dernière, aujourd'hui, Madame L.-J. Béique, de Ville La Salle, est le seul membre survivant de la famille du Commandant Fortin.

Ce dernier, pour en revenir à lui, passa une grande partie de son enfance à Verchères, puis à Laprairie. Il fit ses études classiques au séminaire St-Sulpice et entreprit ensuite ses études médicales à l'Université McGill où il obtint son diplôme de médecin en 1843. Il pratiqua d'abord à Laprairie avant de se lancer, nous dirions volontiers, dans... l'aventure, d'abord à Montréal, durant les émeutes de 1849, puis à la Quarantaine, à la Grosse Ile, où il faillit y laisser ses os, victime du typhus, comme on le verra plus loin ; puis sur la "Canadienne" où nous le verrons ensuite débarquer du pont de cette goélette pour aller s'asseoir sur un siège de la Chambre des Communes puis à l'Assemblée Législative et, en dernier lieu, au Sénat.

Quand il était au séminaire et à l'Université, Pierre-Etienne Fortin se fit remarquer par les brillantes qualités qu'il sut déployer sans réserve durant toute sa carrière. Ses professeurs ont dit qu'il était d'une intelligence peu commune, avait la passion de s'instruire et jouissait d'un esprit d'observation remarquable.

Pour nous conformer au plan que nous nous sommes tracé pour cette biographie composée de fragments épars ici et là, coupés de "trous", d'obscurités, de contradictions même, que nous nous efforçons de lier avec autant de logique que possible, nous nous voyons obligé de sauter, pour ainsi dire cette période heureuse de notre héros au jour sombre du 14 juin 1888, alors que la population attristée du Bas-Canada lisait la nouvelle suivante publiée dans la "Minerve" du 15 juin de cette année-là.

"C'est avec un vif regret, nous en sommes sûrs, que nos lecteurs apprendront la mort de l'hon. M. Fortin, dont le nom est des plus justement populaires au Canada depuis quarante ans".

"L'ancien Commandant de la "Canadienne" s'est éteint à Laprairie hier, après une longue et douloureuse maladie, qu'il a soufferte avec la résignation du vrai chrétien".

La "Minerve", en un long article, fait repasser sous les yeux de ses lecteurs la carrière du défunt. Au moment de sa mort, il était titulaire au Sénat pour le siège de Kennebec. Il y avait été nommé en

1887. A dater du Coup d'Etat du 2 mars 1878, à Québec, il s'était consacré exclusivement aux affaires d'Ottawa. Mais n'anticipons pas, du moins dans le domaine politique.

Les funérailles du Commandant eurent lieu le 20 juin à Laprairie au milieu d'un immense concours de peuple venu de partout et de la population entière de Laprairie.

Le 10, cinq jours avant sa mort, à l'Hôpital Général de Montréal, il avait dicté son testament devant M^{tres} LeMoine de Martigny et Isaïe Quintal, notaires publics. Il instituait sa fille sa légataire universelle et nommait son gendre, M. F.-J. Bisailon, exécuteur testamentaire. Il fut inhumé, comme son père, sa mère et une sœur, dans l'église de Laprairie.



**L'ÎLE DE LA
QUARANTAINE**

Le jeune médecin de campagne, pauvre, attendra peut-être longtemps un avenir qui pourrait satisfaire ses légitimes ambitions. Sans espérer la fortune, il lui est légitime d'aspirer à une existence confortable au sein d'une honnête aisance qui, du moins, le consolerait des sacrifices qu'ont souvent nécessité des études médicales coûteuses. Et puis, souvent, il rêve à de grandes actions, à de nobles dévouements, au soulagement d'un monde souffrant.

Mais la paroisse est en bonne santé, les malades sont rares; ils sont pauvres, et la fortune, même

l'“honnête aisance” est bien lente à venir. Telle est la situation du jeune Dr Pierre-Etienne Fortin durant ses deux années de pratique à Laprairie. Son activité, déjà débordante, supportait péniblement cette euphorie qu'il jugeait, d'ailleurs, humiliante pour son tempérament.

Aussi, le vit-on, soudain, courir à l'appel que venaient de lancer les autorités civiles et religieuses qui réclamaient des religieux et des médecins pour soigner les victimes de l'épidémie de typhus qui, en 1847, étaient débarquées par milliers à la Quarantaine et à Montréal. Spontanément, le Dr Fortin se mit à la disposition du gouvernement. Peut-être aussi, mais c'est un propos qu'une vague tradition nous a transmis, que le jeune médecin de Laprairie aurait profité de l'occasion qui se présentait à lui pour s'exiler d'une lourde peine d'amour... Oublia-t-il? Même l'activité intense de la nouvelle vie qu'il commençait ne nous permet pas de le croire... si l'on jette un coup d'œil sur son testament....

A dix milles en aval de Québec, presque en face de Saint-Thomas de Montmagny, on voit une petite île qui mesure trois quarts de mille de longueur et vingt-et-un arpents de largeur. Une île sinistre! Un cimetière dont chaque pouce de terre recouvre des ossements humains! On estime qu'il a été enterré dans cette petite île 11,000 cadavres. A certaines époques du siècle dernier, elle pouvait inspirer la même horreur que les Léproseries de l'Asie, mais elle aura peut-être épargné au Canada, même à

l'Amérique entière, les atroces calamités qui, aux époques épidémiques, ont ravagé les Indes et la Chine, des pays entiers. Sans exagération, on peut dire que tout particulièrement en 1832, 1834 et 1847, cette île a sauvé notre pays comme d'une sanglante guerre.

Mais ce qui aura évité ces calamités, c'est le sublime dévouement de nos prêtres, de nos religieuses, de nos médecins et d'autres laïques qui, mus seulement par la vertu de la pure charité chrétienne, se sont lancés, en un saint enthousiasme, dans la lutte contre le fléau qui avait fait son apparition au Canada sur des navires chargés d'immigrants irlandais. Et parmi ces médecins qui s'offrirent pour soigner les chairs putréfiées, qu'on déchargeait des vaisseaux sur l'île à l'aide de crochets spéciaux, on vit, au premier rang des apôtres de la Charité, le jeune Dr Fortin qui agissait en qualité de chirurgien. Pendant quelques semaines, d'abord, il s'était dévoué, à Montréal, pour les mêmes charitables fins, alors qu'en cette année, 1847, près de 6,000 émigrés typhiques étaient dirigés vers les Hôpitaux temporaires érigés de fortune à la Pointe Saint-Charles. (1)

Mais le Dr Fortin, voulant aller au cœur du fléau, se rendit à la Grosse-Ile. Il s'y dévoua corps et âme et servit dans ce lazaret insulaire jusqu'au

(1) Nombre de ces pauvres gens moururent dans ces hôpitaux, et furent inhumés dans des cimetières spéciaux au même endroit, où en 1859, on éleva un cairn funéraire sous forme d'une grosse pierre et portant une inscription rappelant ces macabres événements de 1833-34 et 1847.

moment où, comme tant d'autres des nôtres, il tomba, victime de l'implacable maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. Les soins assidus de ses collègues le sauvèrent. On affirma que le jeune médecin, rendu à la santé, retourna pour quelque temps encore, au lazaret de la Quarantaine dont il fut de nouveau l'un des chirurgiens.

C'est que déjà, le jeune médecin débordait de cet entrain, de cette force, de cet optimisme qui font la vie belle et qu'il s'emploiera à déployer toute sa vie pour les grandes causes de son pays. Pour lui, foin des trainards, bourgeois ou neurasthéniques, de ces cœurs dolents, timides, ou ignorants d'eux-mêmes !

Plus que jamais, dans son petit bureau de médecin de campagne, où il est momentanément forcé de retourner pour refaire complètement sa santé, il rêve de se donner trippes et âme à l'Humanité et, plus particulièrement, à son pays. Il est, en attendant, de toutes les œuvres paroissiales. Il organise des amusements en plein air pour les jeunes gens. C'est à cette époque qu'il commence l'organisation d'une cavalerie. Il est dans son élément. Son allure militaire inspire confiance. Etant maître de lui, il voudrait être maître de tout. Il ordonne, il commande aux jeunes qui lui font spontanément confiance. Il veut être chef partout. Il l'est déjà pour ces jeunes gens du village qu'il organise en bataillon, en escadron de cavalerie pour lesquels il réquisitionne tous les chevaux de la paroisse et dont les propriétaires peuvent disposer. Il est chef, quoi ! Il le sera prochainement

à la tête d'une police spéciale à Montréal, durant les émeutes de 1849; il le sera, plus tard, sur la "Canadienne", sur le "Napoléon III"; plus tard encore, à la Chambre des Communes, parmi les députés dont li sera l'une des vedettes; et encore à l'Assemblée Législative dont il deviendra le président. Il sera, longtemps, chef de toute la Gaspésie dont il sera le premier député à Québec.

A mesure qu'il avancera en âge, il affirmera la vieille vertu des ancêtres français, ceux de la Normandie d'où vient sa famille, façonnés de vaillance, de courage, de dévouement. Il sait qu'on ne prend qu'en soi, au tréfonds de l'âme, sa vraie couleur, sa valeur réelle et la durable puissance dont on est digne. Il veut être quelqu'un de la race avec ses ardeurs résurgentes. Enfin, il veut faire servir pour son pays sa belle intelligence, son romantisme, sa vitalité qu'il voudra soulager; même son imposante carrure.

Quand on l'aura vu se dévouer, jusqu'à se trouver en face de la mort, auprès des malheureuses victimes du typhus, et, pensant à ses qualités d'organisateur, d'artiste, de naturaliste, de diplomate, de dévouement envers les humbles pêcheurs des côtes laurentiennes qu'il a contribué à délivrer de leur esclavage, on aurait, s'il eut été connu dans le temps, été tenté de désigner le Dr Pierre-Etienne Fortin comme le Dr Schweitzer du Canada français, si voilà cent ans, on avait connu le sympathique héros

de Gilbert Cesbron. Même abnégation, même dévouement chrétien, même sympathiques vertus.

Mais avant de suivre le Dr Fortin dans la poursuite de ses beaux rêves et de le voir en particulier sur le pont de la "Canadienne" où, durant seize ans, il livrera sa belle tête de chevalier d'un autre âge, au grand vent du large, dans le Golfe Saint-Laurent, scrutant l'horizon, jusqu'à la mer brumeuse, voyons-le sur une autre scène, moins lointaine, mais plus violente et beaucoup plus tragique que même les blizzards qu'il a affrontés au large du Golfe.



L'ANNÉE DE LA TERREUR Le Commandant Dr Pierre-Etienne Fortin apparut, pour la première fois, en public, dans une scène de désordre, à Montréal, un jour de l'année qu'on a appelée l' "Année de la Terreur": 1849.

On lit dans "Le Bon Vieux Temps" d'Hector Berthelot :

"Après avoir incendié les édifices du Parlement sur la Place du Marché Sainte-Anne — à Montréal — les "Tories" semèrent la terreur pendant plusieurs mois, dans les rues de Montréal. Malheur aux Canadiens-Français qui s'aventuraient alors dans les faubourgs de la partie ouest, pendant l'obscurité, car ils couraient le risque de se faire assommer par des bandes de brigands postés aux coins des rues et aux portes des auberges. La presse signalait des

“assauts commis en plein jour sur la personne de nos concitoyens les plus distingués, et la justice était impuissante à réprimer ces crimes. Les “Tories”, comme des Vandales, parcouraient les rues, la torche incendiaire à la main”.

On était en pleine émeute. Ces troubles avaient été provoqués à la sanction par le gouverneur-général, Lord Elgin, du fameux bill d'indemnité dont l'objet était de dédommager des pertes qu'ils avaient subies durant les troubles de 1837-1838, les habitants du Bas-Canada, comme on l'avait fait pour ceux du Haut-Canada. Les fanatiques, outrés de cet acte réparateur, avaient résolu de brûler le Parlement et avaient menacé de mort le premier ministre, sir Louis-Hypolite Lafontaine. Mais les “Tories”, les Orangistes et les “Britton Clubs” ne s'en tinrent pas là.

Pour illustrer la gravité de ces événements, relatons quelques faits de cette sinistre période de notre histoire politique. On nous pardonnera cette espèce de hors-d'œuvre presque nécessaire avant de voir entrer en scène un jeune médecin qui était venu, au plus fort de l'émeute, offrir son concours pour la répression des troubles et organiser à cette fin un corps de police dont il prit le commandement.

Après l'incendie du Parlement qui avait causé, on le conçoit, une profonde émotion dans la population de la ville, il y eut arrestation de plusieurs des auteurs de l'incendie qui tous comparurent devant les

magistrats de police McCord, Wetherall et Erma-tinger. Ils furent remis en liberté sous caution, excepté un nommé Courtney, un individu à figure patibulaire qui était un des principaux meneurs de la "mob" qui avait brûlé le Parlement. A la suite de ces arrestations, les émeutiers se réorganisèrent, le 15 août, pour s'opposer à la justice. Des groupes se formèrent ici et là, dans la ville. On fit de violents discours. On éleva des barricades rue Notre-Dame, mais qui furent aussitôt détruites par un détachement du 23^e Régiment de ligne. A dix heures du soir, on entendit les cris : "Chez Lafontaine! Chez Baldwin! . . ." et la foule des émeutiers se dirigea vers le faubourg St-Antoine. Environ 200 émeutiers pénétrèrent dans les jardins de M. Lafontaine et lancèrent des pierres dans les fenêtres de la maison. Le premier ministre n'était pas chez lui. La garde de la résidence avait été confiée à quelques amis armés de fusils et de pistolets, sous le commandement de M. E.-P. Taché. On remarquait parmi eux MM. C.-J. Coursol, Jos. Beaudry, Moïse Brossard, J. Harkin et quelques autres dont on n'a pas conservé les noms. Quelques coups de feu dispersèrent les assaillants. Mais ceux-ci revinrent peu après. Un jeune homme du nom de William Mason fut grièvement blessé et mourut le lendemain. Les intentions des émeutiers, selon Mason, qui avait été interrogé avant de mourir, étaient de brûler la maison de sir L.-H. Lafontaine et de pendre celui-ci à un arbre de son jardin. Un des bandits portait même une corde qui devait servir à cette sommaire exécution. Bientôt, un peloton de

la cavalerie provinciale, sous le commandement du capitaine Sweeney, vint au secours des assiégés dans la maison de M. Lafontaine. Mais il était trop tard. Les émeutiers, repartis, ne revinrent pas. A minuit, le soir de ce 15 août, tout était rentré dans l'ordre. Mais pour ce soir-là seulement.

Aux funérailles de Mason, qui était dans le groupe des émeutiers quand il fut tué, il y eut démonstrations de 350 Tories dans le cimetière anglais. Les désordres continuèrent après cette manifestation, dans les quartiers français. On tenta d'incendier nombre de résidences de personnalités politiques.

Entre temps, les autorités avaient fait maintes tentatives pour réprimer les énergumènes. On faisait appel à toutes les bonnes volontés pour maintenir l'ordre. Voilà qu'en septembre, on vit surgir, dans les murs de la ville, un corps de cavalerie qui fit sensation parmi les foules amassées, le long des grandes rues. On admirait la prestance fière et martiale des cavaliers. Le Commandant surtout attirait l'attention générale. Son profil de jeune dieu, son regard charmeur et charmant, son sourire bon et au déclin spontané, son allure martiale faisaient une profonde impression sur la foule.

"Qui était-il?" se demandait-on de toute part. On apprit que c'était un jeune médecin de 26 ans. Il venait de Laprairie.

Le Dr Pierre-Etienne Fortin, faisait son entrée sur la scène canadienne. Il exerçait sa profession

depuis quelques mois seulement à Laprairie, après sa maladie, quand éclatèrent les émeutes de Montréal. Spontanément, il alla offrir ses services aux autorités pour le maintien de l'ordre. Sa jeunesse, sa taille imposante et sa vigueur firent impression sur les ministres auxquels il s'adressa. Il avait, on le sait, organisé un corps de cavalerie. On offrit au jeune médecin le commandement de cette cavalerie pour le maintien de l'ordre. Honoré par cette marque de confiance de la part du gouvernement, il accepta, quoique à la vérité, avec un peu d'hésitation. Sa carrière de médecin n'allait-elle pas être compromise? Mais il pensa voir dans cette organisation en herbe le germe de l'entreprise d'une force nationale. Et il n'hésita plus.

On lui fournit en outre cinquante cavaliers que l'on fit caserner à Laprairie et qu'il exerça lui-même aux manœuvres. Les circonstances présentes ne permirent pas à cette police à cheval de rendre les services qu'on en attendait. Et on a reproché au capitaine d'avoir enduré avec trop de patience les insultes qu'il ne méritait pas. Les insulteurs naturellement étaient des "Tories".

Mais ceux qui l'ont suivi à l'œuvre en cette circonstance purent apprécier sa volonté, son énergie et son remarquable talent d'organisateur. Les recrues, moins quelques instructeurs, n'avaient aucune notion de discipline. Le capitaine Fortin commença à les soumettre à un régime sévère, et c'est au bout de cinq mois de ce régime que ce corps de cavalerie

fit son entrée à Montréal. Par sa bonne tenue, son air martial, il prouva que le gouvernement avait à sa disposition un organisme solide dont il pourrait se servir le cas échéant.

Le capitaine Fortin avait compris que, dans quelque domaine que ce soit, la qualité maîtresse du chef, c'est l'autorité. A la tête des hommes, elle est indispensable. Mais il savait aussi que si l'autorité prétend s'imposer en vertu d'un grade seulement, elle est sans valeur. Résultat de la contrainte, elle ne tiendra pas devant les réalités de la vie. Quand, au contraire, elle prend sa source et sa puissance dans la personnalité même de celui qui est appelé à commander, elle marque ce dernier du signe de conducteur d'hommes.

Et c'est ainsi que le capitaine Fortin réussit, sans brutalités, et grâce aux seules sévérités nécessaires en de pareilles circonstances, à donner une figure convenable à ce groupe dont il voulait faire des gardiens de la paix, en la bonne ville de Montréal, en l'an 1849. Déjà, du premier coup, il se révélait un chef, que son corps de police ait réussi ou non, dans le but direct que les autorités lui avaient assigné.

Chef, d'ailleurs, le Dr Fortin le fut partout où il devait passer. C'est que l'impression première qui se dégageait de sa personnalité dans la suite, était celle d'une force et d'une prodigieuse autorité. Quel que fut le commandement où il fut porté, il le pre-

naît en mains fermes dès le premier moment, sans hésitation et sans faiblesse. Il se trouva partout toujours à sa place, ordonnant juste, obéi comme il devait. Sans doute, ses qualités extérieures se prêtaient à ce rôle inné du chef. Dans sa personne, tout respirait l'intelligence, la volonté, l'activité. Sa silhouette svelte et bien trempée, son allure souple et vive, son regard profond et ferme imposaient. Dès qu'il parlait, c'était la foi qui rassure, la chaleur qui convainc, l'énergie qui saurait contraindre, si cela devenait nécessaire. Chez lui, vouloir était un mot d'ordre.

Toutefois, cet intéressant embryon de police qui rendit de bons services, malgré les difficultés que le chef eut à affronter, malheureusement, n'exista que tout au plus un an. Il fut ensuite licencié. Mais son capitaine avait trop de volonté pour s'en tenir là. Avec les restes de ce peloton, il organisa à Laprairie une compagnie de carabiniers qui eut plus d'éclat que le corps de police de Montréal, du moins si l'on en croit un article de la "Minerve" — 1862 — qui donne le compte rendu d'une visite faite à Laprairie de plusieurs Carabiniers Chasseurs de Montréal qui avaient été invités à assister aux exercices de la Cie des Carabiniers de Laprairie qui "comptait cinquante-huit hommes et qui voit son rôle s'augmenter tous les jours de nouveaux noms". Les visiteurs se dirent étonnés des progrès accomplis par cette Compagnie en si peu de temps. Elle avait été organisée, avons-nous dit, par le Dr Fortin peu de temps après son

retour de Montréal à Laprairie. Le Capitaine Mailhot, adjudant-général des Chasseurs ne ménagea pas les compliments aux gars de Laprairie et à leur capitaine qui était leur instructeur. Plusieurs personnalités de Montréal assistaient à cette inspection.

A cette occasion, un chœur de ces Carabiniers de Laprairie exécuta pour la première fois, un chant de circonstance, "Les Chasseurs Canadiens". Une fanfare, tout récemment formée à Laprairie, exécuta quelques marches militaires. Le correspondant de la "Minerve" ajoute :

"Les Carabiniers de Laprairie jouèrent la comédie après l'exercice, comme faisaient les Zouaves en Crimée après la bataille. C'est on ne peut plus français. Ils ont même parmi eux un acteur comique, M. Douainy, qui possède un rare talent comme amateur".

Le renom que devait acquérir le Dr Fortin en qualité de Commandant de la "Canadienne", comme inspecteur des pêcheries et, plus tard, comme député, ne pouvait pas faire oublier sa qualité première de cavalier accompli qui l'avait mis en évidence à Montréal en 1849, aux yeux du grand public. Il faut révéler à ce sujet qu'il avait la passion des chevaux. Aussi, était-ce avec un visible plaisir et un art parfait qu'il les montait. Comme cavalier, ce qui frappait d'abord, chez lui, c'était, ont dit ses contemporains, la grâce qu'il savait donner à sa taille colossale. La grâce est l'ornement du cavalier et un acheminement

vers la science que ceux qui veulent devenir "homme de cheval" doivent acquérir. Et on entend par grâce, chez le cavalier, cet air d'aisance et de liberté qu'il doit conserver dans une posture droite et libre, soit pour s'affermir sur sa monture, soit pour garder dans tous ses mouvements, le juste équilibre qui dépend du contrepoids bien observé : une "belle assiette", comme on dit dans les manuels de cavalerie, voilà ce qui charme les yeux du spectateur et relève le mérite du cheval.

Voilà ce qui distinguait le capitaine Fortin, ce qu'il enseignait à ses hommes. Il s'était inspiré des meilleurs auteurs sur le sujet. C'est pour avoir pratiqué ces enseignements et pour avoir toujours bien réussi la suite de leçons et d'actions enseignées par les maîtres que le capitaine Fortin s'est fait un nom dans la cavalerie, parmi les hommes du passé, comme plus tard, il conquerra sa juste réputation de marin, comme, encore plus tard, il saura briller dans la politique.

Le cavalier Fortin aimait sa cavalerie de Prairie, comme le Commandant Fortin devait aimer sa "Canadienne". Passionné qu'il était du sport équestre, à la tête de son escadron, il dut souvent éprouver les impressions qu'a exprimées cet autre passionné du cheval, M. Winston Churchill, dans ses souvenirs de jeunesse, alors que jeune officier du 4^e Hussards à Sandhurst, il disait jouir du "charme émouvant d'un escadron de cavalerie, manœuvrant au "trot dans le cliquetis des armes et l'éclat des tuni-

“ques”. Et M. Churchill ajoute: “Cette sensation “s’approfondit, se transforme en joie frémissante “quand les évolutions se font au galop. Allure des “chevaux, les harnachements qui tintent, l’ivresse du “mouvement, les plumetis qui flottent au vent, l’impression de faire corps avec sa monture, l’élégance “noble des uniformes, tout cela se combine pour faire “de la cavalerie une expression de la beauté”.

Voilà aussi ce qui charmait le Dr Fortin pour qui l’équitation était un de ses plus grands plaisirs. Aussi, aimait-il à organiser des courses et à parcourir allègrement la campagne sans ménager sa monture. “L’équitation, disait-il, n’a jamais fait de mal à personne et le temps qu’on passe à cheval, n’est pas “un temps perdu. . .”

Mais, passionné de la cavalerie, ou non, le jeune et bouillant Dr Fortin n’était pas d’une nature à passer son existence dans cette euphorie à laquelle il avait comme l’impression d’être condamné. Avec impatience il attendait une occasion où il pourrait déployer l’activité qui le dévorait. Le temps marchait en sa faveur car cette occasion courut d’elle-même vers lui avec l’année 1852.

Cette année-là, cédant aux justes plaintes qui lui venaient de toutes les parties du Golfe Saint-Laurent, comprenant, enfin, l’importance d’un service de protection des pêcheries canadiennes, le gouvernement organisa ce service. Il décida d’équiper

un navire à cette fin. Mais à qui confier l'organisation de ce service et le commandement du navire?

En 1849, les ministres avaient remarqué la prestance, l'allure martiale, l'autorité, le prestige du jeune capitaine qui commandait l'escadron de cavalerie organisé et spécialement chargé de l'ordre au cours des émeutes de Montréal. On pensa à lui. On lui fit des offres qu'il accepta d'emblée, avec enthousiasme. Au large, désormais! Au large de l'immense Golfe! Dès cette année-là, 1852, il fit sa première croisière. Et durant seize années, avec à la fois fermeté et mensuétude, il épura tous les coins du golfe et du fleuve, de la piraterie, du brigandage et de la contrebande qui, depuis trop longtemps, déshonoraient nos eaux canadiennes.

LES PÊCHERIES MARITIMES

L'ESCLAVAGE DES PÊCHEURS

L'histoire de nos pêcheries maritimes est variée, mais en général plutôt triste. Une sorte de mélancolie nous étreint quand on en parcourt les pages. Elle est traversée de périodes d'abondance et de disette; des hauts et des bas. C'est que le poisson est capricieux comme le gibier dans la forêt. Une certaine saison, il foisonnera dans tous les endroits du golfe, puis disparaîtra totalement la saison suivante. Et si le pêcheur fut heureux d'abord, il sera dans la désolation et dans la misère l'année d'après. Et que d'autres causes de dépression pour les pêcheurs! Nous parlons de ceux de nos eaux laurentiennes.

Outre les caprices du poisson, il y avait, jadis, la piraterie, le brigandage, la contrebande et, faut-il ajouter, l'exploitation éhontée, malhonnête, des pêcheurs par les commerçants, les compagnies généralement étrangères qui soumettaient nos pêcheurs, de qui ces gens recevaient le poisson, à un véritable esclavage. Aux mains des "Bourgeois", comme on appelait ces commerçants, nos pêcheurs étaient taillables et corvéables à merci. Alors que nos pêche-

ries rapportaient des revenus considérables, seules deux ou trois compagnies et quelques gros commerçants étrangers en profitaient, tandis que ceux qui capturaient le poisson souvent crevaient de faim. S'il est une classe de nos populations qui fut exploitée dans le passé, ce fut celle de nos pêcheurs.

Il en fut ainsi, en particulier, à l'époque des compagnies jerseyaises entre les mains desquelles tombèrent les pêcheurs, après le traité de Versailles, en 1763. Il est vrai que le système d'opération de ces compagnies qui, pour alimenter les pêcheries sédentaires, couvrirent le littoral gaspésien de leurs comptoirs, eut pour effet, de hâter la colonisation des territoires maritimes, en particulier, de la Gaspésie qui eut, pour ainsi dire, sa marine marchande autonome. Il y avait de ce fait comme une sorte de prospérité, mais dont seuls profitaient les commerçants et les compagnies. On peut citer de nombreux exemples de fortunes colossales érigées au détriment des pauvres pêcheurs des côtes qui se tuaient jour et nuit à tirer le poisson de l'eau pour une misérable pitance.

C'était l'époque du "troc", c'est-à-dire le paiement du poisson aux pêcheurs par les compagnies, en marchandises. Avec ce système, le "bourgeois" jouait le rôle d'un véritable dictateur. C'était le "prends ou crève de faim". Prends ce que je t'offre et laisse-moi ton poisson. Et ce qu'il offrait: farine, lard, sucre, sel, était marqué à des prix astronomiques, tandis que le poisson était, en échange, payé aux pêcheurs à des prix dérisoires. Mais la pêche

était faite et il fallait bien vendre le poisson, quel qu'en fut le prix fixé. La famille, dans le misérable village de la côte, attendait avec anxiété, parfois en pleurant de faim, la farine et les autres nécessités de la vie. On comprend qu'à ce compte-là, le pêcheur était toujours en dette avec le commerçant. Et ses dettes s'accumulaient de saison en saison, sans que jamais le malheureux pêcheur puisse entrevoir le jour où il pourra se libérer des griffes du "bourgeois".

Telle fut la situation pendant près de deux siècles. Les louis d'or pleuvaient dans les coffres-forts du gros commerçant et c'est à peine si le pêcheur pouvait obtenir quelques provisions, souvent avariées, pour des barques entières de poisson qu'il avait réussi à tirer de l'eau, pendant des jours et des nuits, grâce à un travail d'esclave. Sa misère était aussi profonde quand la mer fourmillait de poisson que quand les eaux étaient désertes. Bref ! la misère noire pour le malheureux pêcheur tout le long de l'année !

"Les habitants", disait l'abbé Ferland, "dépendent entièrement de la Maison Robin. Quand ils menacent de secouer leurs chaînes et porter ailleurs leur poisson, on les menace de les traduire pour dettes devant les tribunaux que redoutaient ces pauvres gens. Le règlement imposé aux agents est de ne rien avancer aux pêcheurs avant un temps marqué. Les hangars seraient-ils pleins de provisions, pas un seul biscuit ne sera distribué avant l'époque déterminée. Comme les pêcheurs ne sont

“payés de ce qu’il leur est nécessaire, on achève de
“soldier leur compte avec des objets de luxe. Aussi, on
“voyait les jeunes filles mieux habillées que celles
“des villes quand leur famille souvent manquaient
“de quoi manger! Les écoles étaient prohibées. On
“disait: “pas besoin d’instruction pour pêcher le
“poisson!”

Mgr Plessis, évêque de Québec, disait de la
Cie Robin, dans la relation qu’il écrivait d’un voyage
fait dans le Golfe Saint-Laurent, en 1814:

“Paspébiac est l’endroit central du grand com-
“merce de morue des MM. Robin. Ils y ont leur
“comptoir et leur principal magasin et sont proprié-
“taires d’une étendue considérable de terre. Les habi-
“tants auxquels ils se sont rendus nécessaires sont
“des espèces de serfs entièrement sous leur dépen-
“dance; ils ont concédé à trente-trois d’entre eux
“trente-trois arpents de terre de front sur dix de
“hauteur, en sorte que chaque colon, n’ayant que dix
“arpents de superficie pour sa part ne peut vivre
“qu’avec le secours de la pêche et que se trouvant
“hors d’état d’en faire les avances nécessaires, il
“est toujours endetté envers le bourgeois, toujours
“à sa disposition, exposé à être mis à bord de quel-
“qu’un des bâtiments de la compagnie et à faire le
“voyage d’Europe en qualité de matelot lorsque ses
“dettes sont rendues au point de ne pouvoir être
“acquittées par la pêche”.

On sait que la pêche à la morue est la principale pêche de la Côte Nord du Saint-Laurent et de la Baie des Chaleurs, en particulier.

Dans la Baie des Chaleurs, le premier établissement affecté à cette pêche fut celui des Robin. Il remonte à l'année 1764. A partir de là, un grand nombre de maisons importantes se sont établies tant à la Baie que du côté nord du fleuve pour faire le commerce d'exportation de la morue et la plupart de ces maisons faisaient d'excellentes affaires.

D'après M. J.-M. Clarke, qui a fait une étude spéciale de la péninsule gaspésienne et qui a pu consulter sur les lieux la plupart des propriétaires d'établissements de pêche, la côte entière de la Gaspésie donnait alors en moyenne de vingt à trente millions de morues par année. "Ce qui est merveilleux", ajoutait M. Clarke, "c'est qu'après environ trois siècles de pêche dans le Golfe, il reste encore une "morue".

Les principales maisons qui faisaient alors le commerce de poisson dans la Gaspésie étaient les Robin, Jones et Whitam, dont le bureau principal était à Halifax, la Maison Fruing & Cie, installée à Grande Grève, la Cie Gaspé Fish, Wm. Hyman & Fils, C. & H. Kennedy, les Frères Leonard, dont la maison principale était à St-Jean, N.-B., et W. Windsor qui s'occupait de mettre le homard en conserve.

Voilà contre qui nos pêcheurs avaient à lutter.

Mais telle n'était pas la seule misère de nos pêcheurs en cette pénible période de leur existence. Cette plaie de l'exploitation des pêcheurs par les "Bourgeois" finit par se cicatriser assez sensiblement. Les compagnies et les commerçants se virent bientôt obligés de payer en retour. Le "troc" subit des accrocs par le fait des crédits qu'ils durent à la fin consentir. Le commerce les obligea à faire de plus larges avances, et vinrent quelques mauvaises saisons de pêche qui firent crouler quelques-unes de ces compagnies.

Mais la misère de nos pêcheurs n'étaient pas finies. Il y avait à guérir d'autres plaies dont ils souffraient. Le braconnage des étrangers en était une. C'était un autre ennemi séculaire des pêcheurs. Et, de ce côté, c'était encore la loi du plus fort qui primait.



**LES GOÉLETTES
CONTREBANDIÈRES**

Comment voulait-on que lutât le pauvre petit pêcheur de la Gaspésie, de la Côte Nord et des îles, peinant sur sa frêle barque à voile, contre la puissante goélette à vapeur, souvent montée par un nombreux équipage, protégée même par des canons, et qui jetait dans les endroits où l'on savait le poisson en abondance d'immenses filets perfectionnés dont une seule levée parfois remplissait les cales d'une de ces goélettes? On a vu des centaines de ces embarcations, terreneu-

viennes et américaines, dans certains ports de la côte sud. Non seulement, sur ces goélettes, on pêchait en contrebande, et sans licences, au défit de tous les règlements et des traités, mais, sur un autre champ, on faisait une spécialité de piller les îles et les rochers du littoral, pour dénicher les oiseaux, enlever les oeufs dont on emplissait des cales entières, et qu'on allait vendre ensuite dans les villes des Etats-Unis et des provinces anglaises. . . Mais laissons-là les désastres de ces "oeufriers", comme on appelait alors ces dénicheurs d'oiseaux. Ils ont bien failli anéantir à jamais des espèces entières de nos oiseaux de grèves et de mer. Revenons à nos pêcheurs.

On conçoit la désolation de ces derniers quand, sur leurs petites embarcations, ils venaient jeter leurs lignes, ou leurs maigres filets, aux endroits où l'une de ces grosses goélette-braconnières venait de lever son monstrueux filet menaçant de se briser sous de lourdes cascades de poissons.

Ces braconniers furent l'une des plaies saignantes dont ont souffert les pêcheurs canadiens dans le passé. Et c'est probablement de ces razzias que date la rareté de plus en plus sensible de certains produits laurentiens. Ainsi, pendant plus de deux siècles, l'anguille fut l'une des principales ressources de nos habitants. Ils en prenaient des quantités prodigieuses dans le fleuve jusqu'aux Trois-Rivières. Le "Journal des Jésuites" rapporte que dans une seule pêcherie de Sillery, on en captura quarante mille. Qu'est devenue aujourd'hui cette branche importante

d'un commerce jadis si lucratif? Faute de protection et pour avoir été razzée sans pitié, l'anguille a diminué au point que l'on ne peut en capturer, ici et là, que quelques centaines. Du temps du Père Charlevoix, les marsouins, ou pourcils, venaient prendre leurs ébats jusque dans la rade de Québec. Aujourd'hui, on regarde comme un phénomène le fait d'apercevoir un marsouin ou un loup marin, dans les parages de Québec. En 1720, Tadoussac était remarquable pour la chasse à la baleine. De nos jours, qui peut se vanter d'avoir vu un de ces cétacés dans le fleuve? L'Île Rouge à l'embouchure du Saguenay, au XVIIe siècle, était célèbre pour ses pêcheries de loups-marins, elle ne l'est plus que pour sa solitude. On s'alarmait alors avec raison.

“Quand donc”? écrivait Faucher de Saint-Maurice, “nos lacs, nos rivières, nos mers seront-ils contrôlés par de sages règlements, et quand donc nos Parlements et nos conseils d'état se mettront-ils dans la tête cet incontestable axiome: “Légiférer pour les bêtes, c'est protéger l'homme”.

C'est fait maintenant, et c'est heureux. On a fini par légiférer, un peu tard, il est vrai, mais assez tôt pour sauver et protéger ce qui restait encore du peuple de nos eaux. Mais on n'a pu sauver, entre autres richesses du Golfe, la vache marine des Îles de la Madeleine devenue une bête de légende.

Les massacres des braconniers commencés sous le régime français, se continuèrent après la prise de

Québec et la cession du Canada à l'Angleterre. Plus que jamais même, ces brigands se répandirent sur nos côtes, et plus que jamais ils se livrèrent au pillage des postes de pêche qui avaient été concédés par le gouvernement français et dont les nouveaux maîtres du pays semblaient se désintéresser totalement. A l'encontre des termes de la capitulation, le gouvernement de Terre-Neuve en particulier ne fit rien pour empêcher le braconnage dans nos eaux. Au contraire, méconnaissant les droits des concessionnaires, on eut dit qu'il intensifiait la pêche illégale. Et les braconniers terre-neuviens vinrent se joindre aux forbans américains.

Alors, les malheureux pêcheurs canadiens qui jusque là avaient eu à lutter contre les Esquimaux qui, descendant de leurs solitudes nordiques, venaient sur la Côte Nord se livrer à de terribles déprédations dans les pêcheries canadiennes, puis, contre les compagnies qui les pressuraient, durent souffrir en plus, du pillage éhonté, continu, des braconniers terre-neuviens alliés à ceux de la Nouvelle-Angleterre.

A un moment, pour concurrencer, s'il était possible, leurs prises avec celles des braconniers, ils eurent recours, pendant quelque temps, à des moyens qui leur permirent, il est vrai, de capturer un peu plus de poissons qu'avec leurs simples lignes à mains, mais qui présentaient des inconvénients dont ils devaient souffrir plus tard au point que, pour les protéger contre eux-mêmes, on dût défendre ces moyens. Tel fut le sort de la "trâle". C'était une longue ligne

à laquelle étaient attachés des centaines d'hameçons, un millier souvent, à un pied d'intervalle l'un de l'autre. On la jetait au fond et on la relevait au bout de deux ou trois heures. Mais il arrivait très souvent que par gros temps, le vent, obligeant les pêcheurs à rentrer au port, ils étaient forcés d'abandonner leur "trâle" et celle-ci se perdait sous les coups de la tempête. C'était alors une perte matérielle assez sensible pour le pêcheur. En outre, il arrivait que les "trâles", ainsi abandonnées au fond de la mer, causaient la destruction d'un grand nombre de poissons. Sur chaque hameçon de la ligne se prenait une morue qui mourait sur place. Une autre morue mordait sur la première comme sur un appât, se prenait à son tour à l'hameçon et mourait. Si bien qu'une "trâle", ainsi restée au fond, pouvait dépeupler tout un banc de poissons. De plus, la peur de perdre sa "trâle" quand la tempête éclatait, poussait le pêcheur à commettre des imprudences qui causaient souvent des pertes de vie et celle des barques qu'on s'obstinait à rentrer au port et qui étaient entraînées par l'ouragan pendant que leurs propriétaires s'acharnaient à sauver la "trâle". De sorte que, comme on devait s'y attendre, devant ces causes de désastre, cet engin de pêche fut défendu pour la protection du poisson, du pêcheur lui-même et de sa barque.

La guerre de l'Indépendance interrompît momentanément la contrebande américaine, mais ce ne fut pas long. Elle reprit de plus bel. Nous aimons à citer de nouveau Faucher de St-Maurice qui, au

cours de ses promenades à travers le Golfe, a été à même d'observer d'un oeil impartial, ce déplorable état de choses. Il raconte que le "Napoléon III" qui faisait le service de ravitaillement des phares et sur lequel il se trouvait, étant ancré, un jour, dans la baie des Sept-Iles, le Commandant reçut la visite du capitaine d'une goélette américaine qui pêchait le flétan non loin de là. Partie de Gloucester, depuis deux mois, cette goélette recélait dans ses flancs 30,000 livres de flétan. Et le capitaine-contrebandier raconta sans vergogne qu'un de ses amis, le capitaine O'Brien, de la goélette "Assepiz" avait capturé en un mois 90,628 livres de flétan dans les eaux canadiennes. Et Faucher de Saint-Maurice écrivait à ce sujet :

"Depuis la signature du traité de Genève, les "armateurs et les pêcheurs américains ont le droit de "venir vivre et faire fortune où nos pêcheurs canadiens ne trouvent que le moyen de végéter et de se "trainer dans la misère et la routine".

Le Commandant Dr Napoléon Lavoie, qui fit des croisières de protection de pêcheries, après le Dr Fortin, sur la "Canadienne", assure dans un de ses rapports en 1875, que deux goélettes américaines entrèrent dans le havre de la Pointe-aux-Esquimaux — aujourd'hui Havre Saint-Pierre — et, au grand étonnement des habitants de l'endroit, prirent à une distance de vingt à cinquante verges du rivage, 75,000 livres de flétan. Comme toutes les autres goélettes américaines, les deux dont parle le Dr

Lavoie, étaient de fins voiliers, armés de canons, et ayant à leur disposition les engins de pêche les plus perfectionnés, les appâts les plus dispendieux.

Et pour en revenir à Faucher de Saint-Maurice, il faisait cette réflexion au sujet de ce délicieux flétan : "Il arrive que quand un mineur frappe un filon "qui rapporte, il finit par le gâter avant de lui faire "donner tout son rendement. Il en a été ainsi pour "la pêche au flétan dans les eaux canadiennes. Les "Américains épuisaient le filon chaque année, et la "conséquence inévitable de cette destruction sans "relâche a été la baisse toujours croissante de ce pois- "son recherché qui, s'il n'est pas protégé par une "sage législation, finira par disparaître".

Dans les "Nouvelles Soirées Canadiennes" — Année 1884 — P.-M. Sauvalle, écrivant sur les pêcheries canadiennes, et se basant sur un rapport du Dr Fortin, énumérait quelques causes de la diminution du poisson, le long des côtes, d'après les pêcheurs eux-mêmes : "Quelques-uns", écrivait-il, "croient trouver la raison de cette diminution dans "le grand nombre de pêcheurs américains qui vien- "nent aujourd'hui sur de grosses goélettes et munies "d'engins perfectionnés avec lesquels ils épuisent "toutes les places exploitées autrefois par les Cana- "diens seuls".

Et c'est à quoi, comme à bien d'autres réformes, le Commandant Fortin, se basant sur les observations qu'il fit au cours de ses croisières, s'acharna plus tard à faire la lutte par des lois qu'il fit passer

à la Chambre des Communes et à l'Assemblée Législative.

Mais avant de voir notre Commandant sur ces dernières scènes, rappelons quelques-unes des observations qu'il faisait sur sa "Canadienne" au sujet du pénible état de choses qu'il déplorait et voulait faire disparaître. Nous résumons ces observations.

— Les pêcheurs canadiens ont présentement à lutter contre les pillards terreneuviens et américains. Vers 1840, la production du poisson était considérable. Sur une distance d'à peu près 150 milles dans la dernière partie du littoral laurentien, à l'est, on comptait plus de cinquante gros établissements de pêche, surtout de pêche aux phoques. La plupart se trouvaient dans les environs de Baie Brador et de Blanc Sablon à l'extrême est de la province de Québec. Ces postes de pêche, naturellement, se gênaient les uns les autres. Il y avait d'interminables querelles. La situation était d'autant plus sérieuse que dans cette partie du pays, comme ailleurs, il y avait carence totale de toute autorité. On méprisait les gouvernements et leurs lois, et leurs règlements, comme on avait méprisé les anciennes ordonnances françaises. La violence et l'audace seules conféraient des droits. Ces dits postes de pêche étaient détenus par des Canadiens et des Terreneuviens. Ces derniers étaient là en véritables "squatters" et ce sont eux qui furent les plus exigeants, les plus turbulents dans l'état d'insubordination qui régnait partout. Ils refusaient de reconnaître la juridiction que le gouvernement du

Québec exerçait sur toutes les côtes. Terre-Neuve voulait tout simplement obtenir le contrôle absolu des littoraux. A cette fin, ses commerçants et ses pêcheurs usaient de tous les moyens pour dépouiller les marchands et les pêcheurs canadiens qui avaient pourtant colonisé ces côtes.

Bref, de tous les côtés, au nord et au sud, à l'est et à l'ouest, la situation de nos pêcheries et de nos pêcheurs était, sur plus de 500 milles de côtes, tout à fait déplorable. Tout était dans le plus noir marasme. Dans l'observance des lois et des règlements, on ne voyait pas plus clair qu'à travers l'épais brouillard qui, certains jours, s'étend sur le Golfe. Il n'existait aucune organisation pour les pêcheries, aucune protection pour les résidents riverains, contre l'audace et la rapacité des étrangers, américains ou terre-neuviens, sans oublier les Esquimaux. Et si cet état de choses avait continué encore quelques années, toutes les magnifiques et riches pêcheries maritimes et fluviales que possède le Canada allaient, sinon être détruites, du moins devenir improductives, ainsi que le disait, en 1841, un homme distingué, Samuel Robertson, qui a habité, pendant plusieurs années, le Labrador.

M. Sauvale, que nous avons déjà cité, à la fin de son article sur les pêcheries, publié dans les "Nouvelles Soirées Canadiennes", écrivait :

"L'année a été mauvaise — 1884 — et M. le "Dr Fortin vient demander des secours pour eux —

“les pêcheurs —. Je souhaite de tout cœur qu’il réussisse car je vous jure que quand on a vu de tels hommes — les pêcheurs — c’est presque les larmes aux yeux qu’on lit ces chiffres froidement alignés dans les rapports officiels et qui signifient dans leur sécheresse qu’il y aura peut-être, dans quelques semaines, de pauvres Canadiens qui mourront de faim”.

Partout donc, nos pêcheurs canadiens vivaient dans la crainte continuelle des contrebandiers étrangers qui, avec des moyens plus efficaces que ceux dont nos pauvres gens disposaient, se rendaient maîtres de tout. Aux Iles de la Madeleine, en particulier, avait été établie une cour de justice qui venait siéger une fois par année, mais ses jugements restaient toujours sans exécution. Quant à la cour du magistrat, inutile d’en parler. Elle n’avait pas même d’huisier pour servir les causes. Un poste de douane avait été établi à l’Ile Amherst. M. M. Collet en avait charge, mais il ne put jamais forcer les marchands étrangers à se conformer à la loi. Un percepteur fut nommé mais sans le moindre résultat. A la suite de luttes constantes contre les contempteurs des lois, sa vie, ayant été souvent menacée, les droits qu’il perçut ne se montèrent qu’à quelques centaines de dollars.

Et pendant ce temps, la contrebande continuait de plus bel des deux côtés du Golfe et du fleuve. Ni les cours de justice établies en premier lieu, ni les officiers judiciaires, ni même les prisons ne purent

prévaloir contre ces désordres. Il manquait une force dûment constituée pour venir en aide aux officiers de justice chargés d'exécuter les arrêts des cours. On comptait bien quelques semblants de lois touchant les pêcheries maritimes et fluviales, mais le gouvernement n'avait encore placé aucun officier supérieur chargé de veiller à leur observance. Donc, aucune protection pour nos pêcheurs constamment menacés dans leurs intérêts les plus chers et même dans leur vie.

Telle était la situation sur nos côtes maritimes avant 1852.



**LE SERVICE
DES
PÊCHERIES**

Cette année-là, 1852, le gouvernement fédéral, devant tant d'exactions commises dans un domaine qui pouvait rapporter de beaux revenus à l'Etat, et faire vivre à l'aise toute une brave population, se décida d'agir en organisant un service qu'il appellera le "Service de la Protection des Pêcheries", service, dans les circonstances, délicat, difficile, dangereux même.

Comme nous l'avons déjà vu, c'est le jeune Dr Pierre-Etienne Fortin qui fut nommé à la tête de cet organisme. Tout le monde en convint, en cette occurrence, le gouvernement prouva qu'il se connaissait en hommes. Il ne pouvait mieux choisir. L'avenir ne tarda pas à le prouver. En effet, ce fut la fin de l'insubordination, du pillage, des conflits en-

tre commerçants, pêcheurs et contrebandiers américains et terreneuviens.

Le gouvernement connaissait le Dr Fortin. Sans que ce dernier ait intégralement exercé le métier des armes et celui des marins, il savait qu'il avait le goût des deux carrières avec ce qu'elles comportaient de discipline, de volonté, de fermeté, de sacrifices, d'honnêteté, de patience et d'héroïsme obscur; autant de qualités qui distinguaient le Dr Fortin qui, plutôt que de passer à côté de ces vertus, avait résolu de s'en faire une obligation. En plus, ne jouissait-il pas de la beauté physique, de l'élégance des formes et des muscles? le port de tête, l'allure et la stature de l'officier et du marin? quoi!

Dans l'"Opinion Publique" du 5 mai 1870, M. L.-O. David, parlant du Dr Fortin au Service de la Protection des Pêcheries, écrivait:

"Il s'est fait dans cette position honorable, une "belle réputation de prudence, d'habileté et d'énergie, "soit dans ses rapports avec les pêcheurs des côtes "maritimes, soit dans ses relations avec les représen- "tants des puissances étrangères".

Militaire, le Dr Fortin le fut à Laprairie et à Montréal. Marin, il devait l'être, dans toute l'acceptation du mot, sur la vieille et la nouvelle "Canadienne" et sur le "Napoléon III" durant les seize années qu'il bourlingua sur ces navires dans toute l'étendue du Golfe et au large de Terre-Neuve.

A la suite de ces seize années passées par le Commandant Fortin à faire la police sur les eaux laurentiennes, quel changement! Fin du brigandage, de la contrebande! Le long des deux littoraux, les pêches maritimes et fluviales sont pratiquées selon des systèmes suivis et fixés avec intelligence par le Commandant lui-même, grâce à des lois et des règlements qu'il fera adopter à la Chambre des Communes et à l'Assemblée Législative, quand il sera appelé à y siéger. Ce ne fut pas toujours facile, comme avant 1852. Mais les empiètements des pêcheurs terreneuvien en particulier, sur les pêcheries de leurs voisins canadiens, et qui eurent des suites parfois funestes, étaient maintenant choses du passé.

Mais comme on comptait encore des milliers de pêcheurs étrangers qui fréquentaient nos côtes en vertu de certains traités, il n'était pas étonnant qu'il se commit encore quelques déprédations dans les propriétés de nos pêcheurs. Le Commandant lui-même exprimait avec franchise qu'il était probable que des faits regrettables se renouvelleraient de temps en temps sur les côtes où les établissements de pêche sont en général isolés et ne peuvent se secourir mutuellement. Aussi, fallait-il qu'il y eut continuellement sur les côtes au moins deux ou trois garde-côtes, en particulier, sur la Côte Nord et dans les parages des Iles de la Madeleine.

En ce dernier endroit, le point crucial des désordres maritimes depuis plus d'un siècle, après six voyages de la "Canadienne", dans ces parages, les

choses avaient pris une toute autre face. Les cours de justice y siégeaient régulièrement et leurs ordonnances étaient exécutées à la lettre, comme dans les villes. Quant aux lois douanières, elles étaient observées d'une manière à établir un contraste frappant avec ce qui se passait avant. Pour les règlements de pêche, le Commandant réussit, après quelques années, à les faire observer, mais avec combien de difficultés ! En plusieurs endroits, ces règlements avaient été passés dans le but de préserver des espèces précieuses, en même temps protéger les pêcheurs. Ils ne convenaient pas, sous plusieurs aspects, on le conçoit, aux pêcheurs étrangers qui, on le sait, depuis nombre d'années, avaient coutume de se conduire en maîtres dans les îles et sur les côtes. Comme si de rien n'était, ils avaient continué à tendre leurs filets et à capturer le poisson selon les manières prohibées par les règlements.

La population de ces endroits, les Îles de la Madeleine en particulier, isolées du centre du pays, fut donc encore la victime des pêcheurs américains et terreneuviens en grand nombre autour des îles, surtout pendant les mois de juillet, août et septembre, pendant l'époque de la pêche au maquereau. Mais ces désordres avaient très sensiblement diminué. Pour les réprimer totalement, le Commandant réclamait la présence d'un garde-côte spécialement affecté aux Îles de la Madeleine et qui croiserait continuellement autour des îles. Le Commandant concevait qu'un seul navire qui ferait de trois à six voyages par année,

jusqu'à l'archipel serait impuissant à mettre fin aux désordres.

Dans un rapport qu'il faisait au gouvernement en 1864, sur ses expéditions dans le Golfe, il écrivait au sujet des côtes gaspésiennes en particulier:

"Je pourrais", écrivait-il, "m'étendre au long sur
"les résultats avantageux qu'a eu, pour la protection
"des pêcheries de la côte de Gaspé et pour le maintien
"de l'ordre et de la paix, dans les ports de cette partie
"importante de notre littoral, le service que je fais
"dans le Golfe. Mais j'aime mieux qu'on prenne sur
"ce sujet les témoignages des représentants de ce
"grand district dans l'Assemblée Législative et des
"officiers qui y exercent les fonctions publiques,
"comme aussi des marchands qui sont intéressés dans
"ces pêcheries".

Et le Commandant terminait ses remarques par un résumé des résultats bienfaisants obtenus par le Service de Protection. Il résumait ainsi une partie de son œuvre:

1—"Nos pêcheries ont été efficacement protégées,
"c'est-à-dire que sur une étendue de côtes maritimes
"de plus de 900 milles, tous ceux de notre population
"maritime qui se livrent à l'industrie de la pêche, y
"ont un accès libre et ont pu exercer leur métier sans
"crainte d'être molestés ni dérangés.

2—"Les occupants des postes de pêches sédentaires de loups-marins, de saumon et de morue ont

“pu jouir en paix de la possession des terrains et de
“l’étendue des côtes exigées par la nature des indus-
“tries auxquelles ils s’adonnent respectivement. Ces
“postes sont au nombre de 36 pour le loup-marin, de
“260 pour la pêche au saumon et de plus de 300 pour
“la morue. Ils sont disséminés sur tout le littoral.

3—“Aucun pêcheur des Etats-Unis n’a pris de
“poissons dans nos rivières, sinon avec la permission
“du gouvernement, ou ne s’est livré sur nos côtes aux
“pêches des poissons à écailles qui leur sont interdites.

4—“Aucun pêcheur français de Terre-Neuve
“n’est venu pêcher, dans ces derniers temps sur nos
“côtes et dans le Détroit de Belle-Isle, desquelles
“côtes, ils sont, comme on sait exclus par les traités.

5—“Les clauses de notre Acte de Pêche qui con-
“cernent les pêches maritimes ont été observées sauf
“quelques rares exceptions, soit par nos propres pê-
“cheurs, soit par les pêcheurs étrangers.

6—“J’ai affirmé toutes nos pêches de saumons
“et de truites qui se trouvent dans la division du
“Golfe, depuis la Pointe-des-Monts jusqu’à l’extré-
“mité de la province, sur la Côte Nord et l’Ile d’Anti-
“costi comme sur la côte de Gaspé, à différents pê-
“cheurs qui reçoivent de moi des licences de pêche
“pour lesquelles ils paient, chacun d’eux, une rede-
“vance annuelle qui varie selon l’importance de la
“pêcherie.”

“Le montant total de ces redevances a produit,
“cette année, 1864, la somme de \$1079.25.”

Il y a de plus, dans cette division, plusieurs rivières, entre autres, celles de Natashquan et de Moisie dont les pêcheries de saumon sont affermées directement par le gouvernement, au moyen de baux de plusieurs années de durée et qui rapportent chaque année au gouvernement la somme d'environ mille dollars.

La surveillance des pêcheries de saumon et de truite dans les nombreuses rivières de la partie inférieure du Bas-Canada formait alors, faisait remarquer le Commandant Fortin, la partie la plus difficile de ses devoirs d'inspecteur des pêcheries.

La plupart de ces rivières, expliquait-il, ont un cours d'eau très long et plusieurs ont leurs rives habitées par une population plus ou moins nombreuse. De sorte qu'il était assez difficile de faire observer à la lettre et constamment les règlements. Mais avec l'aide des garde-pêches établis par le gouvernement sur les points les plus importants des côtes, le Commandant finit par réussir à faire observer du moins la partie des lois et des règlements qui a pour objet spécial la préservation de ces espèces précieuses de poissons de nos eaux douces, autant qu'on pouvait s'y attendre. C'est-à-dire que sur une étendue de côte aussi grande que celle que possède le Canada dans le Golfe, il n'a été signalé que très peu d'infractions aux lois, et dans tous les cas où les coupables ont été atteints, ils ont subi les sanctions stipulées.

En ce qui regardait les parages des Iles de la Madeleine, grâce toujours aux efforts du Comman-

dant Fortin, le fameux récif du Rocher-aux-Oiseaux, qui a toujours été un objet de terreur pour les marins, a perdu sa terrible réputation. Par sa position exceptionnelle au milieu du Golfe Saint-Laurent, ce rocher est placé sur la route des neuf-dixièmes des steamers et de la moitié des navires à voiles qui, au milieu du siècle dernier allaient à Québec et à Montréal. Aussi, était-il appelé à rendre, comme observatoire, les services les plus signalés. A la suite de démarches réitérées du Commandant, il accomplit, depuis, sa mission dans le rouage universel. Relié par un cable sous-marin au Cap Breton, au groupe de la Madeleine, au Nouveau-Brunswick et à l'Ile-du-Prince-Edouard, à l'Ile d'Anticosti et à la Gaspésie — et plus tard à la Côte Nord et à Belle-Isle — il annonce au monde le passage des navires, donne les nouvelles qui servent de base à d'importantes études météorologiques, et indique aux pêcheurs et aux habitants des côtes les pérégrinations du hareng, de la morue, du loup-marin, du maquereau, ainsi que l'endroit où le poisson vient se poster, pour lui faire une pêche, ou une chasse fructueuse.

A partir donc de 1852, le pavillon du Commandant fut la terreur des contrebandiers. Qu'il fut sur l'une ou l'autre "Canadienne", ou sur le "Napoléon III", le Commandant eut coulé à fond l'un ou l'autre de ces navires plutôt que de laisser échapper la proie qu'il avait réperée.

Un jour, il fit prisonnier le capitaine d'un schooner américain surpris en flagrant délit de graves

irrégularités. Il lui ordonna de se diriger avec sa goélette vers Halifax. On se mit en marche, le schooner, fine voile de contrebande, ayant pris les devants, distançait la "Canadienne" qui, suivant les règlements de la marine, n'était pas conduite par le Commandant mais par un capitaine diplômé, nommé par le gouvernement. Mais le Commandant, la lunette à l'œil, bouillant de dépit, même de honte, en voyant l'Américain filer orgueilleusement ses nœuds, s'éloignant visiblement, menaçant de disparaître à l'horizon, malgré les objurgations du Commandant au capitaine qui, se croyant à son bord, maître après Dieu, ne semblait pas s'émouvoir de la situation. A la fin, le Commandant, perdant patience, cria au capitaine :

"Capitaine, je prends la direction du bateau!"

Aussitôt crié, aussitôt fait. Il fait changer le lest de la "Canadienne", ordonne quelques manœuvres dictées par les circonstances et voilà que la "Canadienne" commence à gagner de la vitesse, si vite qu'elle rejoint le fuyard qui fut, cette fois, bel et bien prisonnier.

Les contemporains et, tout particulièrement, ses collègues des deux Chambres, quand il en fit partie, aimaient à lui faire raconter ses exploits de marin et les incidents de ses croisières. Ils pouvaient alors avoir une idée de l'orgueil qu'il mettait à faire admirer la race canadienne-française dans la navigation. On savait que son équipage, toujours recruté avec grands soins, était composé d'hommes robustes, cou-

rageux, rangés, sobres. Il ne souffrait pas d'ivrognes sur ses goélettes. La discipline était la règle générale sur la "Canadienne". Le Commandant, aux yeux de ses hommes comme, d'ailleurs, partout où il se trouvait, en imposait par sa stature d'Hercule, par sa rude franchise, sa physionomie intelligente, pleine de noblesse, sa tournure militaire et l'irréprochable accomplissement du devoir. Aussi, n'avait-il aucune peine à imposer à ses hommes cette discipline qui était celle, sur la "Canadienne", d'un vaisseau de guerre.

Le Commandant Fortin visitait régulièrement deux ou trois fois par année, en particulier, les Iles de la Madeleine et, autant de fois, la Côte Nord, la Baie des Chaleurs et les côtes de la Gaspésie. A chacune de ces visites ici ou là, il attrapait au passage quelques goélettes contrebandières quand elles n'avaient pas le temps de s'échapper. Quant aux autres, leur sort était vite réglé et leur cause, sans plus tarder, était soumise aux tribunaux. En sa qualité de magistrat stipendiaire, il eut à discuter des cas fort délicats, notamment dans des incidents où étaient en cause les gros commerçants étrangers du Golfe, comme les Robin.

On a reproché, en certains milieux, au Commandant Fortin, pendant qu'il faisait le "grand ménage" dans le Golfe, d'avoir été l'ami des marchands jerséysais, "les ennemis nés de tout progrès sur la Côte" a dit d'eux, un ancien inspecteur d'école de la Gaspésie, Auguste Béchard, qui en 1888-89 a publié dans "La Lyre d'Or", d'intéressantes notes sur la Gaspé-

sie. A lire ces notes, on est certain que M. Bécharde n'entretenait pas des sentiments très tendres envers les marchands et tout particulièrement les Robin, "ces sangsues des pêcheurs" qui ont "sucé le sang et "les sueurs des pêcheurs gaspésiens", ces "marchands "engraissés" et leur "commerce infâme" etc., etc. Il est certain que les Jerseyais n'ont pas toujours agi en tout bien tout honneur envers les pêcheurs et qu'ils ont eu une conduite en général fort répréhensible, pour employer un euphémisme. Nous avons, plus haut, rappeler leurs "exploits". Mais, en toute justice, il faut reconnaître que leur commerce n'a pas été sans apporter une certaine prospérité générale dans la Gaspésie dont ils ont développé comme une flotte marchande autonome et fait même en quelque sorte, avancer la colonisation en forçant des pêcheurs, grâce à leurs procédés, peu "catholiques", disait-on dans le temps, à désertier la mer pour cultiver la terre, ce qui a eu pour effet de sensiblement faire progresser l'agriculture. Naturellement, dans les causes où se trouvaient en conflit les marchands et les pêcheurs, la tâche du magistrat était plutôt délicate et pas toujours facile à juger. Il y avait à ménager des intérêts d'un côté comme de l'autre. A la lumière des documents, il est certain que le magistrat est toujours sorti de ces impasses avec honneur et justice pour les deux parties.

Voici, entre autre, un cas assez délicat qu'il eut à régler, dans la région de Percé. Le fait nous est raconté par l'inspecteur Bécharde qui fut, d'ailleurs,

l'acteur principal de l'incident. A l'époque où il fut nommé inspecteur d'écoles pour la région gaspésienne, la taxe scolaire n'était légalement établie que dans deux paroisses du comté: Grande-Rivière et Sainte-Anne-des-Monts. "Partout ailleurs, écrit M. Béchard, "on était encore au système "antique de la rose" des "contributions volontaires et, avec ce système, parmi "une population formée par la Maison Robin, surtout "à l'indifférence en matière d'éducation, les écoles se "soutenaient bien misérablement et souvent, fallut-il "les fermer". Dans le village de Percé, dont les Robin étaient les propriétaires, pour une bonne moitié, le chiffre le plus élevé de la contribution scolaire volontaire, était de \$4.00 par année. Souvent, la contribution ne donnait rien. Le surintendant de l'Instruction Publique avait écrit à l'inspecteur: "Il faut que "la taxe scolaire s'établisse dans tout votre district "d'inspection".

M. Béchard se mit à sa rude tâche à Percé même. En arrière du village s'en trouvait un autre qu'on appelait "Irish Town", peuplé presque exclusivement de bons Irlandais qui avaient une horreur instinctive, nous dirions même atavique, de toute taxe. Naturellement, ils refusèrent avec violence de payer la taxe scolaire. Ils furent encouragés par les Robin qui circulaient parmi les habitants de "Irish Town" et à qui ils distribuaient du whisky en criant: "Pas de taxes!" Les esprits s'échauffèrent. Il y eut des bagarres. On voulait faire disparaître l'inspecteur. "A bas la taxe d'école!" hurlait-on partout. Une

affiche fut collée à la porte de l'église, engageant les habitants à pendre l'inspecteur s'il continuait à vouloir faire payer la taxe scolaire. M. Bécharde lut l'affiche et l'enleva, s'attendant au pire.

Mais voilà que le soir de ce jour — c'était celui de la Toussaint — la "Canadienne", Commandant Fortin, vint jeter l'ancre dans l'anse du sud-ouest de Percé. "C'était", écrit M. Bécharde, "la Providence "qui l'envoyait". L'inspecteur écrivit une plainte et alla la porter à bord de la goélette où il pria le Commandant de lui épargner la pendaison. Le Commandant Fortin débarqua et régla le cas à la satisfaction de l'inspecteur qui dut cependant quitter Percé. Mais il ne fut pas pendu. Finalement les "éteignoirs" finirent par payer la taxe et les Robin, là comme ailleurs, en furent pour leurs frais de whisky. Les cas de cette nature soumis au Magistrat stipendiaire Fortin ne furent pas rares.

Parmi les impressions qu'il a écrit de son séjour en Gaspésie, Auguste Bécharde a écrit du Dr Fortin: "Le comté — de Gaspé — a été représenté longtemps "par un homme qui s'est grandement distingué pour "son dévouement aux intérêts de ses électeurs. En "effet, le Commandant Fortin qui vient de mourir — "1888 — a plus fait, à lui seul, que tous ses prédé- "cesseurs dans le comté de Gaspé".

Le calme était donc revenu dans toute l'étendue du Golfe, calme qui s'accrut dans les années qui suivirent quand le Commandant, devenu député de

Gaspé, put faire passer dans les Chambres les lois de protection et les règlements de pêche qu'il basait sur les observations qu'il avait faites au cours de ses seize années de croisières. Et toutes ces lois, elles concernaient en définitive le bien-être des pêcheurs et leur sécurité, la protection des pêcheries, la sûreté et les facilités de la navigation, grâce à l'examen des capitaines et des seconds des navires, à l'enregistrement de ces derniers, à l'établissement d'un service postal qui fut utile aux pêcheurs et aux propriétaires des pêcheries en mettant en relation directe l'Île d'Anticosti, les Îles de la Madeleine, la Gaspésie, la Côte Nord; à la liberté des pêcheurs concernant les filets, les appâts, les agrès de pêche, etc., etc., enfin, à la législation générale qui a une importance de premier plan dans les développements de l'industrie de la pêche.

C'est dans la suite que vinrent, pour nos pêcheurs, les bonnes années. En somme, le Commandant Fortin avait préparé 1922.

On sait que cette année-là, le gouvernement de Québec put obtenir l'administration des pêcheries maritimes, ce qui marquait la fin d'une lutte très longue entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec. Si, sous l'empire du gouvernement central, le Commandant Fortin ne réussit pas toujours à faire adopter ses suggestions, c'est que les représentants de certaines provinces opposées au progrès du Québec, comme l'Ontario, même, souvent, les provinces maritimes, combattaient, à la Chambre

des Communes, les suggestions du député de Gaspé, comme certains projets qu'il présenta.

Mais le principal était fait. Le calme régnait dans toute l'étendue de nos eaux. Les plaies dont souffraient nos pêcheurs étaient cicatrisées, grâce au Dr Fortin.

Aussi, en 1922, le gouvernement de la province étant débarrassé de l'opposition des autres provinces, put se mettre à l'œuvre pour parfaire l'organisation de nos pêcheries maritimes. On sait ce qui s'est accompli de ce côté: service administratif formé d'ingénieurs et d'inspecteurs qualifiés; industrie frigorifique; organisation de coopératives de pêcheurs qui a fini par débarrasser totalement les pêcheries de toute servitude économique, initiative bienfaisante dont l'évêque de Gaspé, S. G. Mgr Ross, comme l'on sait, fut l'heureux instigateur.

Le Commandant Fortin, dont le patriotisme et le culte ardent pour son cher Canada n'ont jamais été mis en défaut, eut été heureux de pouvoir être, comme le fut Mgr Ross, pour les coopératives, le promoteur de toutes ces mesures appliquées, depuis 1922, dans nos pêcheries. On l'a vu, il ne fut pas toujours libre. Mais c'est lui qui, en 1852, prit, oserions-nous dire, le taureau par les cornes en mâtant le brigandage, la piraterie et la contrebande éhontée, plaies dont ont tant souffert les milliers de pêcheurs du Golfe, maintenant libérés, confiants, courageux, protégés.

Et, grâce à cette libération des pêcheurs, que ces derniers doivent au premier député de Gaspé, nous pouvons voir, aujourd'hui, en visitant la Gaspésie, les Iles de la Madeleine, la Côte Nord, d'immenses fumeries répandant l'âcre senteur du hareng fumé aux environs de ces vastes "vignaux", gigantesques matelas de morues qui encadrent les villages; ou encore ces propres ateliers coopératifs où l'on reçoit, encore palpitant, le poisson tiré de l'onde par nos pêcheurs, et où on le tranche, où l'on découpe ses filets que l'on emballe aussitôt, enveloppés de cellophane, dans des boîtes confiées aux froides profondeurs des "frigos".

Encore une fois, ces audacieuses initiatives, cette prospérité et cette richesse de nos pêcheries, en définitive, nous les devons à la vaillante "Canadienne" et à son brave commandement.



“ LA CANADIENNE ”

NOTRE DERNIER NAVIRE À VOILE On pourrait peut-être appelé les paquebots transatlantiques les parvenus de la mer, et on aurait certainement raison de les détester un peu. Ne serait-ce que pour avoir réussi à détrôner, ou plutôt couler, le coquet navire à voile dont la mâture immense bondissait, svelte et légère, dans un ciel d'apothéose, au soleil couchant. Sans compter qu'ils sont laids, lourds, massifs, ces mastodontes venus des usines septentrionales. Ils jettent un défi aux blanches façades ensoleillées qu'ils maculent. Ils sont tapageurs et encombrants. Leur sirène mugit sinistrement. Leur hélice tourbillonne et terrifie les poissons. Ils sont généralement couleur de suie, car il leur faut toujours du charbon, du mazout, pour leur appétit de rudes travailleurs. Les pêcheurs redoutent leur masse terrifiante quand elle perce le brouillard, annoncée par de lugubres coups de sifflet. Puis, ils passent comme des bolides, en s'enfonçant, en mugissant, au travers des brumes, pendant que les autres navires, les barques, fuient partout, apeurés, mais heureux d'avoir échappé au

massacre. Ils sont de la même race que ces touristes qu'ils jettent en passant sur les quais des villes, robustes businessmen guêtrés de jambières. Ils jettent un regard furtif sur le paysage que leur a indiqué leur guide puis, le temps de prendre un cliché, d'expédier un télégramme, d'adresser une carte postale, et les voilà partis . . . Un appel strident du monstre de fer les ramène à bord.

Qu'elle est loin la beauté des voiliers d'autrefois que nous ne voyons plus, nous, les modernes, que sur les peintures qu'on en a faites, ces émouvantes "marines" qui ornent si bien les façades des calendriers. Vaisseaux légendaires! Ils furent les conquérants des îles fabuleuses, revenant chargés des dépouilles arrachées aux terres lointaines et inconnues; ils furent les découvreurs de nos Amériques qui, plus tard, allaient se montrer si ingrats pour eux, en construisant, à pleins ports, la plupart de leurs puissants concurrents; nef mystérieuses, chères aux poètes; galères dorées, pavoisées d'oriflammes . . . toute la poésie, toute la nostalgie des lents et périlleux voyages! . . .

De ces poétiques représentants d'un âge disparu, nous, du Canada qui en a tant vus autrefois venant de la "douce France", nous en voyons un dans cette photographie que nous reproduisons et qui représente la "Canadienne", cette fameuse goélette du Commandant Pierre-Etienne Fortin, qui fut l'un des derniers navires à voile bourlinguant dans le fleuve

et le Golfe Saint-Laurent où, pendant seize ans, elle a fièrement porté son drapeau. Son Commandant savait le faire aimer et respecter, ce drapeau de la "Canadienne". Chaque printemps, pendant seize ans, à part deux ou trois années endeuillées par un naufrage, la goélette partait pour le Golfe, son pavillon flottant au grand mât. Alors, à Québec, on se rendait en foule sur les quais pour saluer son départ et, à l'automne, pour applaudir à son heureux retour. L'arrivée de la "Canadienne" dans le port rendait, pour quelques mois, son beau Commandant à ses nombreux amis de Québec et de Montréal, et aux dames dont il savait si allégrement égayer les soirées d'hiver, grâce à sa belle voix de contralto, son talent au piano, le récit de ses exploits et de la vie heureuse qu'il menait sur le pont ou dans le carré de sa chère goélette; vie pleine de saines et douces émotions, comme de nobles occupations...

Quand, vers 1915, on discutait si violemment à la Chambre des Communes, l'organisation d'une marine canadienne et que l'on apprenait que les premières unités de notre flotte, le "Niobé" et le "Rainbow" étaient ancrés, le premier dans le port de Halifax, et l'autre à Victoria, si on était remonté un peu plus haut dans l'histoire du pays, on eut pu constater que le souci des gouvernements d'alors avait été de construire des navires pour protéger le pays contre ce qui était, dans le temps, le danger et l'abus :

la violation de nos territoires de pêche et la contrebande à outrance par les goélettes américaines et terreneuviennes.

Ne remontons pas plus haut que 1852. En ce temps-là, peu de questions intéressaient le gouvernement et le peuple autant que la protection de nos droits de pêche dans le Golfe et dans la Baie des Chaleurs, et cette contrebande pratiquée si audacieusement, si effrontément, au détriment des revenus publics et au grand désespoir des pêcheurs honnêtes acculés à la misère faute du poisson malhonnêtement râflé par le brigandage.

Jusqu'à la Confédération, ces intérêts n'étaient protégés que par un seul petit navire, une humble goélette à voile, assez imposante pour l'époque, mais navire de minime importance comparé à ceux qui servent aujourd'hui aux mêmes fins.

En 1852 donc, dès que le gouvernement se fut décidé à agir en organisant la patrouille dans nos eaux, c'est le jeune Dr Pierre-Etienne Fortin que l'on voit sur le navire protecteur de nos pêcheries. Ce navire, c'est d'abord le "Doris", mais pour peu de temps. Bientôt, le Commandant sautera avec enthousiasme sur le pont de la "Canadienne". Nous le savons de toutes les scènes. Plus que sur toutes les autres, il se sent à l'aise sur cette goélette qu'on avait mise à sa disposition mais qui n'était guère de son goût. Avec entrain toutefois, il se lança à la poursuite des bandits de la mer.

La "Canadienne" était une assez vieille goélette qui, pendant nombre d'années avait fait du cabotage. Elle était usée, fatiguée. Aussi, dès sa première croisière, le Commandant s'aperçut bien vite que cette vieillerie n'était pas convenable pour le service dur et dangereux dont on l'avait chargé. Il fallait donner au navire-côte la tournure d'un croiseur de guerre, même monté de canons, si l'on voulait faire du bon travail. Le hasard d'un naufrage allait, plus tard, donner au Commandant l'occasion de réaliser cette juste et légitime ambition. Mais n'anticipons pas sur la marche des évènements.

Dès ses premiers voyages dans le Golfe Saint-Laurent, le Commandant comprit ce qu'il y avait à faire pour les pêcheries et les pêcheurs dont il résolut de se faire le protecteur. Désormais, il ne cessera de défendre leurs droits et leurs intérêts. Il protestera constamment contre tout règlement préjudiciable à leur bien-être et recommandera les mesures les plus propres à améliorer leur situation. Il verra, après une étude sérieuse, à organiser un système de protection efficace pour les pêcheries. A cette fin, il mettra toute sa volonté, son zèle, son dévouement, son énergie. Il aura en plus à faire octroyer une prime aux pêcheurs canadiens. On sait que c'est en dépit de ses protestations que cette prime fut abolie en 1867. Toujours dans le but de favoriser les pêcheurs, il avait fixé aussi bas que possible le prix des licences pour la pêche au saumon et il fut toujours oppo-

sé à l'augmentation de ces taux. Malheureusement, quand il ne fut plus là, ces derniers ont été augmentés.

Voilà à quoi rêvait le Commandant Fortin dès la fin de sa première croisière dans le Golfe alors que la vieille "Canadienne", fourbue mais ayant encore belle allure, rentrait, de retour, dans le port de Québec, à l'automne de 1852. A tribord, près du capot d'échelle, sa casquette de Commandant sur le coin de la tête, l'uniforme boutonné jusqu'au col, le teint bronzé, l'oeil doux et profond, le Commandant contemplait avec émotion le Cap-aux-Diamants. Du quai une foule d'amis l'attendait. De loin, on apercevait son torse herculéen.

Il est Commandant du service mais il ne peut pas être le capitaine du navire et en prendre la conduite, faute des diplômes nautiques nécessaires. C'est pourquoi, la vieille goélette et, plus tard, la nouvelle est confiée à divers capitaines dont le fameux capitaine Bernier qui fera plus tard ses fameuses expéditions dans l'Extrême-Nord. Mais sans diplôme de capitaine ou de premier lieutenant, le Dr Fortin connaîtra bien vite, aussi bien que les plus vieux loups de mer, le livre de la mer et les mystères de l'abîme. Il sentait, comme instinctivement, une cayé, un grain dans l'air, un danger, une prise à faire à dix lieues à la ronde. Il sut vite par coeur tous les secrets de la navigation et, après quelques années, il eut pu devenir d'emblée amiral.

Pourtant, à cette époque, la navigation dans le Golfe et sur le fleuve Saint-Laurent était difficile, semée d'écueils et de dangers de toute nature. Tant que les flots laurentiens ne furent battus que par la pagaie de l'indien, on n'eut pas à déplorer de grands malheurs. Mais nos annales maritimes, au temps particulièrement des navires à voile, n'ont confirmé que trop souvent la justesse des craintes qu'éprouvèrent les intrépides marins qui, les premiers et ceux qui vinrent dans la suite, s'aventurèrent dans l'inconnu du majestueux fleuve. Que de lamentables tragédies pendant plus de deux siècles! Et que de navrantes narrations n'en a-t-on pas faites! . . .

Avant la Confédération, on ne comptait, depuis Québec jusqu'au Détroit de Belle-Isle, que dix-huit phares, un bateau-phare, cinq canons de brume et six dépôts de provisions. Il en était ainsi quand le Commandant Fortin entreprit, sur une vieille goélette, ses nombreuses croisières durant seize années. La route d'eau était dangereuse et bien peu protégée. Aujourd'hui, on compte 600 phares et bateaux-phares, de nombreux sifflets à vapeur de brume, des milliers de bouées et balises de toute nature. Le marin, de nos jours, engagé dans le Golfe, n'est nullement privé des moyens de guider sa course.

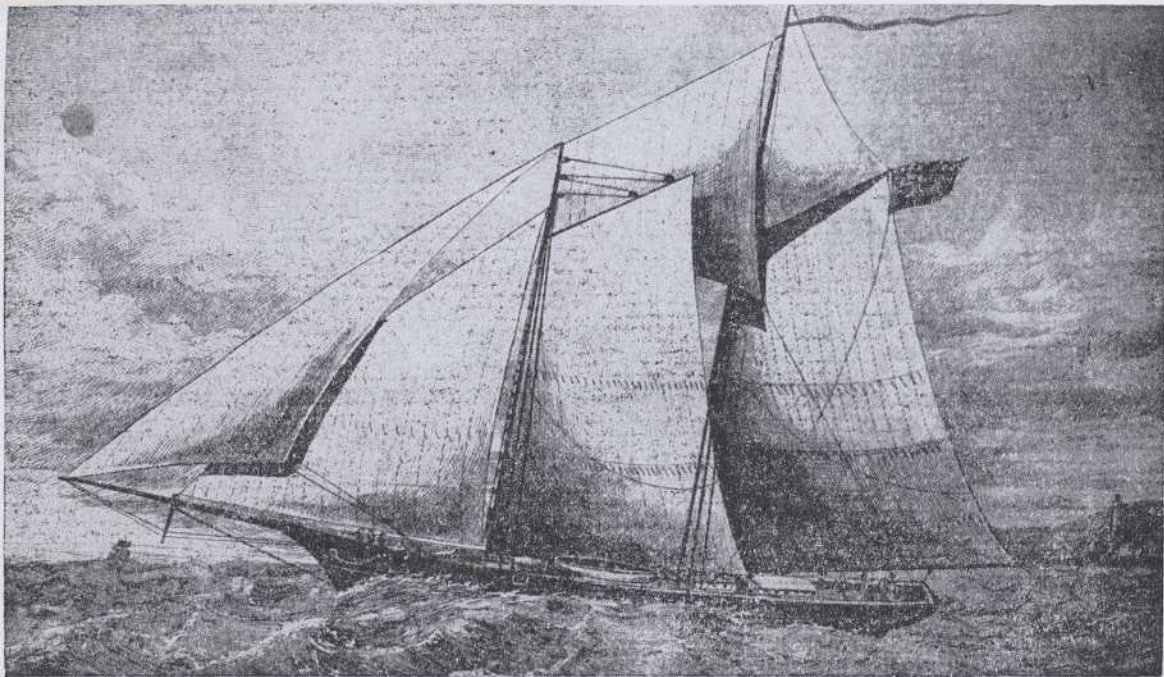
Et, à part toutes les difficultés que présentait cette carence de protection, les dangers multiples que le marin courait sur le fleuve et dans le golfe, il y avait, au temps de la "Canadienne", ces milliers de

goélettes contrebandières, américaines et terreneuviennes, qui terrorisaient les riverains et qui n'hésitaient pas à attaquer ceux qui les poursuivaient ; goélettes armées et qui étaient celles précisément dont le Commandant Fortin devait purger le Golfe.

Mais n'importe, malgré cette situation hasardeuse pour la navigation, c'était, sur la vieille "Canadienne", une heureuse vie pleine de fortes émotions et de nobles occupations pendant que la goélette filait, poussée par une forte brise, laissant voir par tribord ou babord, selon qu'elle longeait l'une ou l'autre rive, des rives verdoyantes ou de sombres rochers où la mer, en une immense respiration, venait mourir, frangeant la rive de flocons d'écume.

A différents postes, le long des côtes, la goélette stoppait ... Alors c'était fête dans le minuscule village devant lequel elle ancrail. Le Commandant se rendait à terre et, pour chacun des pêcheurs de l'endroit, que ce fut sur la Côte Nord ou Sud, ou dans l'archipel de la Madeleine, c'était un honneur de serrer la main de ce grand ami. Le village lui exposait ses plaintes, ses doléances, sa misère. Le Commandant prenait scrupuleusement note de tout ce dont on se plaignait. Il promettait d'y remédier le plus tôt possible. Il n'oubliait rien, surtout, plus tard, une fois qu'il fit partie, en 1867, et les années suivantes, du cadre autorisé des législateurs.

Nous avons dit que, dès sa première croisière, le Commandant s'aperçut que la vieille goélette qui



La "CANADIENNE", commandant Fortin, dernier de nos navires à voile.

lui servait pour son dur et dangereux service ne convenait pas du tout à l'efficacité de ce service. Aussi, s'empressa-t-il de faire à ce sujet de justes représentations. Il fallait donner au navire garde-côtes l'apparence d'un navire de guerre, armé de canons, une fine voilière, sur le modèle, précisait-il, du yacht "America". Mais ce plan du Commandant, par suite d'obstacles de toute nature, et surtout à cause de l'opposition systématique de plusieurs hommes publics de la province d'Ontario, ne put être mis à exécution qu'en 1865.

La Providence, oserions-nous dire, contrecarra l'opposition de ces messieurs de l'Ontario. La vieille "Canadienne" fit tout simplement naufrage et il en résulta pour le Commandant, un bien pour un mal. Le "Quebec Mercury" du 11 janvier 1864, dans un article sur les pêcheries maritimes, annonçait tout simplement, sans le moindre détail, que la "Canadienne" avait fait naufrage, le 24 novembre de cette année-là, au cours d'une furieuse tempête qui l'assaillit aux Ilets Caribou. On annonçait que l'équipage avait été sauvé et avait pu être ramené à Québec.

Nous croyons intéressant de rappeler que ce naufrage eut lieu à l'endroit précis où, soixante-et-onze ans plus tard, le 13 août 1933, s'échoua le "North Shore", de la "Canada Steamship Co." qui portait le délégué papal au Canada en visite sur la Côte Nord en compagnie de plusieurs personnalités

religieuses et civiles. Il n'y eut heureusement ni morts ni blessés parmi les passagers et l'équipage. Le "North Shore" put être renfloué une quinzaine de jours plus tard, pour être expédié à Sorel où il fut détruit pour en extraire le fer. Mais revenons à la "Canadienne" que le Dr Fortin avait commandé quatre ans.

Après le naufrage de sa goélette, il dut continuer son service sur le "Napoléon III" qui, depuis quelques années, faisait le service du ravitaillement des phares, service que dut continuer le Commandant en même temps que celui des pêcheries. On comprendra que ce service n'était pas du tout apte à celui de la protection. Néanmoins, rappelons que durant les quatre-vingt-dix-huit jours que le Dr Fortin passa sur le "Napoléon III", il fit ample besogne du côté de la protection et de l'amélioration du service sur les deux côtes, aux Iles de la Madeleine et jusqu'aux bancs de Terre-Neuve.

Dès le premier voyage qu'il fit sur la Côte Nord, il fit une visite à l'épave de sa "Canadienne". Il en retira divers agrès et force cordages en état de conservation. Même, un peu plus tard, tout le grément de la goélette, qui jaugeait 200 tonneaux, fut sauvé et mis en sûreté. Sa carcasse toutefois resta sur les rochers où elle était échouée. On la croyait condamnée à jamais, quand l'ordre fut donné d'en vendre la coque qui eut été sacrifiée pour une bagatelle. Mais le Commandant ne l'entendait pas de cette oreille-là.

Il fit des instances auprès de l'hon. M. Tessier, commissaire des Travaux Publics, qui prit officiellement connaissance des faits et permit au Commandant, qui continuait toujours son service sur le "Napoléon III", de ramener la carcasse de la "Canadienne" dans le port de Québec. C'est, on l'imagine, ce que le Commandant s'empressa de faire. La goélette fut examinée avec soin par des experts en construction navale. Sa coque fut trouvée saine. Une équipe d'ouvriers se mit en frais sans tarder de la mettre à neuf, à lui donner surtout plus de force et de solidité. Elle avait originairement coûté la somme de 4,000 louis.

En 1865, on voit donc le Commandant Fortin sur le pont d'une nouvelle "Canadienne" qui causa toute une sensation dans les ports du fleuve et du golfe Saint-Laurent où elle fit escale. Elle faisait l'admiration de tous les habitants des côtes et des îles. Elle avait été construite selon les instructions exactes du Commandant : haute mâture, voilure immense, forme élancée et svelte, montée de quatre canons. A Québec, le soir de son départ pour sa première croisière, on put la voir se balançant gracieusement sur ses ancres, toute prête à quitter la rade. On constatait qu'une véritable coquetterie de marin avait veillé à son armement. Les matelots avaient endossé la tenue de service. Le pont, bien ciré, donnait des reflets de glace. Les canons brillaient. Des flammes et des banderolles couraient du beaupré à la corne d'artimon. On partait pour la campagne de la

saison, courir sus à la contrebande et à la fraude, protéger le gagne-pain des pêcheurs du Golfe. Et le Commandant, qui tenait toujours à bien faire les choses, donnait à ses amis, ce soir-là, un repas de "bon voyage".

Effectivement, la nouvelle "Canadienne" constituait dans son genre un des plus jolis échantillons d'architecture navale qui aient été exécutés dans les nombreux et célèbres chantiers de construction navale de Québec. A bord, même discipline, imposée par le Commandant, que sur les navires de guerre. L'équipage était recruté parmi les marins canadiens-français les mieux exercés à la manoeuvre. Le navire était donc en état de rendre tous les services d'un garde-côte. Aussi, comme il en était fier, le Commandant, de sa belle "Canadienne". C'est lui qui avait donné à la première goélette ce nom bien caractéristique et qu'il transmet à la nouvelle unité de la flotte en formation de la province. Fiers aussi des deux côtés du fleuve, étaient les pêcheurs quand, dans le flou de l'horizon, ils voyaient apparaître la blanche et svelte voilure du garde-côte. Aussi, dès qu'elle était ancrée devant un poste et que le Commandant débarquait de la vedette qui l'amenait à terre, tous les habitants allaient saluer "Monsieur le Commandant". C'était, pour ces braves gens, à l'écorce rude mais au coeur sympathique, un honneur en même temps un bonheur de recevoir sous leur humble toit cet homme à qui ils étaient reconnaissants, un protecteur et un ami.

**LA CARRIÈRE DE
LA "CANADIENNE"**

Le Dr Fortin commanda la "Canadienne" jusqu'en 1867 alors que M. le Bouthiller, député de Gaspé, ayant annoncé son intention de ne plus briguer les suffrages des électeurs gaspésiens, de toutes les parties du comté, on vint offrir la candidature au Commandant Fortin qui eut l'honneur d'être élu pour les deux chambres. Débarqué du pont de la "Canadienne", on le voit désormais sur une toute autre scène, où il va briller autant que sur les autres. Il avait passé seize années sur le fleuve et dans le Golfe. Il avait recueilli, on le pense bien, des paquets de notes sur les besoins des pêcheurs et ceux des pêcheries, qu'il allait pouvoir mettre à profit dans les enceintes parlementaires. Mais n'anticipons pas.

Et la nouvelle "Canadienne" que devint-elle? Elle devait sillonner le Golfe pendant encore quarante ans. Qu'on nous permette ici un détour.

Les souvenirs sont assez rares qui regardent cette célèbre goélette. Les archives de ce côté sont maigres et la tradition orale est muette. Il y a quelques années, quelques-uns de ces rares souvenirs nous étaient évoqués par un vieux loup de mer à qui nous faisons le plaisir de nous raconter sa rude vie de marin à bord des différents navires du gouvernement, dans la dernière moitié du siècle dernier. Johnny Déry était alors âgé de 86 ans. Il est mort deux ou trois ans plus tard. Il avait seize ans quand il quit-

ta son patelin natal, l'Île Verte, pour se lancer dans l'aventureuse carrière de marin. En ce temps-là, l'Île Verte était le pied-à-terre des pilotes qui attendaient là les transatlantiques qui remontaient le fleuve en route pour Montréal ou Québec. L'Intercolonial n'était pas encore construit. Johnny Déry, à l'instar de Jérôme Paturot, est à la recherche d'une position sociale, et détient pour l'instant la place de commis dans un "bar" de la basse-ville à Québec. Il aspire à mieux. Un ami de son père, "Babiche" Dubé, qui était second à bord du "Napoléon III", réussit à l'engager sur ce navire où il sera lampiste pendant quelques croisières jusqu'au Détroit de Canso. Puis, il devint "steward" sur le même navire. Au Cap-Blanc, un jour, pendant un violent coup de vent, le "Napoléon III" est menacé de couler. Mais l'équipage est sauf, grâce au jeune Déry qui réussit à débarquer sur les quais et à aller avertir M. J.-U. Gregory, alors surintendant des Pêcheries à Québec, qui envoya aussitôt du secours.

Déry demanda à M. Gregory de l'engager sur la "Canadienne", capitaine Dorais, un rude, un dur au service. Le Commandant de la goélette était, cette année-là, le Dr Napoléon Lavoie, de L'Islet, qui avait succédé au Commandant Fortin. Justement, le maître d'hôtel de la "Canadienne" fait défaut et notre jeune homme est engagé à sa place. Il occupera ce poste pendant treize ans. C'est dire qu'il eut le temps d'en voir de toutes les couleurs durant ce long séjour sur la vaillante "Canadienne".

Un jour, la goélette est mouillée au large de l'île Blanche, vis-à-vis la Rivière-du-Loup. Soudain, elle chasse sur ses ancres, un transatlantique, ayant passé tout près, la houle envoie la goélette s'échouer sur le rivage. On demande du secours à Québec, et c'est le capitaine Fradette, ancien député de Bellechasse, et le capitaine Després qui viennent sur le "Druid" secourir la goélette en danger. Elle allait périr.

Une autre fois, la "Canadienne", longeant les côtes de l'île d'Anticosti, à la suite d'une violente tempête, l'équipage croit apercevoir une goélette échouée vis-à-vis "Fox Bay". Mais c'est une fausse alerte. L'"épave" est une grosse baleine de plus de soixante-quinze pieds de longueur qui est venue mourir là. En vertu du Code de la Marine, elle doit appartenir à l'équipage. On la remorque jusqu'à la Baie-des-Esquimaux — Havre Saint-Pierre. — Là, la famine règne depuis quelques semaines par suite de la mauvaise saison de la pêche. Mgr F.-X. Guay, en mission en cet endroit, demande au Commandant — qui est encore le Dr Napoléon Lavoie, — de bien vouloir laisser le cétacé aux familles de l'endroit. Avec bonne grâce, le Commandant et l'équipage acquiescent à la demande du missionnaire.

L'anecdote, il est vrai, a un caractère plus ou moins tragique, mais elle démontre qu'au cours de ces croisières dans le Golfe, les marins vivaient des incidents de toute nature : gais, tragiques, pénibles,

suffisants en toute occasion, pour meubler la mémoire du mousse, comme celle du Commandant.

A ce sujet, on n'est pas sans regretter que le Commandant Fortin n'ait pas laissé de mémoires des seize années qu'il a bourlingué à travers le Golfe; des mémoires ou un journal de ses faits et gestes, de ses impressions diverses. Sans doute, il y a bien le journal du bord — qu'on n'a pas même conservé — avec sa sécheresse obligatoire, une grande part aux vents, à la houle, aux incidents de la grande voile . . . Mais on eut souhaité que la goélette eut fait place aux découvertes faites des deux côtés du Golfe et dans les îles. Faucher de Saint-Maurice, nous a laissé un bel exemple de ces impressions recueillies en mer, dans ses "Promenades dans le Golfe Saint-Laurent" sur le "Napoléon III". Comme avec intérêt, plaisir et goût, on se penche sur ces textes au style alerte de la narration qu'il fait d'événements en train d'être oubliés et que, de sa plume si pittoresque, il rappelle quand il passe devant les endroits où ils se sont déroulés.

Il en eut été ainsi, sans doute, des impressions du Commandant de la "Canadienne" et du "Napoléon III". Il y avait en lui la fraîcheur du marin parti pour des courses lointaines. Il est certain que si le temps le lui eut permis, il eut été heureux de se constituer, pour les jours de la retraite, un album d'images, de repères, de notes. Il eut aussi écrit, sans doute, pour le public qu'il aimait à instruire, pour les

autorités de son pays, mais pour lui surtout, pour mieux se souvenir, plus tard, des spectacles que fait naître la découverte même d'un très humble coin du pays. Car il était susceptible de lyrisme et n'était pas si insensible à la beauté des lignes qu'il préférait demeurer toujours près du rivage. Et il aimait tant sa "Canadienne" qu'il eut été souvent tenté, comme Conrad, de dire la vie de sa "camarade aussi bonne que belle".

Mais les pêcheurs du Golfe souffrent, même de famine, par suite de la contrebande étrangère qu'il doit poursuivre; mais les pêcheries québécoises sont en train de ne plus apporter que des revenus insignifiants au Trésor de la Nation, à cause de cette contrebande étrangère, et le Commandant est là, pour défendre les pêcheurs et protéger les pêcheries. Ce journal qu'il nous eut laissé, si le temps lui avait permis de le rédiger, n'eut peut-être pas donné naissance, chez nous, à la littérature maritime, comme le journal de Cook, vingt ans plus tard, a incité René à aller noyer son désespoir de l'autre côté de l'Atlantique, et revenant alourdi de pages résonnantes ... Sans doute! Mais, aux termes d'un romantisme qui a usé de tous les sentiments, excepté encore chez nous, il eut été bon d'user des sublimes paysages marins que nous offre notre merveilleuse nature laurentienne, révélés par nos grands marins. Dans le Golfe Saint-Laurent, on le sait, tout est puissant, tout est immense. Le Créateur a semé là les paysages les plus enchanteurs. Une riche nature, sauvage,

impressionnante : archipels enchanteurs, rivières sinueuses et cascadantes, sombres promontoires, rians côteaux. Partout, on s'arrête pour admirer.

Nous sommes encore loin d'avoir notre Cook qui a promené ses lecteurs dans le monde tendre aux couleurs des îles ; d'un Farrère dont les escales nous ont valu de si belles pages ; d'un Conrad à qui le monde littéraire européen doit tant de chef-d'oeuvres comme son "Typhon" ; d'un Savignon qui a découvert les "Filles de la Pluie".

Mais peut-être, en un temps où se forgeait notre pays, ne fallait-il pas trop se coller à la peau d'un marin cherchant l'aventure quotidienne du voyage, plutôt qu'à un homme de la mer aux prises avec le devoir du bord. Le Commandant Fortin, pour sa part, demeurait le protecteur de nos pêcheries et de nos pêcheurs, et pour lui, les paysages se traduisaient en produits de la pêche et en confort et sécurité pour les pêcheurs. Une rade n'était qu'un terrain d'atterrissage ou d'aiguade. Et, c'est pourquoi, nous n'avons de lui, en littérature, que les notes dont il s'est servi pour ses retentissants discours dans les Chambres d'Ottawa et de Québec, en faveur des pêcheries et des pêcheurs, et certains de ses substantiels rapports où on peut lire de solides esquisses historiques en particulier, des bancs de Terre-Neuve et des îles Saint-Pierre et Miquelon. A plus tard, s'il y a lieu, la littérature maritime ! . . .

Revenons à la "Canadienne", même, malheureusement, à sa fin telle que la raconte notre vieux loup de mer, Johnny Déry.

Un soir, la visibilité étant fort mauvaise, la "Canadienne" coula un brick jerseyais qui appartenait à M. LeBouthillier, grand commerçant de poisson de la Gaspésie. Une enquête fut tenue et le capitaine Cloutier, de la goélette, fut destitué. Cette enquête fit beaucoup de bruit dans le temps. Le capitaine destitué fut remplacé par le capitaine Sigismond Bélanger qui n'occupa ce poste que fort peu de temps, car les autorités avaient résolu de retirer du service la vaillante "Canadienne", vieille alors de quarante années d'un fort dur labeur dans le Golfe. L'accident dont elle fut la cause coûta \$10,000 au gouvernement.

Mais la "Canadienne" était perdue quand même. En même temps que le brick de M. LeBouthillier qu'elle avait coulé dans la brume sur des récifs, dans des parages de l'Anticosti à la suite d'un coup de vent, la goélette recevait son coup de mort sur des récifs.

Rappelons ici, qu'en 1867, quand le Commandant Fortin quitta la goélette pour la politique, son successeur fut le Dr Napoléon Lavoie qui a laissé un excellent souvenir chez tous ceux des deux côtes qui l'ont connu. Il s'était fait, comme son prédécesseur, l'ami de tous ceux qu'il avait pour mission de protéger. "Il a ignoré les oppresseurs: Robin et Cie", rappelle de lui M. Auguste Béchard.

Mais que devint la "Canadienne"?

Voici ce qu'on nous répond à cette question au Département de la Marine à Ottawa. La vieille goélette fut remise au surintendant de la Marine en 1905. Elle fut démolie et remplacée, en 1906, par le "Princess" qui fut mise sous le commandement du capitaine W. Wakerman. Le garde-côte et son commandant changeaient de nationalité. Celle qui, pendant plus d'un quart de siècle, croisa dans les parages les plus redoutés du Golfe, celle qui passait à bon droit pour un chef-d'oeuvre d'architecture navale, suivit la loi commune; la "Canadienne" n'existait plus. Il a suffi d'un coup de vent pour que l'élégant navire vint se démembrer sur des récifs. Une belle vie de goélette tout de même! Que de fois, pourchassée par la tempête, n'avait-elle pas été chercher refuge dans l'une des baies du Golfe, comme celle de Gaspé en particulier. Au large, la houle l'avait secouée; l'équipage était sur les dents; le tillac ruisselait encore des pièces d'eau de mer qu'elle avait embarquées. Mais dès que l'ancre de la goélette glissait dans les eaux tranquilles du refuge, le calme se faisait autour du bâtiment. Rien alors n'aurait pu rappeler la lutte avec la mer.

Un jour, Faucher de Saint-Maurice, en croisière sur le "Napoléon III" aperçut la "Canadienne" à la Pointe Saint-Pierre. Un canot s'y détacha. Il était porteur d'un message du Commandant Lavoie qui invitait les officiers du "Napoléon III" à son bord.

Le Dr Lavoie venait de remplacer le Dr Fortin. "On passa, raconte Faucher de St-Maurice, une heure à causer dans la petite bibliothèque de la goélette. Autour de nous, sur une table, gisaient les "Mélanges" du Dr P.-H. Larue, les "Anciens Canadiens" de Gaspé, "François de Bienville" de J. Marmette et l'"Histoire Naturelle" du Dr Chenu pendant que dans un coin s'élevait une pile de journaux que chacun éparpillait et fouillait à loisir". C'était la petite "librairie" du Commandant Fortin.

Quand en 1906, on démentelait la vieille goélette, celui qui l'avait construite et l'avait commandée pendant seize ans, était parti, depuis dix-sept ans, pour son dernier voyage: celui dont on ne revient pas. Il est peut-être heureux qu'il ne lui fut pas donné d'assister à cette fin prosaïque de sa goélette qu'en 1867, lorsqu'il en quitta le pont pour le fauteuil de Gaspé aux Communes et à Québec, il laissa encore brillante et coquette à son bon ami le capitaine Théophile Têtu qui, six mois après son départ de Québec, revenait au point de départ, cloué dans une caisse que l'on déposa, vers minuit, sur un quai de la basse-ville, au milieu des colis de la cargaison. A la Rivière-au-Tonnerre, pris d'un malaise soudain, il se fit descendre à terre où il mourut dans la nuit après que de sa grande foi de catholique fervent, il eut crié: "Mon Dieu, ayez pitié de moi!"

Quant au Commandant Fortin, quand il eut quitté sa "Canadienne", après ses seize années de

croisières, imaginons qu'il ait pu exprimé le souhait d'Ulysse, d'après Tennyson :

Je désire m'asseoir de nouveau sur la poupe,
Afin de gouverner l'étrave d'un vaisseau,
Et mirant le zénith sur le chemin de l'eau
J'ai fait cela souvent et longue fut la voie.



**TÉMOIGNAGES
DE
RECONNAISSANCE**

Avant de quitter la "Canadienne" et de suivre son brave Commandant sur d'autres scènes, citons quelques exemples des témoignages de reconnaissance et d'estime fournis par les pêcheurs des côtes laurentiennes pour les services rendus par la "Canadienne" et son Commandant.

A la Rivière-aux-Renards, en décembre 1862, une adresse fut présentée au Commandant, signée par les juges de paix, officiers de police et autres citoyens du township de Fox, district de Gaspé.

"Nous, les soussignés", lit-on dans le document que reproduit le "Canadien" du 24 avril 1863, "nous nous empressons de témoigner nos remerciements les plus sincères pour l'assistance que vous nous avez donnée en tout temps depuis que vous faites la police de cette partie de la province constamment et durant votre dernière visite alors que vous avez rendu de très grands services aux magistrats de

“ces lieux en éclairant leurs procédés de vos lumières et surtout par rapport à la justice dans les localités de pêche.

“Vos efforts en tout temps et en tout lieu pour faire triompher le droit et la justice nous font espérer que le gouvernement voudra bien dans sa sagesse, non seulement continuer votre service, mais aussi augmenter les pouvoirs qu’il vous a donnés. Ce serait suivant nos faibles opinions, un des meilleurs moyens de maintenir le bien-être parmi les habitants de ces places si éloignées de la capitale.”

“Veuillez, monsieur, nous croire vos obéissants et dévoués serviteurs.”

Et c’était signé de vingt-sept noms de notabilités de la Côte: marchands, officiers de milice et citoyens de toute classe.

La naïveté du style de cette adresse n’excluait en rien la sincérité des sentiments qu’elle exprimait.

Le 5 mai 1862, la “Minerve” donna le compte rendu d’une manifestation de sympathie exprimée au Commandant Fortin à l’occasion du naufrage de sa chère goélette — la vieille — par les habitants du district de Gaspé. Une adresse lui fut présentée accompagnée d’un cadeau consistant en une montre en or. On lui exprimait en termes touchants l’estime et la reconnaissance des Gaspésiens pour les services

qu'il avait rendus aux pêcheurs des côtes depuis les dix années qu'il fut placé au service de la protection des pêcheries.

Assistaient à cette manifestation un Ministre de la Couronne, le président du Conseil Législatif, l'hon. M. Robinson, et plusieurs Conseillers Législatifs et membres de l'Assemblée Législative, entre autres, MM. Renaud, Masson, Loranger, et nombre d'autres personnalités.

"L'adresse" dit la "Minerve" fut lue par M. Robitaille, député de Bonaventure. Il y eut ensuite "banquet à la fin duquel fut proposée par le maire de Québec, en une brillante allocution, la santé du Commandant Fortin dont on fit un vibrant éloge. Il y eut plusieurs autres santés dont celle des Haut-Canadiens proposée par le Commandant lui-même; un autre au consul de France, M. De Cazes, que proposa également le Commandant... La fête eut lieu dans la demeure de M. Laurent Têtu, à Québec.

"Dans la réponse à sa santé, le Commandant disait, entre autres choses: "Chargé d'une mission importante, je n'ai certainement pas fait plus que mon devoir. J'ai fait tout ce qui était en mon pouvoir pour répondre à la confiance qu'on avait bien voulu mettre en moi. D'ailleurs, je déclare que la protection accordée par le gouvernement au district qui renferme une source si importante de richesses m'a aidé à remplir les devoirs importants

“imposés par les grands intérêts confiés à mes soins. “Il reste à la vérité beaucoup à faire. Le pays est “immense et ses ressources ne sont pas dignement “appréciées.

“Plusieurs royaumes possèdent une armée, une “marine et tous les attributs de puissances indépen- “dantes ne sont pas aussi considérables que chez “nous. Le district de Gaspé est plus grand que la “Hollande, la Belgique et la Sardaigne avant l’unité “de l’Italie.

“Notre district possède tous les avantages qui “font la prospérité de ces pays. Les pêcheries sont “abondantes, inépuisables. Un grand écrivain, par- “lant de la Hollande qui fut, un jour, une puissante “nation maritime, a dit qu’elle se lança dans la voie “de la fortune “avec un filet sur le dos”. Les pêche- “ries, voilà le secret des progrès rapides et de la “grandeur du pays. L’Angleterre doit sa proéminen- “ce sur les mers aux pêcheries, et la France, sans “elles, occuperait la dernière place parmi les nations “maritimes. Nos voisins ont bien compris l’import- “tance des pêcheries. Ils ont commencé à les proté- “ger, à les encourager aux premiers jours de leur “existence. Il faut espérer que la Chambre s’unira “au gouvernement chaque fois qu’il s’agira d’élé- “ments puissants de prospérité et de grandeur na- “tionale. Un glorieux avenir est réservé au Canada. “Il lui faudra une armée, une marine pour protéger “et développer ses immenses ressources, mais non

“pas tant une marine militaire qu’une marine marchande pour transporter les produits abondants de ses pêcheries et de ses forêts chez toutes les nations de la terre”.

On ne dira pas que le Commandant Fortin ne s’est pas montré bon patriote. Il voyait grand et loin ; ainsi qu’il ne négligeait ni les pêcheurs ni ses chers électeurs de la Gaspésie.

Nos annales maritimes, qui sont généralement assez pauvres, mentionnent bien le récit, parfois assez détaillé de drames maritimes survenus en particulier dans le Golfe Saint-Laurent si fécond de ces sinistres, puisque maints endroits du Golfe ont été appelés des cimetières marins, mais font silence sur le nombre d’accidents, moins sensationnels dont on ne connaîtra jamais la nature. C’est ainsi que l’on n’a pas suivi la course parfois fort accidentée de la vieille et de la nouvelle “Canadienne” durant leur existence de plus d’un quart de siècle de croisières, jusqu’aux bancs de Terre-Neuve, alors que la navigation était bien peu sûre et semée de dangers de toutes sortes. On a vu que ce garde-côte a subi lui-même deux naufrages. Mais on ignorera toujours combien de naufragés, la goélette a secourus durant sa rude et bienfaisante carrière. Navigant dans tous les recoins du Golfe, elle a été appelée souvent par les “S.O.S. de l’époque à apporter secours à une autre goélette en détresse, que son équipage, plus aguerri, était en mesure de secourir. La “Canadienne” aura

BIBLIOTHÈQUE
D'ARTS ET MÉTIERS
PARIS

ainsi réussie à abréger la liste noire du Golfe. Et nous avons là un autre motif de déplorer que les circonstances, de temps et d'occupations, aient empêché le Commandant d'écrire ses mémoires.

En 1859, un correspondant de Mingan écrivait à la "Minerve" que les 14 et 15 septembre une affreuse tempête de vent d'ouest s'était abattue dans les parages. Les vieux marins de la côte s'accordaient à déclarer que c'était là le plus furieux coup de vent dont ils avaient eu connaissance depuis trente ans. Un peu en haut de Mingan, à Longue Pointe, quinze bateaux de pêche, mouillés sur leurs grappins furent enlevés par le vent et jetés au large. Trois de ces bateaux ont été sauvés au large par le Commandant Fortin et son équipage. Ces bateaux furent remis à leurs propriétaires. Le correspondant de la "Minerve" qui rapportait ce fait ajoutait: "Le service rendu à ceux qui ont reçu leurs bateaux repris à la mer, par le Commandant Fortin est une nouvelle preuve de l'utilité de la mission, multiple et bien-faisante en tout point, que remplit dans le Golfe notre goélette de l'Etat, la "Canadienne".

Que d'autres sauvetages de cette nature ont été accomplis par la "Canadienne"!

Dans le "Canadien" du 17 novembre 1865, on lit une correspondance datée de L'Islet et signée de Philéas Sirois qui raconte une aventure qui aurait pu avoir des conséquences tragiques sans le com-

mandant Fortin qui vint à son secours. Le 15 octobre de cette année-là, il était parti de la Pointe Saint-Pierre sur sa goélette la "Marguerite" ... La nuit vint puis une violente tempête du Nord-Est, qui avait commencé de menacer dans l'après-midi. La goélette ne pouvait plus obéir au gouvernail. A un moment, une violente bourrasque s'abattit sur l'embarcation, broyant le mât de misaine et emportant la voile. Pendant quelque temps, elle vogue au gré des vents et des flots en furie. Le capitaine décide de faire terre, si possible. Il put aborder à la Malbaie, en Gaspésie.

Dix minutes après, on vit une chaloupe se détacher de la "Canadienne". C'était le Commandant Fortin lui-même qui venait au secours de la "Marguerite". Le Commandant, s'étant enquis des dommages subis, envoya ses matelots les réparer. Ces hommes étaient commandés par le capitaine Bernier qui dirigeait alors la "Canadienne". Bientôt la "Marguerite" pu reprendre la route de Québec.

Alors que l'on réparait la "Marguerite", une autre goélette chassée par la tempête fit terre au même endroit et ce fut encore le Commandant Fortin qui vint à son secours et réparer ses dommages.

Revenant au Commandant Fortin, le capitaine Sirois de la "Marguerite" ajoute dans sa correspondance: "Si la conduite noble et digne qu'il a tenue "envers moi et mes hommes était un fait isolé, je me

“serais contenté de le remercier dans l'intimité. Mais
“ses bonnes actions de tous les jours, sa conduite ir-
“réprochable comme employé public demandent que
“je m'unisse au concert de louanges qu'on entend
“partout sur son compte dans ces lieux éloignés et
“que je remercie publiquement et en mon nom et au
“nom de tous les habitants de la côte du Nord pour
“tout le bien qu'il a fait et comme homme privé et
“comme employé du gouvernement qui vous em-
“ploie, espérons qu'il saura continuer longtemps
“dans cette position dont vous remplissez si bien les
“fonctions aux honneurs pour vous et pour votre
“pays”.

Voilà, certes, un témoignage sincère et mérité. Il résume avec éloquence l'action secourable du Commandant de la “Canadienne” et les services rendus dans ces “lieux éloignés”.

Mais il y en a d'autres.

Nous lisons dans la “Minerve” du 27 décembre 1865, ce qui suit :

M. le juge Winter, de New Carlisle, écrit ce qui suit à un journal de Montréal :

“J'ai reçu, il y a quelques jours, un numéro de
“votre estimable journal et j'ai été content d'y trou-
“ver une adresse présentée au Commandant Fortin
“par un grand nombre des habitants du comté de
“Gaspé, qui le remercient lui, ses officiers et l'équi-

“page de la “Canadienne” pour les services nom-
“breux qu’ils ont rendus. N’ayant pas eu l’occasion
“de participer à cette adresse, que je considère com-
“me bien méritée, je demande à le faire dans vos co-
“lonnes ; car je suis convaincu que l’opinion publi-
“que dans ce district et le Labrador concourt entiè-
“rement dans les sentiments exprimés dans l’adresse
“en question à laquelle on aurait pu ajouter quelques
“mots de gratitude au nom des nombreux malades
“pauvres qui ont reçu l’assistance généreuse, habile
“et gratuite du Commandant en sa qualité de méde-
“cin et de chirurgien”.

Et encore :

Nous extrayons d’un article publié par la “Mi-
nerve” du 9 mars 1866, et intitulé “Le Commandant
Fortin”, le passage suivant :

“On connaît les services rendus jusqu’ici par le
“brave Commandant, (Fortin) et les populations du
“Golfe, qui sont les mieux placées pour en juger, les
“estiment au plus haut degré. Personne n’est mieux
“fait pour remplir la mission qui lui est confiée ; dé-
“vouement, activité, fermeté, courtoisie. Il possède
“toutes les qualités qui font l’officier et le marin d’é-
“lite. Le meilleur voeu que l’on puisse faire pour no-
“tre future marine, c’est qu’elle se forme sur ce bril-
“lant modèle.”

Le Commandant Fortin a déployé dans l’exercice
de ses fonctions autant de tact et de prudence que

d'affabilité puisque en rapport avec tant de monde et particulièrement avec tant d'étrangers, sa conduite n'a jamais suscité de plaintes. Il a pu, à force de soins et de prévoyance, éviter d'engager son gouvernement dans ces conflits, ces affaires désagréables et fréquentes lorsque l'officier chargé d'une mission de cette sorte n'a pas à un haut degré les qualités nécessaires pour la remplir. Il est aussi bien vu des étrangers que de ses nationaux. Ses rapports annuels sont le résumé des plus intéressantes observations et des plus sérieux travaux.

Le lendemain du jour où la "Canadienne" fut vendue, dans l'"Opinion Publique" du 13 mai, 1895, où l'on reproduisait sur toute une page la photographie de la goélette, on lit: "Qui ne l'a vue au milieu du fleuve, entre Lévis et la citadelle de Québec, cette coquette "Canadienne" se balancer sur ses ancrs, ou, le soir de l'appareillage, tendre ses blanches ailes au vent et, s'aidant du reflux, descendre le fleuve, puis se perdre comme une mouette, derrière les pointes de l'Île d'Orléans? Combien ont trouvé sur son pont fourbi, lavé, brillant comme une glace, la cordiale hospitalité du bord? Et ces coronades de cuivre, comme elles étincelaient au soleil! Et cet équipage, quelles physionomies de marins! Quelle carrure d'épaules, quelle hardiesse et quel courage sous le flegme apparent et les allures un peu lourdes de leur balancement de matelots! Et les souvenirs du Commandant Fortin et de son défunt et regretté second, M. Leblanc; de son Commandant actuel, M. Lavoie!

“Et les croisières dans le Golfe! Comme il se
“comportait à la mer, cet élégant navire! Lorsque,
“par une bonne brise, toutes voiles dehors, la misaine
“tendue, le focet et la brigantine gonflés, il chevau-
“chait sur les vagues, on eut dit un courrier marin,
“blanc d’écume galopant dans la plaine! Ces courses
“périlleuses dans les brumes et par les mers hou-
“leuses, ces folles équipées par un beau temps, quand
“la mer, nonchalante et paresseuse, resplendit sous le
“soleil, tout cela est fini, la pimpante goélette, déclai-
“rée hors de service, a été vendue.

“Son image seule nous restera; les amateurs de
“construction navale, les nombreux convives qui s’as-
“sirent à la table des officiers, les riverains qui la
“virent si souvent accoster dans les criques, tout ce
“monde pour qui elle représente tant de souvenirs,
“pourront la posséder. . .

Et on peut la voir, cette image de la “Cana-
dienne” notre dernier navire à voiles, dans le présent
ouvrage.



L'HOMME D'ŒUVRES

LE COMMANDANT Dans un numéro du
NATURALISTE "Journal de Québec", en date
du 27 février 1864, on lit la
petite note suivante au sujet
d'un rapport du Commandant Fortin:

"Il — le Commandant — trouva ses bancs "d'huîtres artificiels de Gaspé en bonne voie de progrès. Il les avaient déposés deux ans auparavant, "d'après le système de M. Coste, de Saint-Brieux, en "France".

En effet, il a fait à Gaspé une tentative d'ostréiculture. En prenant le commandement de la "Canadienne" dans le but de mettre en état de rendre le plus de services possibles aux Gaspésiens et en général aux pêcheurs des deux côtes, il se livra à de sérieuses études de l'histoire naturelle, de la faune marine en particulier. Il aimait les études océanographiques. Ces études ne tardèrent pas à produire des fruits. En quelques années, il a pu décrire pas moins de quatre-vingts espèces d'animaux marins et de poissons qui fréquentent les eaux laurentiennes. Les descriptions qu'il en a faites ont d'autant plus de valeur qu'elles ont été entreprises sur les lieux mêmes où il opérait la dissection des sujets étudiés.

On conçoit de quel profit eussent été les observations du Dr Fortin dans les laboratoires de l'Institut de Biologie, comme celui qui fut établi, trois quarts de siècles plus tard, par l'Université Laval, aux Trois-Pistoles et que l'on sait aujourd'hui à Grande Rivière, en Gaspésie. On y étudie, entre autres choses, depuis quelques années, l'ostréiculture, à laquelle se livrait, comme on vient de le voir, le Commandant Fortin, dès 1862.

Déjà, lors de ses croisières à travers le Golfe, le Dr Fortin avait déploré la pauvreté, qui s'accroissait d'année en année, des bancs d'huîtres de Malpèque, de Caraquette et de Bouctouche, et de l'absence complète des huîtres dans les eaux québécoises. Son patriotisme se révoltait à cette dernière constatation. Aussi, décida-t-il, un jour, de tenter l'établissement d'un parc d'huîtres en Gaspésie. Il transporta à Gaspé une certaine quantité d'huîtres de Caraquette. Désormais, à chaque voyage qu'il faisait dans le Golfe, il allait amoureusement donner soins à ses mollusques. Pendant quelque temps, il les trouva en bonne voie de progrès. Mais en définitive, il dut constater que l'entreprise marchait un bon train vers l'insuccès. Il en avait été ainsi, d'ailleurs, pour quelques autres tentatives du même genre faites auparavant, comme celles qui furent entreprises dans la suite. En effet, des rapports indiquent que l'État a tenté, à plusieurs reprises, d'implanter la culture des huîtres dans nos eaux. Ces tentatives furent faites quand on remarqua la diminution alarmante des mol-

lusques des provinces maritimes. Alors, l'ostréiculture était totalement ignorée avant ces expériences. On a fait ainsi des essais à Gaspé, comme l'avait fait, en cet endroit, le Commandant Fortin, à Carleton, aux Sept-Iles, au Bic, à Manicouagan. On a même révélé que certaines ruelles de Baie Comeau, aux bouches de la Manicouagan, étaient, à l'origine, pavées de coquilles d'huîtres. Il semble donc qu'en cet endroit, il y avait eu un champ propice à la production des huîtres et que l'on a dû exploiter.

Malheureusement, aucune de ces tentatives du passé n'a abouti au succès, celle du Commandant Fortin, comme celles des autres. Toujours est-il que ceux qui risquèrent des capitaux dans ces expériences furent sous l'impression que l'échec était dû à la mauvaise qualité des fonds laurentiens. Mais les observations et les recherches qui furent faites peu après par des experts ostréicoles établirent que telle ne fut pas la cause de l'insuccès, et qu'il fallait accuser uniquement la température de l'eau et le degré de sa salinité. Les bancs d'huîtres, d'après ces experts, pour se développer en toute sécurité, doivent être placés à l'abri des tempêtes de la mer, et même des eaux que la glace tient à une trop basse température.

On comprend maintenant pourquoi la tentative du Commandant Fortin n'a pas réussi, malgré son initiative, ses démarches, les soins assidus dont il couvrait son parc à Gaspé. Il n'en continua pas moins ses études en histoire naturelle, même l'ostréiculture.

Quoiqu'il en soit, le Commandant devait s'y connaître en mollusques car, pour ses expériences à Gaspé, il avait choisi les meilleures huîtres du monde, si l'on en croit les connaisseurs: les Caraquettes. Petites, grasses, légèrement parfumées, elles sont supérieures en finesse, dit-on, aux huîtres les plus recherchées par les gourmets, même en Europe. Elles laisseraient dans l'ombre celles d'Arcachon et de Cancale, ainsi que les bivalves que les Anglais pêchent sur leurs côtes. Faucher de Saint-Maurice disait: "Les huîtres du Golfe Saint-Laurent gagnent à être connues, et celui qui expédierait à Paris et à Londres quelques bourriches de Shédiac, de Bouctouche, de Malpèque, de Saint-Simon et de Summerside s'attirerait les bénédictions et les écus de tous ceux qui aiment les bonnes choses et qui tiennent à en avoir pour leur argent".

"Ainsi que cela est arrivé pour bien d'autres ressources que nous avons", ajoutait Faucher de Saint-Maurice, "la pêche aux huîtres a été faite sans discernement. Ce précieux bivalve n'a été protégé que trop tard par nos législateurs. Plusieurs bancs qui, au dire de Whiteaves, étaient, jadis, des plus productifs, ne donnent plus rien aujourd'hui, et tout porte à croire que si on ne prend de suite des mesures préventives pour remédier à cet état de choses, les huîtres disparaîtront du Golfe Saint-Laurent et deviendront à leur tour choses du passé".

Heureusement, depuis quelques années, on a entrepris, à la Station Biologique de Grande Rivière,

sous la direction du Dr Jean-Louis Tremblay, de sérieuses expériences ostréicoles dans le but surtout d'acclimater les huîtres dans les eaux québécoises. On serait même sur la voie du succès. Mais revenons à notre Commandant.

Toujours poussé par son amour de l'histoire naturelle, il a réussi à amasser une collection des plus précieuses et complète d'oiseaux du Golfe, oiseaux de grèves, palmipèdes et échassiers. Il a cédé cette collection ornithologique au Musée de l'Université Laval. Il est certain que si le Dr Fortin eut consacré toute sa vie à l'histoire naturelle, il eut été, grâce à son sens des réalités modernes, son esprit lucide, une lumière dans les sciences canadiennes. Mais il avait le devoir de consacrer tout son temps à d'autres tâches qui, dans le temps, devaient servir plus directement et de façon plus pratique les populations du Golfe. En débarquant de la "Canadienne", il comprenait que son unique devoir désormais était de veiller exclusivement aux intérêts de ses constituants de la Gaspésie qui venaient de l'élire au siège de cette région aux Communes et à l'Assemblée Législative. La colonisation, l'agriculture, les pêcheries, toujours les pêcheries, l'attendaient là. Et que d'autres choses réclamaient son activité, son initiative, son talent, son travail. Il vint, et, tout de suite, cette partie reculée de la province, que l'on était convenu de regarder comme le district inférieur du pays, changea totalement d'aspect. Le jour où le Dr Fortin prit aux Communes le fauteuil de la Gaspésie, ce fut, pour ce comté un coup de baguette magique. Bientôt, l'on vit

le territoire sillonné de près de 200 milles de chemins de colonisation, de ponts jetés sur toutes les grandes rivières; d'une route maritime sûre; de 270 milles de fils télégraphiques reliant tous les villages des comtés de Gaspé et de Bonaventure; de phares s'élevant sur tous les points dangereux des côtes du Golfe; enfin, du chemin de fer Intercolonial, par le tracé Robinson, et son aboutissant le Chemin de Fer de la Baie des Chaleurs; deux projets réalisés pour lesquels le député de Gaspé s'est battu en chambre avec une énergie et une constance qui émerveillèrent même les adversaires de ces projets.

Voilà autant d'œuvres qui disent éloquemment avec quel succès, le Commandant Fortin a travaillé pour son comté. Nous reviendrons plus loin et plus au long sur ces œuvres étudiées du point de vue politique.

Dans un article qu'il publiait sur son collègue de Gaspé, dans le "Cultivateur" du 10 juin 1882, M. J.-I. Tarte, disait, entre autres choses: "M. Fortin est "exceptionnellement instruit. Tout en consacrant son "temps, ses efforts au bien-être matériel des pêcheurs "des deux côtes et à la prospérité de la Gaspésie, il "ne négligea pas, nous dirions, le côté intellectuel du "pays en aidant à développer le champ des connais- "sances humaines. C'est à cette fin qu'il fonda la "Société de Géographie de Québec dont il fut le "premier président".

**LA SOCIÉTÉ DE
GÉOGRAPHIE DE
QUÉBEC**

La géographie est la science de l'avenir; elle crée l'histoire en se servant de l'homme tandis que l'histoire ne se sert que relativement peu de la géographie. Notre monde intellectuel devra être reconnaissant au Commandant Fortin pour la fondation d'une société destinée à développer cette "science de l'avenir": la Société de Géographie de Québec, l'une de nos associations canadiennes-françaises "dont aucun Canadien "tant soit peu cultivé ne pouvait se défendre de faire "partie", a dit M. G.-E. Marquis, conservateur de la bibliothèque provinciale, dans une belle étude sur cette Société de Géographie de Québec, publiée dans le numéro de septembre 1947 de la "Revue de l'Université Laval".

C'est le 7 mars 1878 que le Commandant Fortin, présentait aux Communes, le bill de l'incorporation de la Société de Géographie. Le Dr Fortin prononça un petit discours dans lequel il expliqua que ce bill aurait dû être présenté au Parlement de Québec, mais qu'on avait cru préférable de le faire à Ottawa, "parce que le Parlement fédéral s'occupe de problèmes concernant tout le Dominion, même le monde "entier, et qu'une société de géographie telle que projetée ne peut se vouer exclusivement à l'étude de la "géographie de la province de Québec". Et le député de Gaspé, avec son enthousiasme coutumier pour tout ce qui avait trait au développement intellectuel et matériel de son pays, dit à ses collègues les buts et les espoirs des fondateurs de la société naissante.

Le bill fut aussitôt voté en première lecture, après que M. Ph.-Baby Casgrain, député de L'Islet, eut simplement fait remarquer que cette législation, en effet, devait relever du Parlement de Québec. Le 31 mars, le bill revint devant la Chambre pour sa deuxième lecture qui fut adoptée. Le débat ne fut pas long. Sir John A. MacDonald, prenant la défense du bill, expliqua que la Société pouvait porter le nom de "Société de Géographie de Québec". Le 9 avril, le bill fut adopté en troisième lecture. Au Sénat, aucune discussion.

La Société de Géographie de Québec était fondée. C'est le 15 décembre 1877 qu'eut lieu, dans la bibliothèque du Parlement, à la demande du Dr Fortin, la première réunion des personnes favorables à cette institution et parmi lesquelles on remarquait les honorables H.-G. Joly, Gédéon Ouimet, Mgr Elz.-Alex. Taschereau, le T. R. Williams, l'abbé L.-N. Bégin, le T. H. John A. MacDonald, premier ministre du Canada, MM. H. Miles, Nap. Legendre, P. Sirois, E.-P. Fletcher, Th. Ledroit, E.-E. Taché, Ernest Gagnon, Faucher de Saint-Maurice, Benjamin Sulte.

Un comité fut formé, chargé de préparer une constitution et des règlements. Il fit rapport le 6 janvier 1878. Le 16 mars, fut tenue l'élection des premiers directeurs et officiers de la Société qui furent: l'hon. Pierre-Etienne Fortin, président; M.-H. Miles, vice-président; P. Sirois et E.-T. Fletcher, secrétaires-correspondants; Nap. Legendre, secré-

taire-archiviste; Crawford Lindsay, assistant-secrétaire-archiviste; Oscar Dunn, bibliothécaire; Théophile Ledroit, trésorier; E.-E. Taché, E. Deville, Ernest Gagnon et J.-C. Tardivel, membres adjoints du conseil. Le 6 juin eut lieu, à l'Institut Canadien, la réception des membres honoraires qui étaient S. E. Mgr E.-A. Taschereau, le T. R. Williams; Mgr C.-F. Casault, recteur de l'Université Laval; le T. H. sir John A. MacDonald, premier ministre du Canada. Furent, à cette même réunion, présentés les premiers travaux de la nouvelle société. Le premier par M. E.-T. Fletcher, sur le "Map-Making in the Middle Age", le second, en français, sur le Saguenay par M. A.-N. Montpetit.

C'est le Dr Fortin qui, en sa qualité de premier président de la société, inaugura la série des conférences qui furent faites, pendant un grand nombre d'années devant les membres de la nouvelle institution. Il fit l'histoire des développements de la Géographie à travers le monde, ses progrès depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

"Notre Société", disait le conférencier, "a été fondée dans un but véritablement national et populaire. Populariser la science de la géographie parmi nous, faire connaître notre immense pays, ses ressources diverses, ses forces productives, à nous-mêmes qui l'habitons, aux étrangers qui le visitent, aux négociants des autres pays qui veulent nouer des relations avec nous; enfin, à tous ceux qui peuvent s'intéresser à nous d'une façon ou d'une

“autre. Voilà les objets que nous avons en vue. Nos
“prétentions sont peut-être trop grandes, même pour
“ceux qui nous veulent un peu de bien. Nous devons
“considérer surtout notre bon vouloir et notre ardent
“désir d’être utiles à notre pays plus que nos capa-
“cités et nos aptitudes pour traiter des sujets mul-
“tiples et difficiles compris dans la science géogra-
“phique. Nous espérons que le public sera indulgent
“pour nous, si dans nos débuts, nous ne remplissons
“pas tout à fait l’attente de nos amis et du public.”

En réponse à une adresse que lui communiquait la nouvelle société, le 23 mars 1880, l’hon. M. Robitaille, lieutenant-gouverneur de la province, écrivait, entre autres choses, au président: “Le but de votre
“société est de cultiver l’esprit et d’étudier la science
“de la géographie. La culture de l’esprit est un noble
“but. Travailler à étendre le progrès intellectuel et le
“champ des connaissances humaines, à faire surgir le
“goût de l’étude et des recherches sérieuses est une
“œuvre de civilisation et par conséquent une œuvre
“patriotique”.

Le Commandant Fortin fut donc le premier président et on le reconnaît comme le fondateur de cette Société de Géographie de Québec dont les œuvres furent nombreuses et fécondes jusqu’en 1939, peut-on dire, alors que les activités de l’institution déclinèrent au point que, son Bulletin ayant cessé de paraître, elle n’existait plus que théoriquement dans les Statuts du Canada. En fait, cette œuvre du commandant Fortin, après cinquante-six ans de fécondes activités,

s'est affiliée à l'ACFAS, comme en 1883, elle fut rattachée à la Société Royale du Canada.

On peut dire que la Société de Géographie de Québec vit ses meilleurs jours à partir de 1908 quand feu Eugène Rouillard en devint le secrétaire. Il en fut même l'âme jusqu'à sa mort en 1926. La collection du Bulletin de la Société, de 1880 à 1935, constitue une des plus précieuses sources de renseignements où puissent puiser ceux qui s'occupent non seulement de simple géographie, mais d'histoire, d'économie et de questions de sciences vulgaires. Les rédacteurs du Bulletin ont souvent délaissé la géographie pour l'histoire proprement dite; et ce ne fut pas une faute.

La géographie est une aide efficace pour l'histoire et l'on a dit avec raison que la connaissance des faits n'est complète que par la connaissance des localités.

Voilà, à grands traits l'historique de cette intéressante Société de Géographie de Québec dont il n'était pas dans nos intentions de faire l'histoire complète, M. G.-E. Marquis, d'ailleurs, ayant à peu près épuisé le sujet dans son article de septembre 1947 dans la "Revue de l'Université Laval", et auquel nous avons copieusement référé.

A propos du Bulletin de la Société de Géographie de Québec, on nous permettra d'exprimer quelques réflexions qui nous sont venues à l'esprit un jour que nous consultions quelques-uns des vingt volumes de

la collection de ce Bulletin. Que de sources de pensées et d'utiles renseignements gisent dans les profondeurs des archives de ces diverses sociétés intellectuelles qui ont vu le jour, chez nous, depuis au delà d'un siècle et demi ! On a travaillé dur au sein de ces associations et on a pensé présenter, bien préparés et soignés, les fruits de ces travaux. Que de richesses sortent de ces sources d'où, il nous semble, pourraient surgir de ces travaux, s'ils étaient mis en pratique, par exemple, une économie vraiment humaine qui permettrait à l'une ou l'autre des classes de notre société de vivre moins durement et plus agréablement, avec plus de joie, de trouver la vie plus belle, l'esprit étant orné, fleuri de connaissances diverses puisées dans ces vieilles archives qu'on aime ensuite à classer, à soigner avec la patience et la même ferveur qu'on met à cultiver son jardin.

Dans ces annales, on a fait défiler à nos yeux des pays que nous ne connaissions peut-être pas et, en particulier, les divers aspects du nôtre. Et, alors, pénétrant ainsi dans un territoire inconnu, ou méconnu, qu'on regardait comme "terra incognita" et qu'on croyait inaccessible, on se dit avec André Demaison: "Il est peu de choses au monde qui "donnent une émotion plus directe que la découverte "d'un point géographique".

Grâce à ces sources que la baguette magique des géographes fait surgir à nos yeux, nous n'avons plus sur la carte de ces pays méconnus, l'ancienne inscription: "Hic sunt leones" qui marquait des paysages

qu'on ne connaissait pas. Aujourd'hui, chez nous, tout particulièrement, on parle du Grand Nord, de notre mystérieux Ungava, par exemple, comme d'une conquête toute palpitante. Et pensant à ces sauvages contrées, il semble maintenant que nous nous sentons comme à l'étroit et que nous ayons comme le désir de nous libérer de nos régions trop connues, trop familières. Nous sommes comme des fauves dans leurs cages. Et nous rêvons d'incursions pleines de pittoresque et d'imprévu....

Durant le peu de temps que le Commandant Fortin fut président de l'Assemblée Législative, toujours animé du désir de s'instruire et d'instruire les autres et, comme par sa fonction, il exerçait le contrôle de la Bibliothèque de la Législature, il avait fondé une "Bibliothèque marine", c'est-à-dire, une section où il avait fait réunir tous les ouvrages concernant la navigation, les pêcheries, l'ichtyologie. Malheureusement, cette section de la Bibliothèque du Parlement a été détruite par les flammes, lors de l'incendie du Parlement, le 18 avril 1883, incendie qui termina l'existence du Palais le plus riche d'histoire de la vieille cité de Québec.

Alors, devons-nous rappeler en passant, le Parlement siégeait dans le palais des évêques de Québec qui a eu une vie singulièrement émouvante et que nous nous permettons de résumer en quelques mots. Ruiné par les assiégeants de 1759, il est reconstruit par Mgr Briand. Occupé, puis acquis par les autorités civiles, il devient palais législatif et il est agrandi

en 1831-32. De 1845 à 1850, pendant que le Parlement — vagabond à cette époque — se réunit à Montréal, c'est le conseil municipal de Québec qui le loue et l'occupe. Cette année-là, le gouvernement, préparant son retour à Québec, le restaure magnifiquement. Un incendie le détruit le 1er février 1854. Il est relevé en 1860 et reprend sa destination. Il est le siège de la Confédération en 1867 puis, à partir de l'adoption de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, il est le siège du gouvernement de Québec.

Ainsi, ce petit coin de terre où s'élevait le palais vit la naissance de tous nos régimes politiques. Il eut l'honneur de recevoir nos premiers évêques, nos premiers intendants, nos premiers conseillers législatifs, nos premiers parlementaires, les constituants de 1867 et la Législature naissante de notre province. Le feu, qui a causé tant de désastres à Québec, mit fin à ce vénérable immeuble, comme nous l'avons rappeler, le 18 avril 1883. La bibliothèque fut détruite et avec elle, cette "Marine Library" fondée et organisée par le Commandant Fortin.



**LE Dr FORTIN ET LES
ÎLES DE LA MADELEINE**

Les habitants des Iles de la Madeleine, les Madelinots, comme on les appelle, selon l'excellente suggestion faite, naguère, par le bon Frère Marie-Victorin, devraient une dette de reconnaissance au

Commandant de la "Canadienne" pour avoir été en définitive l'instigateur des procédures, où si l'on aime mieux, des procédés, qui ont mis fin aux difficultés sans nombre qu'ils ont eu à affronter dans leur établissement sur ces îles. Rappelons brièvement la situation pénible où ils se trouvaient dans la première moitié du siècle dernier, et l'on peut dire durant les derniers cinquante ans du même siècle.

On sait ce qu'ont eu à souffrir dans le passé, les Madelinots, d'abord du seigneur Coffin et ensuite des goélettes de contrebande américaines et terre-neuviennes. Cette lutte entre les Madelinots, les agents de Coffin et Coffin lui-même et les gouverneurs anglais, Craig en particulier, fut épique. On menaçait même la petite population de l'Archipel de déportation forcée, comme on avait fait, en 1755, des Acadiens des provinces maritimes. Ils furent menacés également de la prison sans aucune forme de procès. C'était les ordres de Craig. Tout cela parce que ces pauvres gens tenaient à ne pas être totalement déposés de leur bien si péniblement acquis. La lutte fut tragique, traversée de péripéties d'une tristesse sans nom.

Finalement, les victimes de ces odieuses persécutions décidèrent de contester les "droits" des seigneurs devant les tribunaux. C'était une entreprise hardie, surtout bien au-dessus des ressources pécuniaires de ces pauvres gens. "Ils s'y hasardèrent, prêts "à tous les sacrifices", dit M. Paul Hubert dans son ouvrage "Les Îles de la Madeleine et les Madelinots",

“Ils auraient sans doute gagné leur cause s'ils avaient pu continuer les procédures, mais, empêchés par l'éloignement, la difficulté des moyens de transport et le manque d'argent, ils abandonnèrent la partie juste au moment précis où la balance semblait pencher en leur faveur. Quelques jugements confirmèrent Coffin dans ses droits, d'autres renvoyèrent les plaideurs dos à dos ou donnèrent gain de cause aux insulaires”.

On en était là en 1879 quand le Commandant Fortin demanda et obtint du gouvernement la nomination d'un comité spécial pour s'enquérir sur la teneur des terres aux Iles de la Madeleine et des meilleurs moyens à prendre pour l'améliorer. Ce comité fut formé de l'hon. M. Irwin, de MM. Robitaille et Chauveau, de Rimouski, Roy, Gendron, Lavallée et Cassidy. Le Dr Fortin en était le président. Un long questionnaire fut adressé aux insulaires en les priant d'y répondre.

Plus de cinquante répondirent fort clairement aux vingt-quatre questions que contenait le document. Les réponses peignaient sans ambages la situation qui régnait alors. En 1875, le Dr Fortin faisait rapport au gouvernement du travail accompli par son comité. Il terminait ainsi ce rapport: “Les îles sont habitées par une population active, laborieuse, forte et désireuse de profiter des avantages que lui offre un sol propice à la culture”.

“Treize ans plus tard”, rappelle Paul Hubert, “une requête fut faite sur le même sujet par M. Chs.-

“A. Lebel, avocat de Montréal. Suit un autre élogieux rapport sur les habitants des îles: “population travaillante, frugale, courageuse, qui ne compte absolument que sur ses propres forces pour assurer son “bien-être.” Il conclut de la même façon que le Dr Fortin. Le seul remède, résumaient les deux rapports, c’est l’achat par le gouvernement du domaine des îles et la revente des terres aux occupants. On représentait que l’achat des îles par le gouvernement serait une œuvre patriotique.

Rien ne se fit encore. L’année suivante, autre enquête et autre excellent rapport. Et ce qui arriva après toutes ces enquêtes, c’est que le propriétaire des îles posa pour l’achat des terres des considérations draconiennes. C’était trop fort. Des assemblées de protestation se formèrent, se multiplièrent puis une requête énergique fut adressée au Conseil Exécutif de la province. Elle était signée par 838 protestataires. On attendit. Le Commissaire des Terres répondit que la requête avait été prise en “sérieuse considération”. La réponse du premier ministre fut aussi décevante. Autres assemblées de protestation de plus en plus violentes, autres requêtes, suppliques, etc. En 1890, la question fut placée devant l’Assemblée Législative qui étudia les documents.

Enfin, quatre ans plus tard, à la quatrième session de la huitième Législature — 1894-1895 — le gouvernement se décidait à voter une loi concernant la teneur des terres des îles de la Madeleine. C’est l’hon. M. E.-J. Flynn, député de Gaspé qui fut le promoteur de la loi.

Mais c'est le Dr Fortin, qui vingt-deux ans avant, avait attaché le grelot à ce mât de discorde. Il fallait l'attacher.

Un autre grand service fut rendu aux habitants des îles de la Madeleine par le Dr Fortin, comme d'ailleurs, à ceux des deux côtes nord et sud. On sait quelles misères causaient aux pêcheries du Golfe, les goélettes contrebandières, américaines et terreneuviennes. Des enquêtes sérieuses furent faites par M. Jos. Bouchette et par le Dr Fortin qui commençait à s'acquitter de sa mission protectrice. Un comité fut chargé d'enquêter sur les pêcheries, l'agriculture et la teneur des terres — aux Iles de la Madeleine en particulier, comme on l'a vu —. Tous ceux qui furent interrogés corroborèrent les suggestions faites par MM. Bouchette et Fortin. Tard peut-être, l'agitation — relative — eut tout de même de bons effets. Mais là encore, il fallait, si l'on peut dire, attacher le grelot. Et le protecteur du Golfe, comme on appelait avec raison le Commandant Fortin, était là encore, pour l'opération.

— o —

**LE "BANQUEREAU"
ET
MIQUELON**

En 1858, le gouvernement chargea le Commandant Fortin d'aller visiter les Iles Saint-Pierre et Miquelon, comme aussi les pêcheries françaises de Terre-Neuve, le "Banquereau" où la "French Shore", dans le but d'étudier les méthodes de pêche

dans ce royaume du poisson. Il était bien l'homme capable de profiter d'une telle mission dans de tels pays. Depuis six ans, il étudiait nos propres pêcheries et la condition de nos pêcheurs. Il allait pouvoir comparer. On voit par ses rapports qu'il n'a pas perdu son temps. Des observations qu'il fit là-bas, il en apporta des paquets, bien décidé de s'en servir quand l'occasion le lui permettrait. De fait, quand un peu plus tard, il fut appelé à représenter cet autre royaume du poisson qu'est la Gaspésie au Parlement de la Nation, il ne cessa d'émailler ses discours sur les pêcheries et sur les pêcheurs, des observations faites, naguère, aux Iles Saint-Pierre, Miquelon et Langlade, comme sur les bancs de Terre-Neuve.

Il avait aussi étudié l'histoire de ces contrées maritimes; histoire variée, mouvementée, tragique souvent. Aussi, le rapport qu'il soumit de sa mission constitue un intéressant cours d'histoire terreneuvienne et miquelonnaise. A Kirpon, Terre-Neuve, il profita d'un mauvais temps de plusieurs jours pour étudier à fond le système des pêcheries françaises, grâce aux renseignements que lui fournit une firme de l'endroit, Robinot et Durand. Autrefois, le métier des "Terre-Neuvas" était dur. On a parlé longtemps, même dans les romans, des trois-mâts-goélettes que l'on armait autrefois pour la pêche à la morue sur les bancs de Terre-Neuve, et l'on sait ce que fut ce premier mode de pêche: le bateau voguant à la dérive, les hommes dans des tonneaux suspendus à ses flancs jetaient leur ligne dans la mer. Puis, c'était l'aven-

tureux aller et retour des chaloupes, où des doris, perdues dans la brume, tout au long d'interminables journées au bout desquelles les deux hommes, le patron et l'avent, qui constituaient tout l'équipage du doris, ramenaient leur pêche aux trois-mâts. Cette méthode n'a pas été abandonnée depuis si longtemps. Dans le premier quart du siècle présent, on voit qu'il existait encore à Saint-Malo près d'une centaine de ces petits navires à voile qui tous les ans traversaient l'Atlantique pour aller mouiller sur la "French Shore".

Mais peu à peu les goélettes disparurent pour être remplacées par ces usines flottantes que sont les chalutiers modernes dont plusieurs existaient même du temps des visites à Terre-Neuve du Commandant Fortin. Au lieu d'un voyage par an, avec eux, les "Terre-Neuvas" nouveau style font de trois à quatre voyages. Plus n'est besoin pour eux de consacrer une partie de leur temps à rechercher ou à pêcher la bouette ou appâts, l'encornet ou le capelan; plus n'est besoin d'immerger sur les fonds les lignes longues de plusieurs centaines de pieds, porteuses de 200 hameçons; ces "trâles" dont se sont servis pendant un certain temps, nos pêcheurs du Golfe, comme nous l'avons vu. Le chalut devait remplacer tout ce vieil attirail.

Il est sûr que notre Commandant eut été heureux de voir, un jour, nos pêcheurs sur quelques-uns de ces chalutiers, larges filets trainés à la vitesse de trois nœuds et qui faisaient tout le service de la pêche proprement dite.

Remarquons, en passant, qu'avec cette méthode moderne, il n'est pas étonnant que le tonnage de morue débarqué en France et venant des bancs de Terre-Neuve dans les différents ports d'armement en 1951, s'est élevé à 60,000 tonnes. . . .

Suivons le petit cours que nous donne notre Commandant dans son rapport de l'histoire de Terre-Neuve, ce qui nous fera comprendre cette "French Shore" qu'on ne s'explique pas toujours facilement et qui a, d'ailleurs, provoqué tant de violentes polémiques.

On sait que l'île de Terre-Neuve fut découverte, le 24 juin 1407 par Jean Cabot et son fils, Sébastien. Mais on a des preuves à peu près certaines que l'île avait été visitée, 400 ans auparavant, par des marins islandais lesquels, après avoir quitté leur pays, cotoyèrent le Groënland, touchèrent Terre-Neuve et se rendirent même jusqu'à une terre qu'ils appelèrent Vinland et qui est aujourd'hui le Massachusetts. Le navigateur portugais Cortéreal visita l'île en 1500. A cette époque déjà, les pêcheurs basques avaient l'habitude de fréquenter les côtes et les bancs de Terre-Neuve, de même que les côtes du Labrador, pour la chasse à la baleine et la pêche à la morue.

En 1528, le florentin Verazzin^o envoyé par François Ier, pour faire des découvertes sur les côtes de l'Amérique Septentrionale, prit possession de l'île au nom de la France. Jacques Cartier, lors de son premier voyage, en 1534, s'arrêta à Terre-Neuve et

entre autres places, à Kirpon où même une île de la Passe qui conduit au havre, porte son nom. C'est là que notre Commandant passa quelques jours à étudier les méthodes de pêche des "Terre-Neuvas". Il continue son cours d'histoire.

Sir Humphrey Gilbert, grand navigateur anglais, poussa une pointe à Terre-Neuve en 1589. Au nom de la reine Elizabeth, il prit possession de la Baie Saint Jean et de 200 lieues de côtes où plusieurs navigateurs et pêcheurs anglais ne tardèrent pas à se fixer. Les Français ne créèrent d'établissements permanents à Terre-Neuve que vers 1604.

Pendant les sanglantes guerres qui éclatèrent entre la France et l'Angleterre au XVII^e siècle, les marins de ces deux nations firent de fréquentes expéditions à Terre-Neuve, se battirent et furent tour à tour victorieux. Le Moyne d'Iberville s'y signala en plusieurs occasions. Le traité d'Utrecht mit fin à ces guerres de la succession d'Espagne et la paix régna entre la France et l'Angleterre. Le traité garantit la possession de l'île à l'Angleterre. Mais la France s'y réserva des droits exclusifs de pêche sur les côtes est, nord, nord-est et ouest, depuis Saint-Jean jusqu'au Cap Ray. Elle était en même temps mise en possession des îles Saint-Pierre, Miquelon et Langlade, ce qu'elle fit encore garantir ainsi que les bancs terreneuviens par les traités de Paris, en 1763, de Versailles, en 1783 et de Paris en 1814.

Il est clair, et cela est amplement prouvé par les traités, que la France possède des droits sur le "Ban-

quereau" de Terre-Neuve. Elle en a toujours usé et elle en use encore aujourd'hui, et c'est ce qui vaut, chaque année, à Québec, et à Montréal, la visite annuelle, d'abord, de l'avis "Ville d'Ys", puis de la "Lobelia", puis de l'"Aventure", navires chargés d'approvisionner et de surveiller les "Banquiers" français employés à tirer la morue des profondeurs des bancs.

A différentes reprises, les droits de la France furent contestés, en particulier en 1775, alors que dans une brochure écrite par un avocat de la Nouvelle-Ecosse, M. Whiteman, sous l'inspiration d'un comité formé au sein de l'Institut Colonial. L'auteur contestait catégoriquement à la France tout droit aux Pêcheries de Terre-Neuve. Une polémique s'ensuivit. Une autre brochure réfuta la première. Jusqu'en 1763, il n'y eut aucune discussion entre la France et l'Angleterre sur les pêcheries et le contrôle de la France sur les bancs. Le conflit commença en 1763 alors que la France céda toutes ses possessions de l'Amérique Septentrionale à l'exception des îles Saint-Pierre, Miquelon, Langlade et son droit de pêche à Terre-Neuve qu'elle avait acquis en 1713 par le traité d'Utrecht. Jusqu'à cette époque, toutes les îles de l'embouchure du Saint-Laurent étaient habitées par des colons d'origine française et la situation se prolongea ainsi jusqu'au milieu du 18^e siècle, alors que les Anglais se crurent obligés en 1755, de déporter en masse toute la population acadienne pour assurer leur établissement. Voilà qui

jette un peu de lumière sur le sens exact et qui mérite d'entrer en ligne de compte dans les investigations historiques.

Quoiqu'il en soit, le traité de 1713 ne fut pas passé dans les mêmes conditions que celui de 1763. La France, en 1713, avait pris une brillante revanche sur sa rivale en formant une espèce de république de ses plus belles colonies. Alors, au lieu d'imposer la paix, l'Angleterre la demandait comme une grâce. On s'est étonné que la France n'ait pas profité de la situation pour obtenir, en Amérique et aux Indes, d'importantes restitutions. Elle se contenta d'insister pour qu'on reconnaisse son droit de pêche sur les bancs terreneuviens. On lui accorda ce qu'elle demandait, grâce à un moyen terme qui tournait les difficultés que redoutait Sa Majesté britannique. A cette fin, une déclaration et une contre-déclaration furent signées et jointes au traité. La déclaration contient la stipulation suivante qu'aucun acte international n'a jusqu'ici modifié.

“A cette fin, et pour que les pêcheurs des deux nations ne fassent point naître de querelles journalières, S. M. britannique prendra les mesures les plus positives pour que ses sujets ne troublent en aucune manière, par leur concurrence, la pêche des Français pendant l'exercice temporaire qui leur est accordé, et elle fera retirer à cet effet les établissements sédentaires qui y seront formés”. Et on lit encore plus loin :

“On y contreviendra pas — au mode de pêche usité — de part et d’autre, les sujets de S. M. ne molestant aucunement les pêcheries françaises durant leur pêche et ne dérangeant les échafaudages durant leur absence”.

Voilà qui était bien clair. On peut voir comment le roi limitait sa souveraineté sur Terre-Neuve, au moins en ce qui regarde les pêcheries. Ces textes laissent peu de place à la discussion. Une chose certaine, c’est que l’île de Terre-Neuve fut colonisée par les Français et qu’elle leur appartint durant tout le 17^e siècle, jusqu’au traité d’Utrecht en 1713. Les vestiges de cette colonisation sont partout visibles à Terre-Neuve.

Le Commandant Fortin les mentionne en bonne partie dans son rapport. Il avait un profond amour de la France et c’est pourquoi il tenait à étudier sur place ces questions si controversées à certaines époques. Et cet amour de la France, il l’accentua, si l’on peut dire, par l’intérêt qu’il mit à étudier, également sur place, l’histoire de Saint-Pierre et Miquelon.

Ces îles, on le sait, appartiennent à la France et c’est ce qui faisait particulièrement plaisir au Commandant dont on peut dire que bien qu’il navigât sans pavillon britannique, il portait dans son cœur celui de la France. Tout ce qui était français pour lui était bienvenu. Pendant ses croisières dans le Golfe Saint-Laurent, il n’était jamais plus heureux que lorsqu’il rencontrait un navire de la “French Shore”.

Il fut le premier à aller saluer, et avec quel enthousiasme et quelle émotion, le Commandant de Belvèze de la "Capricieuse" quand ce navire, le premier venant de la France, depuis la conquête, remonta le Saint-Laurent en route pour Québec.

Une petite note que nous trouvons dans notre "sabretache", et qui provient du grand journal français de New-York, le "Courrier des États-Unis", mais qui n'est malheureusement pas datée, dit ce qui suit du Commandant Fortin:

"Un jour, il — le Commandant — profita de l'hiver pour aller faire un voyage en France et surtout parcourir cette Normandie que les Canadiens brûlent d'aller voir, comme leur véritable hameau.

"Il en revint, regrettant plus que jamais d'être obligé d'arborer l'"Union Jack" au lieu des trois couleurs de la France sur sa coquette "Canadienne"."

Dans ces sentiments, on imagine bien l'émotion qui l'étreignit en parcourant ces îles miquelonnaises qui constituent, pour la France, comme la seule épave d'un empire qui comprenait la moitié du continent nord-américain, des terres polaires aux bouches du Mississipi; ce petit royaume du poisson perdu dans l'Atlantique qui, pensait-il, faisait autrefois partie de cet immésurable domaine français en Amérique que les fils de Saint-Louis fécondèrent de leurs sueurs et même de leur sang, qu'ils se laissèrent enlever par un adversaire plus pratique après l'avoir ouvert à la colonisation.

Alors, comme aujourd'hui, sur ces rives isolées où flotte encore le drapeau français, habite un petit monde de pêcheurs endurcis par l'âpre haleine des vents glacés du nord et qui voit, pourrions-nous dire, fourmiller autour de lui, richesses naturelles inestimables, les immenses bancs de morue et de hareng qui alimentent les marchés aux poissons de la France.

En visitant ces satellites de Terre-Neuve, le Commandant Fortin aimait à remarquer, ce qui les lui faisait aimer davantage, que ces petits hameaux qui s'abritent au milieu des rochers que viennent battre les grosses vagues de fond de l'Atlantique, étaient comme ceux qu'il connaissait si bien sur le littoral de la Côte Nord et dont les habitants, il le savait, ne se couchaient pas tous les soirs sur des oreillers bourrés de pièces d'or.

Quelle belle histoire pourtant que celle de ces rochers! Ces îles n'ont-elles pas vu passer tous les navires célèbres qui ont visité le Canada? On sait, nous venons de le rappeler, que le drapeau fleurdelysé dut se replier successivement à Terre-Neuve, en 1713, au Cap Breton et à l'Île du Prince Edouard, en 1745, au Canada et à la Nouvelle-Ecosse en 1763, ainsi que dans les territoires à l'ouest du Mississipi; et le lion britannique ne laissa à la vieille monarchie française que le droit de pêcher sur le "Banquereau" de Terre-Neuve et aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

Le Commandant Fortin, toutefois, dut reconnaître avec plaisir que l'Angleterre, d'après la conven-

tion de 1853, n'a jamais contesté à la France ses droits de pêche que lui concédait, comme nous l'avons vu, le traité d'Utrecht en 1713.

Inutile de dire que notre Commandant rapporta de cette visite aux îles et sur le "Banquereau" de fort utiles notes concernant les pêcheries et les conditions de vie des pêcheurs, et qu'il ne perdit aucune occasion d'en faire profiter ses compatriotes de la Gaspésie, de la Côte Nord et des Iles de la Madeleine.



DANS LA POLITIQUE

RICHE "CURRICULUM VITAE" POLITIQUE

Dans ses "Portraits et Dossiers Parlementaires des premiers députés de Québec", publiés en 1871, si utiles aux chercheurs qui étudient les procédures et les membres de ce premier Parlement de Québec, en 1867, Amédée Achintre, dit du Dr Pierre-Etienne Fortin, Commandant de la "Canadienne" :

"A eu pour lui les vents et les flots si propices "qu'un beau jour, sans crier gare, aux applaudissements de la foule, il sauta du pont de la "Canadienne" sur les sièges moelleux de la Chambre locale et du "Parlement fédéral. . . Entra dans la politique toutes voiles dehors, et arriva sans avarie, par mer, là où tant de ses collègues atteignent si difficilement par "terre". Et plus loin, M. Achintre ajoute :

"M. Fortin s'occupe volontiers en Chambre de "questions spéciales : les intérêts des pêcheurs, "les lois de chasse et de pêche, l'administration des "forêts sont les sujets qu'il affectionne et dans les- "quels il excelle. Son dossier fournit à cet égard des "preuves de sa sollicitude. Simple, concis, mais clair "et naturel dans son langage, M. Fortin est le mem-

“bre qu'on écoute le plus volontiers et le plus long-temps. C'est un spécialiste instruit, un député plein de zèle et un des hommes auxquels le développement de notre nouvelle organisation assurera, un jour, sa véritable place”.

Cette prophétie s'est accomplie à la lettre.

Elu à la fois aux Communes et à l'Assemblée Législative, pour les deux chambres, en 1867, succédant à M. Le Bouthillier, le Dr Fortin se consacra tout entier à ses nouveaux devoirs. Dans l'“Opinion Publique” du 23 décembre 1875, un correspondant qui signe R. S. écrit :

“Ceux qui l'ont suivi savent toute la peine qu'il — le Dr Fortin — s'est donnée pour promouvoir les intérêts de ses constituants. Connaissant parfaitement la Gaspésie et ses besoins, il a compris de suite que l'agriculture était trop négligée et que tant que les Gaspésiens ne feraient pas de la culture leur occupation principale, sinon première, du moins l'égale de la pêche, ils seraient toujours malheureux. L'idée du représentant de Gaspé a toujours été de faire, s'il était possible, du comté de Gaspé, un comté dont la population se livrerait également à la pêche et à l'agriculture. Dans ce but, il n'a rien épargné : démarches, visites du comté, discours patriotiques etc., tout a été mis en œuvre. Et, chose heureuse, il est en train de réussir”.

Et on peut affirmer aujourd'hui qu'il a réussi magnifiquement. Il suffit de traverser la péninsule et de bien regarder.

A son tour, un de ses collègues, M. J.-I. Tarte, dans le "Cultivateur" du 10 juin, disait du Dr Fortin, homme politique :

"Je suis sûr que M. Fortin n'a jamais fait un mensonge de sa vie. C'est avant tout un homme droit; droit dans ses intentions, dans ses actes, dans sa correspondance, droit à ce point qu'il est pour ainsi dire isolé dans le monde politique qui ne vit que d'intrigues et de tricheries.

"Cette espèce d'isolement n'empêche pas que M. Fortin soit l'un des personnages les plus sympathiques du Parlement canadien. Son dévouement au Progrès, la multiplicité de ses connaissances, ses labeurs incessants font de lui une figure à part à laquelle sont acquis le respect et l'estime de tous. Il n'a pas d'envieux. Son ambition se borne à donner ses jours et ses veilles à son pays".

Le "curriculum vitae" politique du Commandant Fortin est assez compliqué. Tout d'abord, il fut, de 1852 à 1867, commissaire des douanes et des pêcheries maritimes. Aux élections générales de 1867, il fut élu premier député de Gaspé à l'Assemblée Législative et siégea dans cette Chambre jusqu'en 1878, plus exactement, du 23 septembre 1867 au 22 mars 1878. Il siégeait alors dans les deux chambres. A Québec, il fut ministre des Terres de la Couronne dans le deuxième ministère Ouimet, du 27 février 1873 au 22 septembre 1874. Cette année-là, il voulut ne consacrer son temps qu'à l'Assemblée

Législative, où il se trouva à siéger de 1867 jusqu'à la dissolution du Parlement en 1881. Mais entre-temps, il fut réélu aux Communes, aux élections générales de 1878, et de nouveau, par acclamation, aux élections générales suivantes. Il fut Orateur de l'Assemblée Législative, du 4 novembre 1875 au 10 novembre 1876. Il fut choisi malgré que alors son élection à Gaspé fut contestée. "Quand il fut proposé, M. Joly, dit M. Robert Rumilly, dans son "Histoire de la province de Québec" — Vol. 11 "Le Coup d'Etat" — rapporte que "l'élection du député de Gaspé était contestée. Cette réserve faite, l'opposition ne gêna pas le nouvel Orateur dans sa tâche. Selon la coutume, elle le laissa élire à l'unanimité. Angers et Robertson accompagnèrent Fortin au fauteuil".

Mais à l'ouverture de la session provinciale, le 10 novembre 1876, toujours à cause de son élection contestée, l'Assemblée Législative dut se choisir un autre Orateur dans la personne de M. Louis Beaubien qui fut proposé par M. Angers, leader du gouvernement, secondé par M. Chapleau.

Mais quelle était cette histoire d'élection contestée du député de Gaspé? Le rapport de cette contestation apparaît dans les Journaux de la Chambre, le 24 mars 1877. Le jugement fut rendu par les juges W. Meredith, A. Stuart et N. Casault. Les pétitionnaires étaient James Conferty, pêcheur de Percé, James Rooney, marchand et Robert Douglass Vibert, cultivateur, de Percé également. La conclusion du

jugement fut qu'il y avait eu acte de corruption de la part d'un agent du candidat qui "avait offert du whisky à un électeur". Les juges faisaient toutefois rapport qu'il n'y "avait aucune raison de croire que "des menées corruptrices furent commises sur une "grande échelle durant cette élection".

Ajoutons, qu'au préalable, les pétitionnaires avaient demandé — ce qui leur fut accordé — qu'ils ne voulaient pas une condamnation pour frais contre l'agent du défendeur. L'hon. Dr Fortin dut donc démissionner.

Il fut toujours conservateur en politique. Le 12 mai 1887, il fut nommé sénateur pour représenter la division de Kennebec. Il devait mourir un an plus tard, jour pour jour. A propos de sa nomination pour le siège de Kennebec, la "Minerve", lors de la mort du sénateur Fortin, écrivait ce qui suit :

"A dater du coup d'état du 2 mars 1878, il se "consacra exclusivement aux affaires fédérales et "ne cessa de siéger à Ottawa jusqu'aux dernières "élections générales après avoir donné au pays, dans "la personne de M. Z. Joncas, un digne continuateur "de ses travaux. L'hon. M. Fortin, fut appelé au "Sénat en 1887 pour représenter la division de Kennebec".

"En cette circonstance", ajoute la "Minerve", "les ministres n'ont pas considéré si le titulaire appartenait à la division même qu'il était chargé de "représenter à la Chambre Haute. Ils ont jugé que

“des hommes de sa valeur appartiennent à tout le “pays”.

Nous venons de voir qu'au Dr Fortin, nommé sénateur, succéda au siège de Gaspé, M. Zéphirin Joncas. Voici ce qu'en dit M. Auguste Béchard, ancien inspecteur d'écoles dans la Gaspésie, dans un petit ouvrage : “La Gaspésie en 1888” : “M. Zéphirin Joncas, né et élevé à Grande Rivière, succéda “au Dr Fortin comme député de Gaspé. Le plus “grand éloge que l'on puisse faire de ce Gaspésien “se trouve dans ses propres écrits qui décèlent un “talent bien au-dessus de l'ordinaire, comme écri- “vain. Son éloge se trouve encore dans la manière “habile avec laquelle il a représenté le Canada à “l'Exposition Internationale des Pêcheries, à Lon- “dres, il y a un peu plus de cinq ans, et dans les con- “naissances profondes qu'il possède sur nos ressour- “ces en général et celles des pêcheries. Les conféren- “ces qu'il a données à Londres et ailleurs, et que les “autorités ont fait imprimer prouvent surabondam- “ment ce que je viens de dire”.

Pour en revenir au prédécesseur de M. Joncas au fauteuil de la Gaspésie, le Dr Fortin, il est certain que le jour où il débarqua du pont de la “Canadienne” pour accepter le double mandat de député de la Gaspésie fut un jour fortuné pour cette division électorale, sur laquelle il a aussitôt attiré l'attention générale du pays et qu'il a littéralement transformée en quelques années seulement. Ce ne fut pas sans difficultés. Ce qu'il a eu à vaincre d'apathie, de mau-

vais vouloir et d'ignorance pour accomplir cette œuvre régénératrice envers ce pays gaspésien que tout le monde alors semblait vouloir délibérément ignorer, on ne peut que difficilement le démontrer. Encore une fois, il a réussi. C'est que pas un homme politique de l'époque ne pouvait connaître comme lui les questions relatives aux pêcheries, à la navigation, aux pêcheurs; la vie de ces derniers, leurs besoins, leurs espoirs; le fleuve et le Golfe Saint-Laurent, enfin tout ce qui constituait les raisons de vivre des populations des deux côtes laurentiennes. Aussi, n'a-t-il jamais cessé de dire et de redire que les pêcheurs et la navigation sont deux des plus importants facteurs de notre avenir; avec l'agriculture bien entendu, ne manquait-il pas de souligner.

Aussi, aimait-il à développer ce thème qu'il ne faut pas perdre de vue, nous les Canadiens, que le Saint-Laurent est le plus beau fleuve du monde pour faire l'apprentissage de la marine, le fleuve qui constitue la route naturelle entre l'Atlantique et le Pacifique. De sorte que nous pourrions être les convoyeurs du commerce international. Et la marine, soulignait-il, quelle carrière n'offre-t-elle à l'activité des nations qui en comprennent l'importance et veulent exploiter ses ressources illimitées! N'est-ce pas à elle, demandait-il, que l'Angleterre, la Suède, la Norvège doivent leur richesse. Associer le Canada à ces pays maritimes, c'était là le grand rêve du Commandant Fortin qui se plaisait à démontrer que la Providence s'était plu à mettre à notre disposition les moyens

d'être à la fois un pays agricole, industriel et maritime.

Et pour voir son rêve se réaliser, le Commandant a payé de son éloquence dans toutes les discussions élevées dans les Chambres, à Ottawa et à Québec, et qui avaient pour objet les développements de notre pays et, plus particulièrement, sa chère Gaspésie et son Golfe Saint-Laurent. La tâche serait longue de seulement énumérer toutes les questions qu'il a traitées dans ce sens.

Au Dr Fortin revient le mérite d'avoir organisé un système de protection efficace pour les pêcheries. Ses contemporains seuls savent ce qu'il lui a fallu mettre de volonté, de zèle et d'énergie pour arriver à épurer le Golfe de tous les vices qui y régnaient. Il aura, en particulier, contribué, pour une très large part, à faire octroyer une prime aux pêcheurs canadiens. C'est en dépit de ses protestations qu'elle fut abolie en 1867. Il avait fixé aussi bas que possible le prix des licences pour la pêche au saumon et s'opposa toujours à l'augmentation des baux des licences. Malheureusement, on l'augmenta après lui.

A la fin d'une courte biographie du Commandant publiée en 1885, dans le "Parliamentary Companion", on dit, entre autres choses, concernant la politique générale du député de Gaspé : "Favorable "à l'établissement d'éducation nautique de façon à "développer la science de la navigation".

Et dans un article de l' "Opinion Publique" du 23 décembre 1876, dans lequel on cite quelques-unes des mesures préconisées par le Dr Fortin pour améliorer le service de la navigation, on lit : "Ecoles "de navigation projetées et devant être fondées dans "nos principaux ports de mer".

A ce sujet, le Dr Fortin eut une longue correspondance avec l'hon. L. Mitchell, ministre de la Marine, et s'il n'a pas réussi à établir ces écoles dans lesquelles il voulait que non seulement nos marins apprissent les connaissances particulières à la manœuvre, mais reçussent une instruction spéciale, susceptible d'en faire les égaux, sous le rapport de l' instruction scientifique, des marins des autres pays, l'échec fut attribué aux libéraux de l'Ontario et des provinces maritimes et même, faut-il l'avouer, de la province de Québec.

Or, le 23 octobre 1950, presque cent ans après les suggestions faites par le Dr Fortin, concernant la création des écoles de navigation, l'hon. Brooke Claxton, ministre de la Défense Nationale, annonçait à Ottawa que la Marine Royale Canadienne allait ouvrir à Québec, au mois de janvier suivant — 1952 — une école de marine spécialement destinée à faire "des Canadiens de bons marins, en leur enseignant "les connaissances techniques nécessaires à la marine". C'est exactement ce que demandait le Commandant Fortin, député de Gaspé, en 1875. Il voyait donc assez loin, encore que ses vues n'étaient pas

sur le champ acceptées et réalisées. Pour les écoles de navigation, on aura attendu exactement trois quarts de siècle.

Toujours concernant l'amélioration de la navigation, un bill fut passé aux Communes proposant l'examen des Capitaines et des seconds. Cette fois encore, le député de Gaspé démontrait la nécessité de pourvoir à l'instruction des marins. On introduisit dans le bill, à sa suggestion, des clauses nécessaires. Mais, comme de coutume, pour d'autres mesures, ces clauses furent combattues par l'opposition, et c'est grâce à la lutte vigoureuse que livra le Dr Fortin, à la manière avec laquelle il prouva que ces écoles étaient nécessaires, que les clauses furent adoptées. On s'est rappelé longtemps les discours énergiques du député de Gaspé en cette circonstance.

C'est aussi à lui que l'on doit, dans le même ordre d'idée, l'établissement des listes officielles des bâtiments de tous genres enregistrés dans le pays.

On sait que de 1867 à 1874, le Commandant Fortin fut le président d'un comité spécial concernant la navigation et les pêcheries, à la Chambre des Communes. Ce comité, au moyen d'un questionnaire adressé aux personnes que l'on croyait les plus compétentes au Canada, a recueilli, sur ces sujets, la navigation et les pêcheries, des renseignements importants qui ont beaucoup aidé à la législation dans ces matières, législation qui aidait puissamment à faire passer, sans trop d'accrocs, ce que voulait le député

de Gaspé. Ce dernier naturellement pensait toujours, en ces occurences et en premier lieu, à son comté. Aussi, avec quelle énergie l'a-t-on vu travailler à l'organisation de phares, de lignes télégraphiques et de services postaux, sans compter les chemins de colonisation et les facilités pour une culture plus facile du sol. Il s'est surtout acharné à promouvoir la liberté des pêcheurs. C'est pourquoi, dans l'intérêt de ses électeurs comme des pêcheurs des autres parties des côtes sud et nord, il s'est opposé à ce que l'on gêne en aucune manière les pêcheurs à tendre les filets aussi bien pour le poisson que pour les appâts.

Lorsque des actes d'incorporation ont été demandées par des compagnies de l'Ile d'Anticosti et du Labrador, le député de Gaspé, avec l'aide de quelques amis, s'est énergiquement opposé à ce qu'aucun privilège nuisible à la pêche ne leur fut accordé. C'est grâce à son opposition que fut maintenu, sur une grande étendue, le libre accès des pêcheries de l'Anticosti et de la Côte Nord.

Suivant toujours les intérêts de son comté, lorsque surgit à la Chambre la fameuse question du traité de réciprocité, le Dr Fortin s'y opposa et le déclara nuisible aux intérêts du comté de Gaspé. Il combattit la mesure parce que, prétendait-il, en particulier, les avantages que nous offriraient les Etats-Unis étaient loin de compenser ce que nous leur donnions.

Combattant d'estoc et de taille surtout dans les intérêts des pêcheurs et de la navigation, il était

loin de négliger les autres facteurs de l'économie du pays. Appelé à la fin de février 1873, à faire partie du Ministère Ouimet, il y entra en qualité de Commissaire des Terres de la Couronne et là, comme dans tous les autres postes qu'il occupa, il se dévoua toujours avec la même énergie que quand il s'agissait de l'intérêt général de la province, de ne pas oublier, bien entendu celui de son comté. Aussi, comme il avait organisé le service des pêcheries, de même, il institua un système de protection des forêts. Il serait le promoteur de ce service qui, de nos jours, fonctionne si efficacement. Dans le même ordre d'idée, pendant toute la durée de son administration, pas une seule terre ne fut vendue sans que cette vente n'ait eu pour objet les progrès de la colonisation, et pas une seule limite à bois ne fut cédée si ce n'était aux enchères publiques. Comprenant le devoir de protéger le colon, contre les obstacles qu'il rencontrait sur sa route, le député de Gaspé s'employa avec toute son éloquence à faire adopter la loi dite "loi du patrimoine" qui pourvoit à ce que les terres prises et défrichées par les nouveaux colons ne soient pas responsables de dettes contractées avant l'établissement du colon sur ces terres.

Parmi les services d'utilité publique que le Dr Fortin a fait établir, avons-nous déjà rappelé, fut un service postal entre la Gaspésie et la Côte Nord. Ce service, bien utile aux pêcheries et au commerce en général, mettait d'abord en relation directe, semi-mensuellement, l'Ile d'Anticosti et la Côte Nord avec

la Gaspésie. Il établit des bureaux de poste entre autres, à Sheldrake, à la Rivière-au-Tonnerre, à la Pointe-aux-Esquimaux, à Natashquan, à Belle-Baie, à la Baie-des-Anglais et dans l'Ile d'Anticosti.

Enfin, cette magnifique route maritime qui cotoie la rive sud du Saint-Laurent, sur une longueur de cent-trente milles, n'est-elle pas aussi l'œuvre du premier député de Gaspé à Québec?

Le Comandant Fortin était très instruit. Il avait des connaissances variées et profondes, en histoire et en géographie. On peut s'en rendre compte en lisant ses discours. Il était avide d'acquérir sans cesse de nouvelles connaissances et savait profiter à cette fin de toutes les occasions qui se présentaient. Aussi, malgré ses multiples fonctions, n'hésita-t-il pas, en 1868, à faire à ses frais, un voyage en France, particulièrement au Havre, afin d'étudier plus à fond les questions qui se rattachaient à la navigation et aux pêcheries. Personne plus que lui ne pouvait obtenir là-bas plus de connaissances en ces matières. Il faut lire les correspondances qu'il a adressées, du Havre, à différents journaux de Québec, pour comprendre l'importance et l'intérêt des recherches auxquelles il s'est livré. C'est au cours de ce séjour qu'il a fait sur les bords de la Manche, qu'il a tout particulièrement étudié le système de l'éclairage à l'électricité. Il visita à cette fin les phares électriques du Havre et du Cap de la Have. Il a aussi profité de son séjour pour visiter les deux grands ports de Cherbourg et de Portsmouth, comme aussi les grands

chantiers de Napier à Glasgow, prenant de nombreuses notes, ici et là, puisant partout des connaissances qui devaient le mettre à l'aise pour traiter les sujets qui se rattachaient à la navigation et aux pêcheries.

Afin de veiller plus sûrement aux intérêts de ses électeurs, le Commandant Fortin a refusé plusieurs postes honorables et lucratifs qu'on lui offrait, entre autres celui de commissaire de police. Nous croyons l'occasion favorable ici pour dire un mot encore une fois du désintéressement de ce parfait représentant du peuple au Parlement. Jamais, d'abord, il a profité de sa position de député pour obtenir quelque avantage pour lui-même et pour les siens. Il a toujours considéré la population maritime comme une classe qui mérite la plus complète sollicitude et un dévouement sans réserve. Et l'on sait ce qu'il a accompli pour cette classe. Pendant plus de vingt-cinq ans, il s'est exclusivement consacré à elle. En sa qualité de médecin, avons-nous déjà rappelé, il a soigné sans la moindre rémunération tous ceux qui s'adressaient à lui. Il a soigné gratuitement, pendant seize ans, les membres des équipages de la "Canadienne" et du "Napoléon III".

Dans le "Cultivateur" du 10 juin 1882, M. J.-I. Tarte écrivait de son collègue, le Dr Fortin :

"J'ai été, depuis dix ans, en contact avec bien des hommes politiques. Je n'en connais "oncques" "au caractère plus élevé, à l'âme plus droite que "l'honorable député de Gaspé.

“Quand le député de Bonaventure me confia son mandat, je pris à la Chambre d'Assemblée le siège voisin de celui de M. Fortin.

“Plus d'une fois, il m'a aidé de ses conseils et de son expérience”.

On sait que quand il fut chargé par le gouvernement d'organiser le Service des Pêcheries, il fut nommé magistrat stipendiaire — le 20 avril 1852 — . Il recevait pour cette fonction le salaire formidable de \$600.00 par année. Il est vrai que ce maigre salaire fut dans la suite augmenté à la mesure des services qu'il rendait aux pêcheurs du Golfe. Ce salaire atteignit même \$1,200. Ses dépenses jusqu'en 1860, étaient payées par le Secrétaire de la province et par le Ministère des Travaux Publics. Après 1860, le soin et l'entretien des vaisseaux attachés au service continuèrent d'être payés par le Ministère des Travaux Publics, tandis que les fonctions de magistrat stipendiaire remplies par le Commandant, continuèrent d'être sous le contrôle du Secrétaire de la province.

En outre de sa fonction de magistrat chargé de faire strictement observer les clauses de l'Acte des Pêcheries, fonction qui conférait au Commandement une autorité judiciaire sur tous les territoires non organisés du Bas-Canada, il était encore inspecteur des douanes, avec pouvoir restrictif sur le commerce des liqueurs. Il avait de plus encore les pouvoirs d'un officier de police chargé de régler les différents

entre pêcheurs, marchands et compagnies et de maintenir dans l'ordre, la discipline et l'obéissance la population assez querelleuse et turbulente des marins, comme des pêcheurs et des étrangers qui exploitaient les pêcheries du Golfe. A titre d'Officier du Service des Pêcheries, il avait à émettre des permis de pêche et des "permis d'occupation de saison" comme on appelait cela alors, de percevoir les honoraires, de régler les différends, de maintenir la paix dans les stations de pêche, comme visiter les établissements des sauvages, recueillir les statistiques concernant le poisson et les huiles de poisson, et faire rapport sur la condition des colons et des pêcheurs dans les divers districts de pêche, etc., etc.

Un travail de géant, quoi!

POUR LA GASPÉSIE

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN GASPÉSIE

La Gaspésie fut un peu la "Belle au Bois dormant" du Bas Canada. Et, pour ne pas quitter les contes de Perrault, elle en fut aussi la "Cendrillon". C'était une des contrées inférieures du pays; une "terra incognita". Mais on connaît aujourd'hui la Gaspésie, comme on connaît toutes les autres parties de la province, même mieux, souvent. C'est que notre Cendrillon a fini par rencontrer des princes charmants. L'un de ces derniers, le principal, dirions-nous, fut le Dr Pierre-Etienne Fortin — au demeurant charmant, de physique et d'esprit.

On dira peut-être: dans le passé, disons au XVIIe siècle, la Gaspésie fut une contrée privilégiée puisqu'elle eut même ses lieutenants-gouverneurs, ni plus ni moins qu'une province du Dominion. En effet, la Gaspésie eut des lieutenants-gouverneurs, même trois à partir de 1774, jusqu'en 1843. Mais parlons-en un peu de ces gouverneurs de la Gaspésie. Seul, le premier, Nicolas Cox, demeura quelques années à New-Carlisle. Il fit même semblant de s'occuper de colonisation de la région. Le deuxième,

Francis Le Maistre, ne vint qu'une fois dans "son gouvernement" et mourut à Québec en 1805. Puis, il y eut le troisième gouverneur, Alexander Forbes, qui ne se rendit jamais en Gaspésie. La fonction de ces hauts fonctionnaires était la plus parfaite des sinécures. Si l'on consulte les archives de ces gouvernements on ne trouvera que les nominations de quelques individus au poste de gardiens des sauvages et quelques permis spéciaux de pêche et de chasse.

Une fonction purement honorifique; une récompense pour services rendus. L'Angleterre l'avait créée tout simplement pour veiller au confort des Loyalistes que l'on avait envoyés dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé. Elle fut abolie officiellement en 1821 quand la Chambre d'Assemblée, siégeant à Québec, voulut mettre fin à ce que l'on appelait avec raison, un abus qui consistait à payer inutilement mille louis d'or à un monsieur qui ne résidait pas même dans la province. Il faut croire toutefois que le dernier de ces gouverneurs, Forbes, continua d'exercer sa fonction, préférant garder ce titre honorifique, même sans émoluments, jusqu'en 1843.

Il ne faudrait donc pas croire que les lieutenants-gouverneurs de la Gaspésie ont apporté le confort et la prospérité dans la péninsule qui, pauvre, misérable alors, renfermait pourtant des sources de richesses illimitées.

C'est sous ces aspects que l'on pouvait regarder la Gaspésie dans le dernier quart du siècle dernier

quand son député, le Dr Fortin entreprit des efforts inouïs pour sortir son comté de l'ornière où il crouissait depuis toujours, à cause surtout de l'indifférence dont l'enveloppaient les gouvernements.

En 1878, se présenta au Dr Fortin une occasion de tenter un effort suprême pour mâter cette indifférence des hommes publics à l'égard de la Gaspésie. Et cette tentative du député de Gaspé s'exprima dans l'un de ses plus virulents discours qu'il ait faits à Ottawa et à Québec, de 1867 à 1881; discours dans lequel il démontra à quel degré d'indifférence, de négligence et d'ignorance on en était arrivé à l'égard de la région qu'il représentait, et qui fit voir comment de son côté, il voyait grand et loin, bien au-delà de ses possibilités ancrées dans les limites du domaine qu'on voulait réduire toujours davantage.

Il s'agissait, en février 1878, à la Chambre d'Assemblée, de l'administration de la justice dans le district judiciaire de Gaspé. Le Dr Fortin parlait sur la deuxième lecture du Bill 17 "pour amender la loi relative à la constitution de la Cour Supérieure". L'objet de cette loi était de ne laisser qu'un seul juge dans le district de Gaspé, alors qu'on en comptait deux. C'est-à-dire qu'au lieu de remplir la vacance qui existait dans le district, on nommerait un juge pour Montréal parce que dans cette ville, le travail judiciaire était trop considérable pour les juges qui y siégeaient: de là, retard dans l'administration de la justice.

On pense bien que devant cette flagrante tentative d'injustice envers son comté, le Dr Fortin ne ménagea rien, ni de son énergie ni de son éloquence, pour s'opposer à ce projet de loi qu'il qualifiait d'injuste et de rétrograde. Injuste, démontrait-il, parce que le Gouvernement doit accorder aux contrées éloignées et aux communications difficiles autant de protection, pour les fins de justice, qu'aux grandes villes; rétrograde, parce que cette loi attaquait dans sa base un système de décentralisation judiciaire établi alors depuis vingt ans par tout le pays et qui eut donné d'excellents résultats, pour la Gaspésie. Ce système avait été établi par les conservateurs et, en particulier, par Sir Geo.-E. Cartier. Il faisait aussi partie du programme libéral. Il avait donc l'approbation du pays en entier. Par ce système, on donnait deux juges dans le district judiciaire de Gaspé qui comprenait les comtés de Gaspé et de Bonaventure, y compris les Iles de la Madeleine. C'était un territoire bien grand mais de faible population, aux moyens les plus primitifs de communication. C'est pourquoi on avait créé un district judiciaire avec deux juges. Alors, on avait confiance en l'avenir de ces régions éloignées qui possédaient de riches et abondantes ressources.

"Cette mesure", disait le Dr Fortin, "promettait une vie nouvelle pour ces contrées, car une bonne administration de la justice doit être regardée comme la base de l'ordre social et de la prospérité publique".

Malheureusement, ce système prometteur de l'"ordre social" et de "prospérité publique" ne fut

pas mis à exécution comme il devait l'être. On était toutefois en droit d'attendre que le temps allait l'améliorer. Et voilà que par ce Bill 17, on vient, en ce qui regarde la Gaspésie, démolir le système et plonger la Gaspésie dans l'embarras où elle se trouvait avant la mise en pratique de ce système de décentralisation, même plus ou moins bien appliqué. Au lieu de laisser au district de Gaspé deux juges, ce qui était à peine suffisant, on lui en enlève un. "Injustice, mesquinerie, "ignorance de cette partie du pays dont il s'agit", s'écriait le Dr Fortin qui ajoutait: "Mais on ne la "connaît donc pas encore, la Gaspésie!"

Aussi tint-il à en faire, en quelques mots à ses collègues, la géographie qu'il appuya de quelques statistiques. A cette époque, Gaspé comprend 2,933,760 acres de terres. Bonaventure, 2,277,600 acres; pour les deux comtés, le district judiciaire comprend 5,152,360 acres ou 8,049 milles carrés. Il y a, en outre, les Iles de la Madeleine et l'est de la Métapédia dans le comté de Rimouski, compris généralement dans ce que l'on appelle la Gaspésie; ce qui fait en tout l'immense étendue de 10,997 milles carrés, équivalent à 7,006,008 acres de terre. L'Ile du Prince Edouard, dont l'étendue est de 2,133 milles carrés, n'a pas même la superficie d'un seul comté de la Gaspésie. On dira que le pays est couvert de montagnes, mais ces montagnes sont surtout en grande partie des plateaux de bonne terre arable. On sait que les Français appelaient cette région le "pays des montagnes de terre".

Le député de Gaspé faisait une autre comparaison des deux comtés de la Gaspésie avec les comtés de Laprairie et de Chambly, deux des plus riches de la province. Il prouva que sous le rapport de la production, Laprairie et Chambly l'emportaient pour la production de l'avoine et du foin, mais que Gaspé et Bonaventure étaient supérieurs en ce qui regarde les patates, l'orge et les navets. Quant aux animaux, de travail et de boucherie, la Gaspésie ne le cédait à aucun comté de la province. Et il y a en plus les forêts qui, en 1875-76 ont donné en rentes foncières et en droits de coupe, une somme de \$8,871.

Pour les pêcheries, la Gaspésie ne pouvait être comparée à aucune autre région de la province. Et pour démontrer leur valeur, le Dr Fortin cite le rapport de la Commission des Pêcheries qui a siégé l'année précédente, à Halifax, et qui, dans sa sentence arbitrale, faisait connaître la valeur des pêcheries québécoises. En vertu de cette sentence, les Etats-Unis devaient payer au Canada, pour le simple droit de pêcher dans les eaux québécoises, la somme de \$5,500,000 pour onze années, ce qui signifie un loyer annuel de \$500,000.

C'est tout cela que les hommes d'Etats canadiens avaient entrevu quand ils ont établi le système de décentralisation judiciaire et créé le district judiciaire de Gaspé. Et c'est ce qu'on veut démolir aujourd'hui.

Continuant son petit cours de géographie et d'économie gaspésiennes, le député de Gaspé démontre

qu'un pays pourvu de pêcheries comme le nôtre devrait surtout s'attacher à augmenter leur valeur, comme on a fait en Angleterre, en Suède, en Norvège, en Hollande. Il importe alors de donner aux habitants d'un pays maritime, une organisation où ils puissent se mouvoir à l'aise. N'a-t-on pas déjà établi dans les provinces de l'Ouest un système judiciaire complet comportant plusieurs juges? C'est qu'on ne perdait pas de vue l'avenir du pays.

En Gaspésie, avec deux juges et ce système, il est vrai fort mal appliqué, on a eu à souffrir. Que sera-ce avec un seul? Sait-on comment présentement est administrée la justice dans mon comté? demande le Dr Fortin. Il fait alors un court tableau de la situation, et les faits qu'il révèle seraient à leur place dans le scénario du vaudeville le plus fantaisiste.

Le juge nommé pour Gaspé, d'abord réside à New Carlisle, à soixante milles de Percé, chef-lieu du comté de Gaspé, où il se rend rarement. Et cette anomalie a duré dix ans; après quoi, le juge mourut. Un autre juge le remplaça mais qui ne se rendit à Percé pas plus que son prédécesseur. Le député se plaignit de cet état de choses en 1868, mais sans le moindre résultat. Autre plainte de même nature en 1870. Cette fois il se plaignait de plus de la carence des termes de cour aux Iles de la Madeleine. Enfin, on promit, à Ottawa, de donner instruction au juge de Gaspé d'aller résider à Percé. Il n'en fut rien. Et Gaspé continua de ne pas avoir de juge tout en en ayant... un, dans les statuts. Entre temps, on

changea de gouvernement, mais se continua la même insouciance pour les intérêts judiciaires de la Gaspésie. Un jour, on apprend que le juge de Gaspé — qui réside à New Carlisle — est mis à sa retraite, bien qu'à la fleur de l'âge. Il est remplacé par un autre qui ne vint pas plus à Percé que le retraité. On apprenait même que ce nouveau juge... de Gaspé allait surtout présider des termes de cour aux Trois-Rivières, à Québec, même à la frontière, à Sweetsburg. Puis, il fut nommé à une autre place. On en désigne un autre pour le remplacer à Gaspé, mais il refuse. Et les justiciables gaspésiens attendaient toujours leur juge. On s'adressa à Québec, espérant être mieux traité. Mais voilà que les deux gouvernements semblent s'être entendus pour maintenir le même état de choses, même en l'aggravant, si l'on en juge par cette mesure qui enlève à la Gaspésie un juge sur les deux auxquels elle a droit. C'en est vraiment trop. De là, l'indignation justifiée du député de Gaspé.

Profitant de l'occasion qui se présentait à lui, il fit connaître à ses collègues, quelques-unes des nombreuses lettres qu'il a reçues contenant les plaintes amères contre cette trop persistante parodie de la justice dans un pays de braves gens qu'on bernait à plaisir, eut-on dit.

Voici, par exemple, le juge McLeod qui vient, enfin, à Percé pour le terme fixé par proclamation du 23 au 24 février. La liste contient nombre de causes fixées au 23 et les témoins assignés pour ces causes sont arrivés, venus de loin. Mais le juge clôt le terme

le 24, malgré les réclamations des avocats. Les raisons qu'il donne pour clore le terme sont que les causes n'étaient pas assez importantes et qu'il doit se rendre à Kamouraska, juger une affaire de contestation d'élection. Les témoins assignés et rendus sur place, durent retournés d'où ils venaient, bredouille... Pourtant, le juge McLeod avait un salaire en qualité de juge à Gaspé et non ailleurs.

Les cas de cette nature étaient nombreux en Gaspésie. Un habitant des Iles de la Madeleine, reçoit, un jour, avis qu'il est assigné comme témoin dans une cause qui doit se plaider à Percé tel jour... Il prend le bateau à Amherst et se rend à Pictou. Alors, il n'y avait pas de service entre les Iles et Gaspé. Il fallait faire le tour par les provinces maritimes. De Amherst à Pictou, 120 milles; de Pictou à Charlottetown, Ile du Prince Edouard, 50 milles; de Charlottetown à Shédiac, 60 milles; de Shédiac à New Castle, Miramichi, 80 milles; de New Castle à Paspébiac, 120 milles; de Paspébiac à Percé, 60 milles. Il a franchi 490 milles. Enfin, il est arrivé à la cour. Là, on lui apprend que le juge est parti et que le terme est remis à plus tard. Le malheureux Madelinot retourne à ses îles, parcourant de nouveau 490 milles. Il a fait pour rien un voyage de mille milles qui lui aura coûté au bas mot \$50.00.

Voilà, certes, qui est plutôt vaudevillesque.

"Pour ma part," écrivait au député de Gaspé, un avocat de la région, "j'ai des causes importantes "résultant du règlement d'une succession que je ne

“puis entrer en cour car je ne puis jamais compter sur la présence d’un juge au terme, et je n’ose pas faire de frais considérables pour commencer un plaidoyer devant un juge qui s’empresse de s’en retourner à Québec ou à Montréal, et qui peut être remplacé par un autre au terme suivant et devant lequel tout sera à recommencer”.

Pour une certaine cause, le terme était annoncé pour le 23 du mois de juillet, à Percé. Le juge est venu et a clôt le terme le 24 sans avoir rien entendu. Un M. Sainte-Croix, de Rivière-au-Renard, était resté au chef-lieu tout l’hiver pour attendre sa cause au terme régulier de la cour. La cause fut remise. Des témoins étaient venus de très loin et à grands frais; démarches et frais pour rien. Et ces frais, ne retombent-ils pas en définitive sur les clients?

En face d’une insouciance de cette envergure envers une portion aussi notable de la population bascanadienne, le Dr Fortin demandait avec instance aux autorités de faire, au moins, pour les habitants de la Gaspésie, ce que l’on faisait volontiers pour les autres: “Que n’a-t-on pas fait”, faisait-il remarquer, “pour les Irlandais et les Mennonites! D’après les comptes publics, le gouvernement dépense pour ces colons les sommes suivantes: pour les Irlandais, \$83,000; pour les Mennonites, \$52,000; en tout, \$135,000 pour 3,500 colons, compris femmes et enfants. Je demande que l’on fasse pour les habitants de la Gaspésie un dixième seulement de ce que l’on fait pour ces colons étrangers”.

Le député de Gaspé gagna sa cause. Depuis, des améliorations très sensibles ont été effectuées dans l'administration de la justice, en Gaspésie et aux Iles de la Madeleine. En ce dernier endroit, au mois de juillet, un juge va présider une Cour de circuit qui équivaut à la Cour supérieure. Ce juge, comme à Percé, est toujours présent au terme fixé. Les témoins ne sont jamais assignés en vain. Ce sont de grands points gagnés et qui doivent satisfaire les mânes du dévoué premier député de Gaspé à l'Assemblée Législative.

Mais l'administration de la justice s'étant améliorée de son vivant, dans la Gaspésie, le Dr Fortin n'avait pas fini les grandes batailles pour le bien-être et la prospérité de cette contrée qu'il avait tant à cœur de voir traiter par les autorités sur le même pied d'égalité avec les autres. Quelques années auparavant, nous le voyons sur le champ de bataille, bataillant d'estoc et de taille pour le tracé Robinson lors du projet de construction de l'Intercolonial et pour la construction du "Chemin de Fer de la Baie des Chaleurs".

— o —

**L'INTERCOLONIAL
ET LA
GASPÉSIE**

Ceux qui ont lu les discours du Commandant Fortin, au Parlement d'Ottawa, à propos du projet de la construction de l'Intercolonial savent avec quelle énergie et quelle éloquence, il a combattu pour faire adopter le tracé Robinson qui devait procurer tant d'avantages au Bas-Canada, le seul, d'ailleurs

qui eut de bons résultats pour la région gaspésienne puisqu'il rapprochait ce comté de deux cent milles du réseau principal. Le député de Gaspé favorisait d'autant plus ce tracé qu'en le faisant adopter, il était devenu possible d'avoir le chemin de fer de la Baie des Chaleurs et son prolongement jusqu'au bassin de Gaspé. Car cette voie ferrée n'est, en effet, qu'un prolongement, pour ainsi dire, de l'Intercolonial.

En deux occasions, le Commandant Fortin a exprimé avec autant d'éloquence que de conviction, ses idées sur cette importante question. La première fois, c'est en appuyant sur les avantages du tracé Robinson, que ses amis et lui réussirent à faire adopter le projet de l'Intercolonial. L'autre occasion lui fut fournie par des résolutions proposées par le gouvernement, à l'Assemblée Législative, dans le but d'accorder une subvention de \$1,500 par mille à un certain groupe de chemins de fer, dont celui de la Baie des Chaleurs faisait partie.

Le Commandant Fortin, qui passa toute sa vie publique à l'affût de tout ce qui pouvait apporter de bien à son pays et tout particulièrement à sa chère Gaspésie, ne pouvait se désintéresser de cette question primordiale de l'Intercolonial, gigantesque entreprise qui devait apporter à notre pays la prospérité et la richesse. Aussi, a-t-on vu, sans tarder, le député de Gaspé consacrer toute son attention et ses forces, pour favoriser ce projet d'une incontestable importance, non seulement pour la province de Québec, mais pour toute la puissance du Canada. Mais la

question était difficile à résoudre pour l'intérêt général. Il s'agissait d'une dépense de plus de vingt millions, somme énorme pour l'époque. Ce problème était grave parce que de la manière dont cette immense voie ferrée serait construite et surtout du choix des lieux où elle allait passer, devaient dépendre sa sûreté et son utilité au point de vue militaire, et notre avenir et notre existence même. Il était encore difficile à résoudre parce que les intérêts de localités, les vues et les théories particulières, se mêlaient à la question d'intérêt général et faussaient l'opinion publique, soit dans notre pays, soit en Angleterre. Dans un sens large, la question devait être considérée comme une question politique et, en même temps, comme une mesure de nécessité, même une mesure de défense.

Primordiale, il y a un siècle, la question l'est encore de nos jours. C'est pourquoi, on nous pardonnera de profiter de l'occasion pour rappeler brièvement les origines et les premiers pourparlers sur le projet dont nous aurions pu célébrer le centenaire en 1945.

L'importance de cette vaste voie ferrée n'a échappé à aucun des hommes d'Etat qui ont présidé aux destinées de notre pays pendant les quarante années qui ont précédé l'exécution du projet. On considérait ce dernier sous différents points de vue: soit comme communication indépendante des Etats-Unis avec l'Angleterre, pendant l'hiver, par le moyen du port d'Halifax, ce qui constituait le point de vue

militaire; soit qu'on regardât le problème du triple point de vue du développement commercial, industriel et agricole des provinces que traverserait la voie ferrée.

En 1845, des hommes d'affaires se réunirent à Londres pour former une société en vue de l'exécution d'un projet: construction d'une voie ferrée partant de Halifax et se rendant à un point quelconque du Saint-Laurent. Autrement dit: un chemin de fer intercolonial. Ces hommes d'affaires entrèrent en communication avec les gouvernements des provinces canadiennes. Leur proposition fut reçue avec enthousiasme, à Halifax et à Québec. Mais le prospectus de la compagnie projetée mentionnait imprudemment, et sans l'assentiment préalable obtenu, quelques importantes personnalités canadiennes. Ce fait éveilla les soupçons. On fut, en outre, bientôt en état de constater que les ressources dont ces promoteurs pouvaient disposer n'étaient pas suffisantes pour assurer l'exécution convenable du projet.

Il est à supposer que l'intention de ces messieurs était de commencer à construire le chemin, ensuite d'avoir recours aux Législatures coloniales pour continuer. Ils espéraient qu'une fois engagées dans l'entreprise, les Législatures ne pourraient refuser l'aide nécessaire pour la mener à bonne fin. Cette tentative infructueuse eut toutefois pour résultat d'empêcher le projet de tomber dans l'oubli.

Mais on en vint, dans la suite, longtemps après, à une entente entre le gouvernement impérial et ceux

des provinces de la Puissance. Des résolutions furent passées et adressées au Ministre des Colonies qui offrit de faire procéder à une exploration et à un tracé par un des officiers des ingénieurs-royaux, à la condition que les provinces en paient les frais. L'offre fut acceptée. L'exploration commença de bonne heure en 1846, sous la direction du major William Robinson et du capitaine Henderson, tous deux ingénieurs royaux et, plus tard, de J. Wilkinson, du Département des Travaux Publics du Nouveau-Brunswick. Les rapports furent étudiés par les Législatures en 1849. Ils contenaient cinq tracés différents. On recommanda le rapport du major Robinson dont le tracé est à peu près le même que celui du chemin de fer actuel.

Mais il y eut dans la suite bien d'autres pourparlers, bien des complications et des difficultés à vaincre avant que la construction de la voie projetée put entrer dans le domaine des faits accomplis, vers 1875.

Le projet a trouvé d'ardents protecteurs tant en Angleterre que dans les provinces canadiennes intéressées. Mais il devait être mûri et passer par bien des vicissitudes avant d'arriver, lentement, mais sûrement, à son exécution complète. Pendant de longues années, trente-huit exactement, ce projet de l'Intercolonial a été lié à la politique, impériale et coloniale, et l'objet de l'attention du Canada; pendant de longues années, il a fortement agité les esprits, tant dans les provinces maritimes que dans celles de Qué-

bec et d'Ontario. Il a été adopté et abandonné, puis repris, puis abandonné encore et, enfin, mis à exécution, après être totalement tombé dans l'oubli pendant longtemps.

Nous ne donnons qu'un pâle schéma de la marche de l'idée et de l'exécution du projet. L'histoire de cette entreprise de si vaste envergure fournirait matière à de gros volumes. A cette question, l'Angleterre a porté un intérêt qu'elle n'avait jamais accordé à aucune autre entreprise dans les provinces anglaises de l'Amérique Septentrionale.

Mais n'importerait-il pas de rappeler qu'avant les premiers pourparlers de 1845 en faveur de l'entreprise de l'Intercolonial, l'idée de ce chemin de fer remontait à 1838, quand elle fut émise pour la première fois par Lord Durham qui, dans son fameux rapport sur les affaires du Canada, recommandait la construction d'une voie ferrée qu'il considérait comme une conséquence nécessaire à la fédération des provinces canadiennes, projet qu'il soumettait au gouvernement anglais comme l'une des solutions possibles aux difficultés qui existaient à cette époque au Canada. Dans ce rapport, il suggérait donc l'union fédérale des colonies de l'Amérique britannique du Nord et la construction de l'Intercolonial, comme nécessité. Il énumérait assez longuement les intérêts que le Parlement anglais devait avoir pour adopter cette mesure.

Cette idée de Lord Durham de réunir les provinces canadiennes sous un seul gouvernement,

quoique dans le temps qualifiée d'utopie par quelques-uns et tournée en ridicule par d'autres, est, comme on le sait, depuis 1867, un fait accompli. Et ce chemin de fer qu'il considérait comme le complément et le corollaire de cette union politique des provinces fut exécuté à la lettre moins de quarante ans après que l'idée en fut lancée. Remarquons qu'à l'époque où elle fut émise, ce projet de chemin de fer intercolonial, en tenant compte de la population et de la richesse des provinces, était beaucoup plus téméraire que ne le fut, en 1874, celui de la construction du Pacifique Canadien.

Il est incontestable que la construction de l'Intercolonial était comme le complément et l'achèvement, pour ainsi dire, de l'union des provinces. La Confédération ne pouvait pas être regardée comme accomplie sans ce lien matériel qui devait la cimenter et qui mettait en rapport les différentes parties du pays, en en faisant un tout complet, pourrait-on dire.

Qu'elle émanât de Lord Durham en 1838, ou qu'elle ait été lancée par les hommes d'affaires anglais en 1845, l'idée était d'une respectable envergure et on comprend que, pendant nombre d'années, elle ait passionné nos hommes d'Etat du siècle dernier. On comprend plus particulièrement qu'elle ait conquis l'esprit toujours ouvert au progrès et qui voyait beau et grand, du Commandant Fortin, d'autant plus que l'entreprise intéressait en plus d'un point son comté de Gaspé. Il fut donc naturel que dans les longues discussions qui ont été déclenchées sur les cinq tracés

différents qui avaient été présentés en 1849 aux Législatures, il eut opté en faveur du tracé Robinson qui favorisait surtout la Gaspésie.

Qu'était ce tracé Robinson, ou Ligne du Nord, qui conquérait d'emblée le Dr Pierre Fortin?

Il partait de Rivière-du-Loup, suivait le tracé Fleming — ligne du centre — jusqu'aux Trois-Pistoles et traversait la rivière de ce nom. De là, il suivait le bassin du Saint-Laurent jusqu'au township des Neigettes, à une distance de huit à treize milles des rives du fleuve. Aux Neigettes, il traversait la hauteur des terres, après quoi, il tombait dans le bassin du lac Métapédia, puis dans la vallée de la rivière du même nom qu'il suivait jusqu'à la Ristigouche. Il longeait cette rivière pendant une douzaine de milles puis la traversait pour arriver dans le Nouveau-Brunswick, à une distance de 187 milles de Rivière-du-Loup. Le tracé continuait de suivre la rivière Ristigouche, sur la rive droite, pendant à peu près douze milles, puis passait en arrière des hauteurs qui dominent le port de Dalhousie. De là, il se dirigeait vers le sud-est en se tenant à une distance de entre un et quatre milles des côtes de la mer, sur un parcours d'à peu près cent milles. Il traversait ensuite la rivière Nipisiquit. De là, il gagnait l'intérieur du Nouveau-Brunswick et prenait la direction du sud-ouest, à une distance variant de douze à quinze milles des côtes; il traversait la Miramichi, à quarante-cinq milles à peu près de son embouchure, puis il prenait une direction vers le sud et allait

atteindre le voisinage du banc du Petit Codiac; enfin, à la frontière sud-est du Nouveau-Brunswick et de là, il gagnait la Nouvelle-Ecosse et allait joindre le terminus du chemin de fer d'Halifax à Truro.

Le Commandant Fortin, après avoir minutieusement analysé ce tracé, concluait que cette ligne présentait toutes les conditions d'un chemin de fer militaire et stratégique, surtout à cause de son éloignement de la frontière américaine. En suivant ce tracé sur la carte, on trouve que le point le plus rapproché est la Rivière-du-Loup : trente milles. Aux Trois-Pistoles, la distance de la frontière au tracé Robinson est de quarante-cinq milles; au township des Neigettes, elle est de quatre-vingt-dix milles. De plus, une ligne de chemin de fer suivant ce tracé serait libre de tout obstacle pendant toute l'année, surtout l'hiver. Le pays traversé est généralement plat, excepté une quinzaine de milles d'un terrain accidenté. "Donc", disait le Dr Fortin, dans un de ses nombreux discours prononcés sur cette question à la Chambre des Communes, en particulier le 19 décembre 1867, "avec un chemin de fer par le "tracé Robinson, on peut espérer que les communications entre Halifax et les provinces d'Ontario "et de Québec, seront libres en tout temps, même "dans la saison de l'hiver la plus rigoureuse".

Il ajoutait :

"Mais quoique le chemin de fer intercolonial "doive être avant tout considéré comme une voie "de communication nécessaire pour nous relier à

“la mère-patrie, au point de vue de notre sûreté et
“de notre existence nationale, il ne faudrait pas,
“lorsqu’il s’agit de faire le choix du placement pour
“cette route, négliger les autres intérêts du pays,
“c’est-à-dire, les intérêts commerciaux, les intérêts
“de la colonisation, les intérêts agricoles et les inté-
“rêts non moins importants de la grande industrie
“de la pêche”.

Et le député de Gaspé démontrait clairement qu’un chemin de fer suivant ce tracé desservirait pleinement ces intérêts divers. Comme chemin de colonisation en particulier, développait-il, le tracé Robinson offre des avantages incalculables pour le Canada.

“Songez-y bien”, disait-il, à ses collègues, “la
“Gaspésie est toute une contrée, plus grande que
“plusieurs royaumes d’Europe et qui pourrait conte-
“nir et nourrir un demi-million d’habitants au moins,
“si elle était habitée dans toutes ses parties. Mais
“elle est pour ainsi dire déserte; les routes de com-
“munications manquent totalement pour communi-
“quer avec l’intérieur du pays. Les routes postales
“manquent même”.

Il n’eut garde de négliger l’occasion d’attirer l’attention de la Chambre sur certaines lacunes, pour ne pas dire plus, qu’il travaillait depuis quelque temps à faire combler. Il révélait ce fait extraordinaire que “le long du fleuve St-Laurent, depuis la
“paroisse de Sainte-Anne-des-Monts jusqu’à la
“Rivière-au-Renard, dans le comté de Gaspé, sur

“une étendue de pays de plus de 120 milles, il n’y a “pas un “chemin du roi”, comme on dit dans le “pays; pas même de sentiers; et dans ces endroits, “il faut voyager à pied, le long des grèves, et, comme “on le pense bien, sur un terrain très difficile, même “très dangereux en quelques endroits, à cause des “vagues qui, à marée haute, viennent se briser, jus- “qu’aux pieds des rochers des caps”.

La malle de Gaspé alors était portée par un courrier qui faisait tout le trajet à pied, une fois par semaine. On conçoit que pendant l’hiver, au cours des terribles blizzards, les Gaspésiens devaient longtemps être privés de tout courrier.

On sait que le Commandant ayant, durant seize années, étudié à fond la question des pêcheries et les besoins des pêcheurs, spécialement ceux de la Gaspésie, n’avait garde d’oublier ces derniers dans ses revendications en faveur de la construction de l’Intercolonial par le tracé Robinson, le seul qui pouvait favoriser le développement des pêcheries du Golfe. Les autres tracés ne pouvaient être d’aucun secours dans ce sens. Ils s’éloignaient des côtes parfois de cent à deux cents milles.

Le tracé Robinson favorisait d’abord les pêcheries fluviales, comme celles du comté de Ristigouche dont les produits pouvaient être ainsi facilement concentrés et dirigés de là sur les marchés canadiens, même de l’Ouest. Il devait en être de même des produits des rivières poissonneuses du Miramichi et du

Nipissiquit où l'on faisait des pêches prodigieuses de saumons dont les produits, à l'état frais, pouvaient, grâce à l'Intercolonial, être transportés dans toutes les villes du Canada et des Etats-Unis qui avoisinent notre territoire. Alors, faute des communications avec les grands centres, ces produits de la mer ne pouvaient atteindre le degré de leur développement et n'être conservés qu'en saumure.

Si les produits fluviaux pouvaient ainsi profiter du tracé Robinson, qu'en serait-il de ceux de nos immenses pêcheries maritimes, si un débouché pouvait permettre de les répandre dans toutes les parties du continent. Alors, on était totalement tributaire des Etats-Unis pour notre approvisionnement en poissons de nos eaux. Et n'était-ce pas un non-sens pour un pays si fertile en produits de la mer?

"Ne devons-nous pas désirer rendre les populations des Etats-Unis nos tributaires au lieu d'être "les leurs?" ne cessait de demander le Commandant Fortin. "Pourquoi ne pas faire pencher la balance de "notre côté?... Ne serait-ce pas une idée pratique "et nationale?"

A cette époque, il y avait dans nos pêcheries abondance de poisson, le député de Gaspé donnait à ce sujet des précisions qui portaient à réfléchir. Il assurait, entre autres choses, que les bancs de Miscou pouvaient être comparés à ceux de Terre-Neuve. Dans le seul comté de Bonaventure, en 1866, les pêcheurs avaient pris 4,769,218 livres de poisson, et

plus de 2,375,400 livres de poisson d'engrais : hareng, capelan, éperlan etc. Dans le comté de Gaspé, on avait pris, cette année-là, 26,727,400 livres de poisson et dans les eaux de Rimouski, 2,508,203 livres.

Et le Commandant concluait ainsi ses commentaires sur le sujet de l'Intercolonial :

“Mais je m'abuse peut-être, je traduis mes plus ardents désirs en réalités, et je vois déjà avec les yeux de l'espérance cette route intercoloniale porter l'activité, les progrès, l'aisance, la richesse, la vie en un mot dans ces endroits que, faute de communications faciles et constantes pendant l'été et, par instants, pendant l'hiver, n'ont pas atteint la centième partie des développements auxquels ils peuvent à bon droit attendre”.

De telles revendications et tant d'autres en faveur de l'heureuse conclusion d'une entreprise nationale ne pouvaient que provoquer le succès. Le tracé Robinson fut adopté et l'Intercolonial fut bientôt, en 1875, un fait accompli. Le Commandant Fortin a pu s'en réjouir une dizaine d'années avant sa mort.

— o —

**LE CHEMIN DE FER
DE LA
BAIE DES CHALEURS**

Notre brave Commandant dut toutefois se lancer dans une autre lutte, quelques années plus tard, en faveur de la construction du Chemin de fer de la Baie des Chaleurs qui lui tenait tout

particulièrement à cœur, car l'entreprise intéressait exclusivement la péninsule gaspésienne.

En 1875, le trésorier de la province présentait à l'Assemblée Législative des résolutions concernant un groupe de chemins de fer dont celui qui était projeté pour la Baie des Chaleurs. Le gouvernement accordait une subvention de \$1,500 par mille pour ces chemins de fer. Le principal discours du député de la Gaspésie le 5 février 1875, était dirigé surtout contre M. Joly qui s'était carrément opposé à ce projet et s'était surtout attaqué au Chemin de fer de la Baie des Chaleurs, ce qui étonnait le député de Gaspé, d'autant plus que l'année précédente, M. Joly paraissait sans réserve en faveur du projet.

Du côté Joly, on faisait un reproche aux partisans du Chemin de fer de la Baie des Chaleurs, de ce que les Gaspésiens recevaient des avantages de l'adoption du tracé Robinson pour la construction de l'Intercolonial. On faisait remarquer que ce dernier chemin de fer devait faire un grand détour pour suivre ce tracé afin de donner avantage à la Gaspésie, ce qui avait occasionné un surcroît de dépenses. C'était aussi l'opinion exprimée par le chef politique de M. Joly, à Ottawa, l'hon. M. Mackenzie qui, après s'être déclaré tout à fait en faveur du tracé Robinson, en 1866, a fait soudain volte-face et s'est tourné du côté du tracé du sud, sans doute, prétendait le Commandant Fortin, pour embarrasser le gouvernement de Québec et empêcher la province de profiter des avantages qui devaient résulter de l'adoption du tracé Robinson.

A Ottawa, on jouait le rôle ordinaire du parti au pouvoir : s'opposer à toute amélioration dont la province de Québec pouvait retirer quelque avantage. Mais à Québec, pourquoi cette critique subite du tracé Robinson et pourquoi cette opposition au Chemin de fer de la Baie des Chaleurs? M. Joly prétendait que c'était un "petit chemin de fer local aboutissant "à un petit village de peu d'importance".

Mais qu'était ce "petit chemin de fer local"?

C'est un chemin qui, se liant à l'Intercolonial à Campbelton, à l'entrée de la Ristigouche, traversait en se dirigeant vers l'est, une partie du comté de Bonaventure pour pénétrer dans celui de Gaspé. Après avoir traversé Percé, selon le tracé que l'on étudiait alors, il devait aller aboutir à Gaspé, port de mer, comme l'on sait, qui n'a pas de supérieur dans l'Amérique du Nord. Le Dr Fortin faisait remarquer que cette voie ferrée allait donner la vie à une population d'au-delà de 30,000 âmes, servir à développer la colonisation et l'agriculture dans cette contrée en partie inculte, comme aussi les immenses ressources de ses forêts et de ses pêcheries.

C'était ce que l'opposition appelait un "petit chemin de fer local aboutissant à un petit village sans importance". On comprend l'indignation du député de Gaspé. "Ce serait donc sans importance", démontrait-il, avec son éloquence convainquante, "que de "relier au centre du pays une contrée habitée, il est "vrai, de bonne heure, par les rudes hommes habi-

“tués aux travaux de la pêche, mais qui est souvent, “durant l’année, menacé par la misère et même de “souffrir de la faim faute de communications”. Il révélait qu’une année auparavant, douze goélettes chargées de provisions pour les comtés de Gaspé et de Bonaventure, avaient été retenues par les glaces dans le port de Québec, et nombre de familles, de ce fait, avaient souffert durant tout l’hiver. On a vu des familles mourir de misère. Certains hivers, il est resté dans les hangars de Gaspé, 50,000 quintaux de poisson qui ne purent être expédiés dans les grands centres et dont des centaines de familles furent privées du revenu pourtant dûment gagné. Pendant l’été, il est vrai, les vaisseaux faisaient l’affaire. Mais en hiver, le pays gaspésien se trouvait dans l’impuissance absolue et d’expédier le produit de la pêche et de recevoir, en échange, les marchandises nécessaires à la vie. Un chemin de fer devait parer à ce déplorable état de choses.

Ce “petit chemin de fer sans importance” devait de plus favoriser le commerce du poisson frais. “Dans “un rayon de cent milles des côtes gaspésiennes,” “disait encore le Dr Fortin, “ne sait-on pas qu’il se “prend annuellement cinquante millions de livres de “poisson comestible de première qualité? Sur “place, ce poisson : morue, haddock, maquereau, “hareng, saumon, truite etc. etc. n’a que fort peu “de valeur, s’il y reste. Quel prix n’obtiendrait-on “pas sur les grands marchés américains et canadiens?”

Non, ne cessait de clamer le député de Gaspé, le Chemin de fer de la Baie des Chaleurs n'est pas un "petit chemin de fer sans importance".

Revenant à l'opposition exprimée par M. Joly, et qui le chagrine tout particulièrement, il lui décoche une flèche. N'a-t-il pas reçu, rappelle-t-il, de tous les membres de cette Chambre, l'appui le plus cordial, lorsqu'il demandait une aide pour le chemin Gosford — chemin à lisses de bois — dont on a toujours contesté l'utilité ? "Et pourtant, ce chemin n'avait certainement pas l'importance de celui de la Baie des Chaleurs, puisque au lieu d'aboutir à un port de mer où il se fait déjà un grand commerce, comme le port de Gaspé, il allait aboutir à Gosford, un cul-de-sac, pour ainsi dire, un endroit où il n'y a aucun commerce et pas la moindre population".

Toujours est-il que le député de Gaspé remporta le morceau. Le Chemin de fer de la Baie des Chaleurs fut construit. Il est vrai que le Dr Fortin fut puissamment aidé par nombre de ses collègues, puisque les résolutions accordant les subsides proposés furent votées à une grande majorité. L'Intercolonial devait avoir l'un de ses embranchements les plus importants. Le vaillant député de Gaspé avait remporté une de ses plus belles victoires.

NOS ACTES NOUS SUIVENT

Voici donc le panorama de ce que nous pouvons connaître aujourd'hui du Commandant Dr Pierre-Etienne Fortin, médecin, officier de police en une tragique époque d'émeutes à Montréal, chirurgien des pestiférés à la Quarantaine, commandant, pendant seize ans, de la presque légendaire "Canadienne", protecteur et organisateur des pêcheries maritimes du Golfe, bienfaiteur des pêcheurs du Labrador canadien, premier député de Gaspé à Québec, sénateur. . .

"Les vivants cherchent les morts" . . . Dostoïewski oublie de nous dire s'ils s'y retrouvent. Il faut croire. Une anecdote et la "petite histoire" y apportant leur contribution, un trait en appelant un autre, un document dû au hasard en complétant un autre, il en résulte de la liberté dans le souvenir, plus vivace. On trouve toujours quelque chose de neuf au moment où l'on pense en finir. Alors, ne rien respecter de l'ordre chronologique; procéder par recoupements; seules, les suggestions de l'actualité. . . et voilà que de l'oubli, ce second linceul des morts, le voile se déchire. Désormais, l'homme est présent à nous, non pas à côté des grands bohêmes de l'aventure, mais au rang des bienfaiteurs du peuple; dégagé du charme pervers de tout ce qui est rétrospectif.

Le commandant Fortin fut l'une des plus fortes personnalités du siècle dernier dans notre pays. De son vivant, il est certain qu'il a été compris. Pourquoi faut-il qu'il ait si vite été oublié dans la suite, quand ses œuvres sont encore visibles et vivantes à tous. Il n'offre pourtant pas cent mystères. Ne lui aurait-on pas donné une fausse interprétation. Cette confusion s'est rencontrée même chez les génies. Et puis, nous sommes oublieux, et chez nous, tout particulièrement, les grands morts vont vite dans l'oubli des vivants.

Les oeuvres du Commandant Fortin dont nous bénéficions après trois quarts de siècle, elles ne furent pas le fruit de l'irréflexion. Il les a édifiées, par l'étude et l'observation, longtemps avant qu'elles ne s'accomplissent, pendant surtout les seize années passées à bourlinguer aux quatre points cardinaux du Golfe, sur le pont de sa "Canadienne", jusqu'au "Banque-reau" de Terre-Neuve...

Nous l'imaginons, sur son "deck", le torse sanglé dans son mckintosh de cuir boutonné jusqu'au col, la casquette bien enfoncée, et promenant son regard perçant dans le flou de l'horizon. Durant la belle saison, constamment il voguait dans l'étendue du Golfe, tantôt le cap à l'est, tantôt le cap à l'ouest, quelque part entre Québec et Blanc Sablon. Au cours des violents blizzards qu'il eut à affronter, il aimait, à travers les hublots souqués du carré, à voir se ruer les grosses vagues et passer l'immensurable

houle du Golfe. N'en était-il pas le roi?... Il savait la mer là, à droite, à gauche, partout, bourdonnante, rugissante, gémissante, jusqu'à l'horizon, et lui obéissant. Parfois, elle envahissait le pont. La nuit, il l'entendait; elle se jouait de la goélette, la secouait comme une noisette dans sa coque. La grande houle frappe la côte, se rue furieusement contre les rocs où il sait se nicher de pauvres petits villages de pêcheurs.

Et c'est cette pensée qui l'empoigne. Il sait la misère qui étreint ces gens qui ont, d'abord, à endurer l'esclavage imposé par les commerçants et les compagnies jerseyaises qui leur ont fait subir le supplice du troc les acculant à la famine, alors que, durant toute la saison de pêche, ils avaient, bravant les intempéries, travaillé, des jours et des nuits entières, à tirer le poisson de l'eau. Puis, leurs petites barques ont à lutter contre les grosses goélettes armées de la Nouvelle-Angleterre et de Terre-Neuve qui viennent jeter dans leurs zones de pêche leurs gros filets et, d'un seul coup, râflant tout un banc de poisson quand ce coup de filet eut apporté la fortune à un village...

Et le Commandant songeait.

Il songeait aux remèdes à apporter aux maux dont souffraient ces pauvres gens. Il savait qu'un gouvernement ne peut pas faire surgir la richesse partout et donner la prospérité dans toutes les parties du pays, ni la placer à la portée de tous ceux qui

en sont privés ; mais il sait qu'il est une chose qu'un gouvernement, sage et bien éclairé, doit distribuer à tous, sans réserves ; c'est la justice dans la répartition des richesses que la Nature offre à toutes les classes. Aussi, se promettait-il, dès que les occasions se présenteraient à lui, qu'il aiderait les autorités à rendre cette justice aux populations du Golfe.

Et c'est à quoi, effectivement, il s'attacha, dès qu'il fut débarqué du pont de la "Canadienne" pour aller s'asseoir à la Chambre des Communes et à l'Assemblée Législative, où il allait représenter les plus déshérités des justiciables de la province de Québec.

Et quand il bourlinguait à travers le Golfe, mer immense, autant qu'à première vue, l'océan, et qu'il avait à secourir, ce qui arrivait souvent, de faibles embarcations que l'imprudence et même l'ignorance des premières notions de la navigation avaient livré aux dangereux caprices de la tourmente, il songeait comment serait utile à une population de marins, comme celle des deux côtes du fleuve, l'établissement d'une école de navigation, ou un système d'éducation nautique de façon à développer la science de la navigation. Et c'est, quand il en fut capable, ce qu'il tenta de réaliser en suggérant la fondation d'une telle école de navigation, comme celle, dont, soixante ans plus tard, le Ministre de la Défense, en 1951, annonçait à Québec. Il voyait loin et grand. Il entrevoyait également la route d'eau canadienne du Saint-Laurent, des lacs, des rivières et des canaux de façon à faire de cette voie navigable, d'une extrémité à l'autre du

pays, une artère commandant le commerce du continent, aidée des services améliorés du télégraphe et des postes dans les plus infimes parties du pays.

Peut-être aussi que le Commandant Fortin, un de ses jours de grandes visions, entrevit l'immense envergure du projet de canalisation du Saint-Laurent... Comme il a dû percevoir, quand il se battait à l'Assemblée Législative, en faveur de l'Intercolonial et du Chemin de fer de la Baie des Chaleurs, les résultats du projet qu'à la fin de 1951, les Chambres de Commerce du bas du fleuve présentaient au gouvernement fédéral, portant la construction d'une voie ferrée entre les rives nord et sud de la péninsule gaspésienne, grâce à l'achat par le gouvernement du "Canada & Gulf Terminal Ry." qui atteint Matane, et la construction d'un tronçon via Sainte-Anne-des-Monts, atteignant ainsi les champs miniers de l'intérieur de la péninsule, jusqu'à Gaspé...

Le Commandant a-t-il vu jusque là? Ces projets étaient à sa mesure. Nous avons dit, et ses œuvres le prouvent, que, du pont de sa chère "Canadienne", il voyait loin. Mais, moins d'un quart de siècle après ses enchanteresses visions, la mort est venue, trop tôt, obturer les cellules de ce fécond cerveau. On sait maintenant qu'il ne laissait pas que des rêves, dont plusieurs, d'ailleurs, se réalisèrent après sa mort. On peut même dire qu'il fut un de ces privilégiés dont la mort elle-même travaille pour la gloire du pays auquel ils ont voué leur vie...

F I N

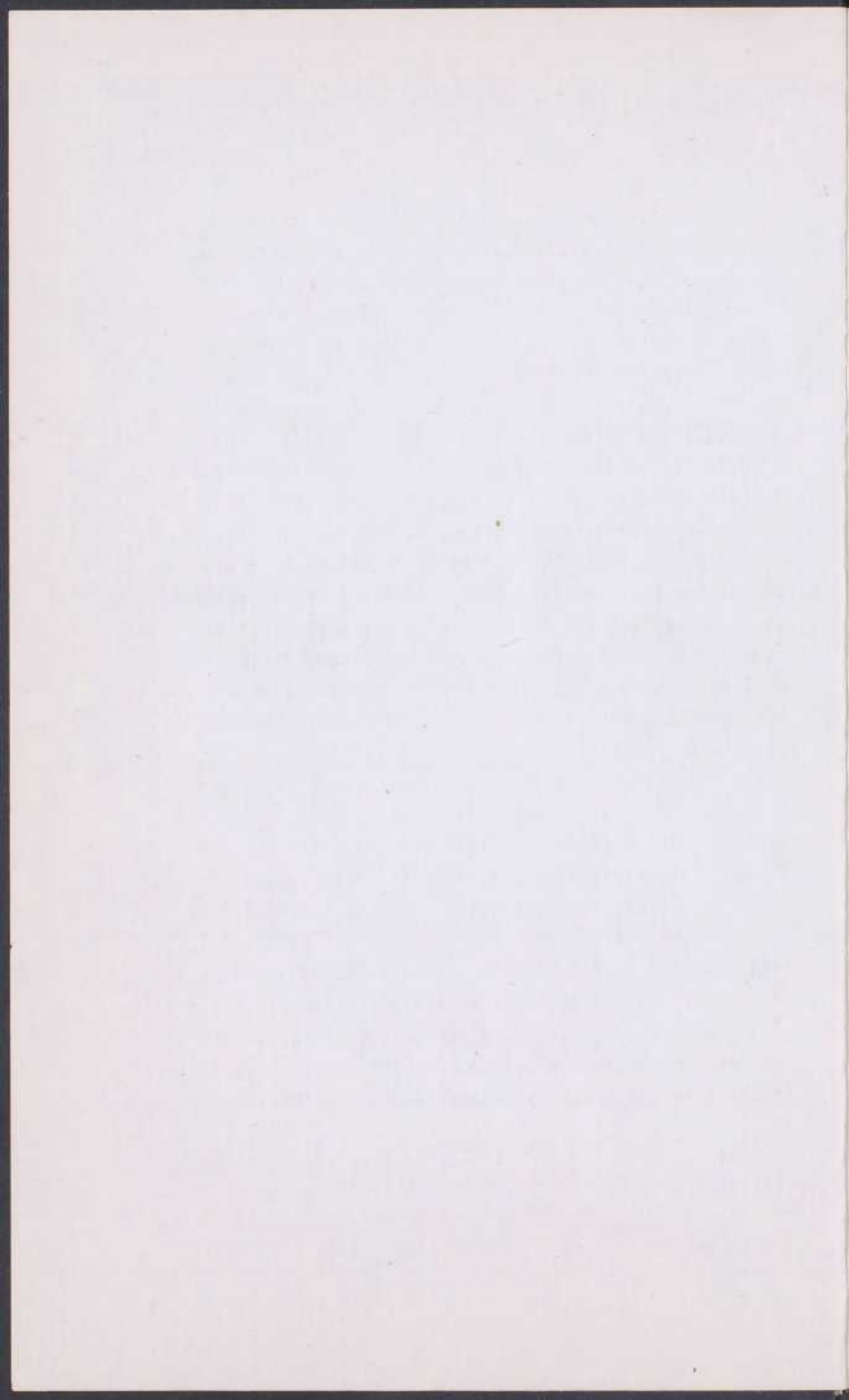


TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
UN HOMME DU PASSE	9
L'Île de la Quarantaine.	
L'Année de la Terreur.	
LES PECHERIES MARITIMES	42
L'Esclavage des Pêcheurs.	
Les Goélettes contrebandières.	
Le Service des Pêcheries.	
LA "CANADIENNE"	73
Notre dernier navire à voile.	
La Carrière de la "CANADIENNE".	
Témoignages de Reconnaissance.	
L'HOMME D'OEUVRES	106
Le Commandant naturaliste.	
La Société de Géographie de Québec.	
Le Dr Fortin et les Îles de la Madeleine.	
Le "Banquereau" et Miquelon.	
DANS LA POLITIQUE	134
Riche "curriculum" vitae politique.	
POUR LA GASPESIE	150
L'Administration de la Justice.	
L'Intercolonial et la Gaspésie.	
Le Chemin de fer de la Baie des Cnaleurs.	
NOS ACTES NOUS SUIVENT	177

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-JULIEN

UNIVERSITY OF MICHIGAN
1014 112-11142



DU MÊME AUTEUR

- RESTONS CHEZ NOUS, roman (1908).
Le "MEMBRE", roman politique (1920).
L'APPEL DES SOUVENIRS, étude historique (1916).
Le TOUR DU SAGUENAY, historique, légendaire et descriptif (1920).
THE SAGUENAY TRIP, en collaboration avec W. O'Farrell (1921).
LE FRANÇAIS, roman (1923).
LA BAIE, récit (1925).
LES ILETS JEREMIE, étude historique (1926).
SUR LA GRAND'ROUTE, nouvelles, contes et croquis, Edition Casterman, Liège, Belgique (1929).
EN ZIG-ZAG, voyages (1929).
PLAISANT PAYS DE SAGUENAY, récit historique (1931).
LA ROBE NOIRE, Edition du Mercure Universel, Lille, France (1935).
LA RIVIERE-A-MARS, Edition du Totem (1936).
PETER McLEOD, roman, Prix David 1935 (1934).
PUYJALON, le Solitaire de l'Ile-à-la-Chasse (1938).
SOUS LE SIGNE DU QUARTZ, Prix du Ministère des Mines (1940), 2ième édition (1942).
LE SAINT-LAURENT ET SES ILES, Edition Valiquette (1941), Edition Garneau (1945).
UN ANCIEN CONTAIT..., récit (1942).
LES OUBLIES, biographies (1943).
SIX COINS HISTORIQUES DU VIEUX QUEBEC (1940).
MIETTES D'HISTOIRE (1945).
FOSSAMBAULT (1946).
THOMAS, (1947), Edition Garneau.
LA DAME FRANÇAISE DU DUC DE KENT (1947).
LE ROMAN D'UN ROMAN, Editions Quartier Latin (1951).

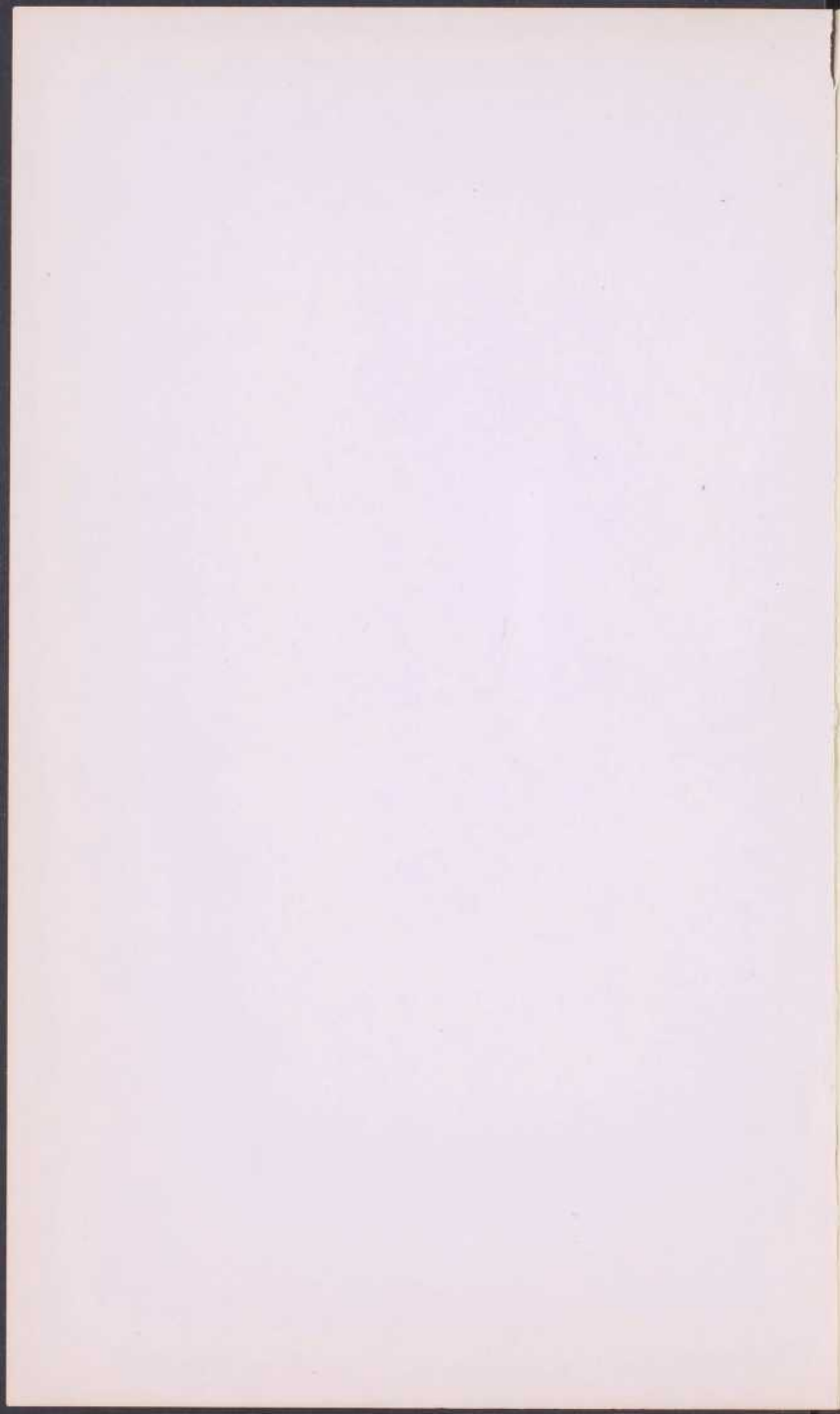
À PARAÎTRE

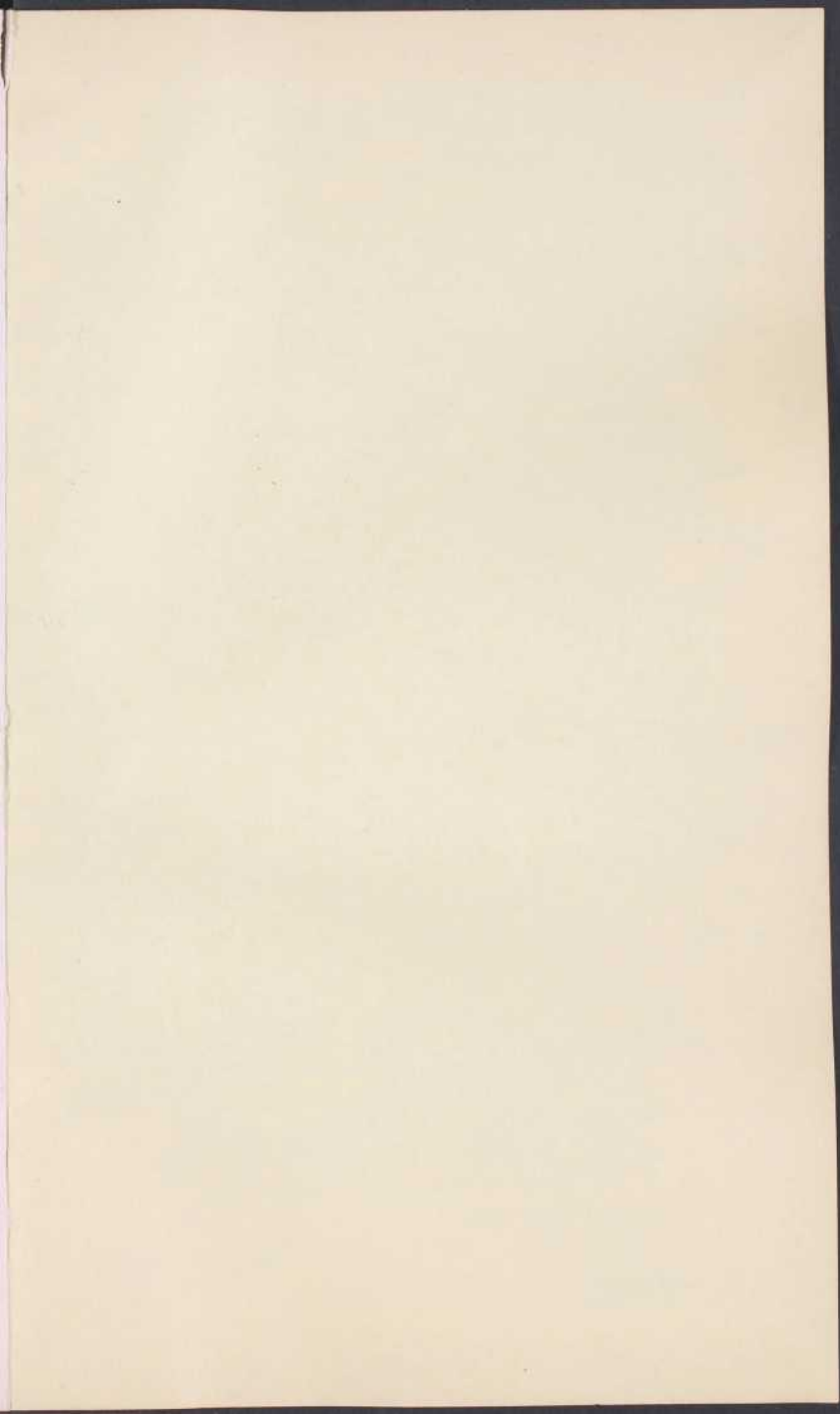
Monseigneur Laval anacdotique.

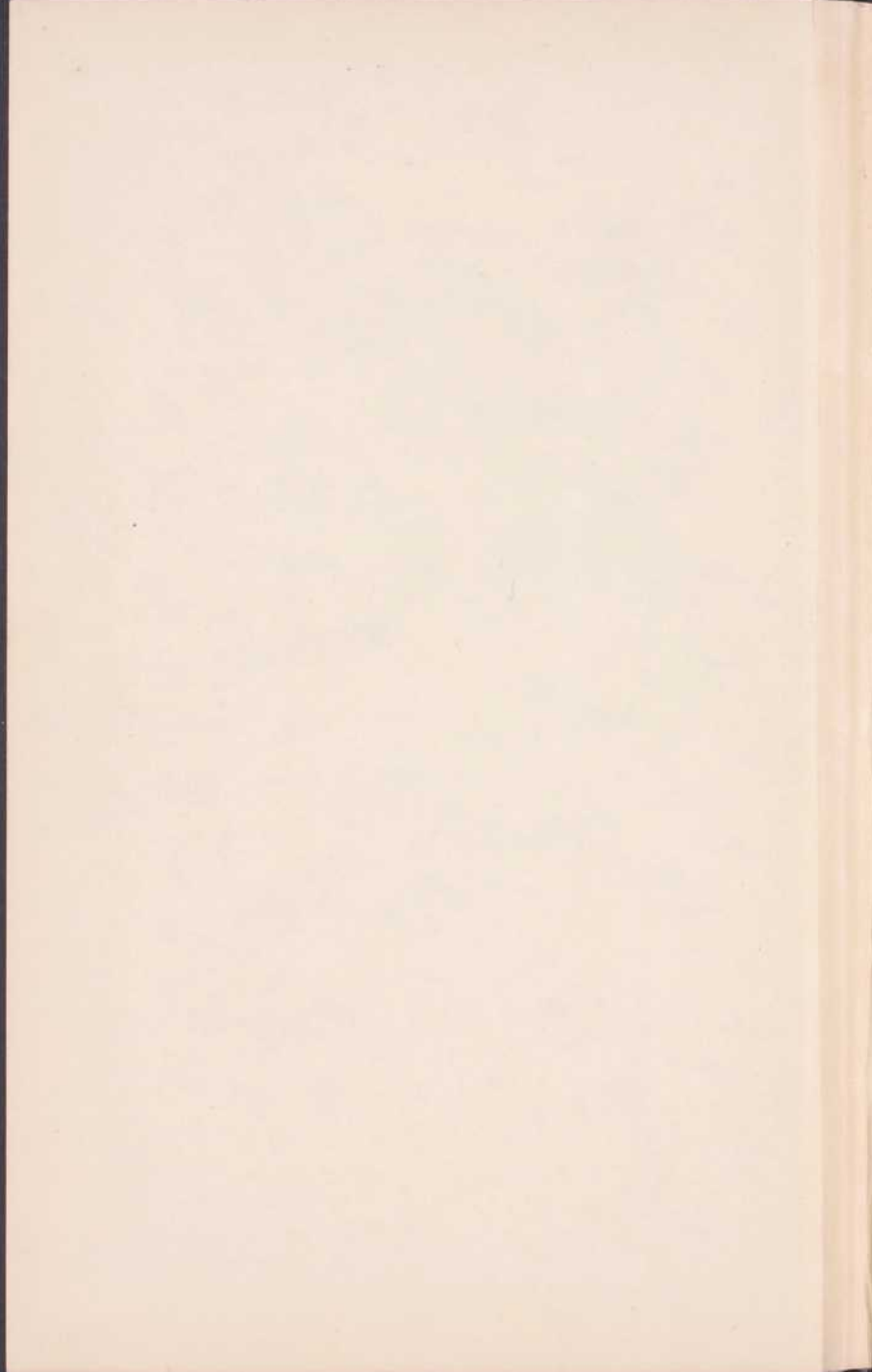
EN PRÉPARATION

La Côte Nord Romantique.
Mon Clocher, esquisses saguenayennes.









S.

923.52 POTVIN (Damase)
F776po Le roi du golfe.

161837

BNQ



000 330 582

9
P
1